



ID LOGISTICS GROUP

Société anonyme au capital de 2 737 240 €

**Siège social : 410, route du Moulin de Losque - 84300 Cavaillon
439 418 922 RCS AVIGNON**

Document de référence 2012 incluant le rapport financier annuel



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 30 avril 2013 sous le numéro R. 13-021. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la société ID Logistics Group 410, route du Moulin de Losque 84300 Cavaillon, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.id-logistics.com).

Table des matières

1	PRESENTATION DU GROUPE	9
1.1	ID LOGISTICS : UN PURE PLAYER DE LA LOGISTIQUE CONTRACTUELLE EN FORTE CROISSANCE	9
1.2	ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ	9
1.3	INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES SÉLECTIONNÉES	10
1.4	APERÇU DES ACTIVITÉS D'ID LOGISTICS	12
1.5	LE MARCHÉ ET SON ÉVOLUTION	13
1.5.1	Définition de la logistique contractuelle	13
1.5.2	Un métier en mutation	13
1.5.3	De nouvelles attentes clients	14
1.5.4	Le marché français de la logistique contractuelle	15
1.5.5	Les principaux acteurs de la logistique contractuelle en France	18
1.5.6	Principales tendances du marché de la logistique dans les pays étrangers où le Groupe est présent	21
1.6	POSITIONNEMENT D'ID LOGISTICS	21
1.6.1	Présentation détaillée des services d'ID Logistics	22
1.6.2	Typologie de marchés	24
1.6.3	Suivi des grands comptes à l'échelle mondiale	28
1.6.4	Des relations établies avec les clients sur une base contractuelle, transparente et durable	30
1.7	CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	32
1.8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS	34
1.8.1	Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées et locations	34
1.8.2	Autres immobilisations corporelles et équipements	35
1.8.3	Questions environnementales	35
1.9	ORGANIGRAMME	37
1.9.1	Organigramme juridique	37
1.9.2	Présentation des principales sociétés du Groupe	38
1.9.1.1	Principales sociétés en France	38
1.9.1.2	Principales sociétés à l'international	41
1.9.3	Principaux flux intra-groupe	44
1.10	ORGANIGRAMME OPÉRATIONNEL	46
1.11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	47
1.11.1	Marques	47
1.11.2	Noms de domaine	47
1.11.3	Recherche et développement	47
1.12	DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE DURABLES	48
1.12.1	Éléments clés mis en œuvre par ID Logistics	48
1.12.2	Création d'un outil de suivi de partage des meilleures pratiques « développement durable »	48
1.12.3	Solutions de réduction de l'empreinte carbone pour le transport	52
1.12.4	Engagement dans la politique de développement et de croissance durable des clients du Groupe	53
1.12.5	Engagement social et sociétal	55
1.13	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT D'ID LOGISTICS	59
2	FACTEURS DE RISQUES	62
2.1	RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET AU MARCHÉ DU GROUPE	62
2.1.1	Risques liés à la conjoncture économique	62
2.1.2	Risques liés à la concurrence	62
2.1.3	Risques inhérents à l'activité	62
2.1.4	Risques liés au développement à l'international	63
2.1.5	Risques liés à l'externalisation	64
2.1.6	Risques liés aux systèmes d'information	64

2.1.7	Risques liés à l'immobilier	65
2.1.8	Risques liés à la relative concentration des clients	66
2.1.9	Risques liés à la gestion de la croissance	66
2.2	RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES	66
2.2.1	Risques liés à la réglementation et à son évolution	66
2.2.2	Risques environnementaux	67
2.2.3	Risques liés aux contentieux auxquels le Groupe est partie	67
2.2.4	Risques liés à la propriété intellectuelle	67
2.3	RISQUES FINANCIERS	68
2.3.1	Risque de change	68
2.3.2	Risque de crédit	68
2.3.3	Risque de taux d'intérêt	68
2.3.4	Risques relatifs à la gestion de la trésorerie	69
2.3.5	Risque de liquidité	69
2.3.6	Risques liés aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition	70
2.4	RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES	70
2.4.1	Gestion des ressources humaines	70
2.4.2	Gestion des relations sociales	71
2.5	RISQUES LIES A L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	71
2.6	RISQUE DE DILUTION	71
2.7	POLICES D'ASSURANCES DU GROUPE	72
3	GOVERNANCE	75
3.1	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	75
3.1.1	Répartition du capital et des droits de vote	75
3.1.2	Droits de vote des principaux actionnaires	76
3.1.3	Contrôle de la Société	76
3.1.4	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	77
3.1.5	Etat des nantissements	77
3.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	78
3.2.1	Composition du Conseil d'administration	78
3.2.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et la direction générale	78
3.2.3	Titres donnant accès au capital attribués à des administrateurs	79
3.3	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	79
3.3.1	Direction de la Société	79
3.3.2	Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société	80
3.3.3	Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	80
3.3.4	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 Du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société	102
4.3	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	104
3.4.1	Commissaires aux comptes titulaires	104
3.4.2	Commissaires aux comptes suppléants	104
3.4.3	Honoraires versés aux commissaires aux comptes	105
4	ETATS FINANCIERS	107
4.1	PRESENTATION GENERALE	107
4.1.1	Principaux facteurs ayant une incidence significative sur l'activité et le résultat	107
4.1.2	Eléments du compte de résultat	108
4.2	COMPARAISON DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 31 DECEMBRE 2011	109
4.3	TRESORERIE ET CAPITAUX	112
4.3.1	Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe	113
4.3.2	Financement par le capital	113
4.3.3	Liquidités	113
4.3.4	Financement par l'emprunt	114
4.3.5	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement	114
4.3.6	Restriction à l'utilisation des capitaux	115

4.3.7	Engagements hors bilan	115
4.4	FLUX DE TRESORERIE.....	116
4.4.1	Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011	116
4.5	SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES A L'AVENIR	117
4.6	INVESTISSEMENTS.....	117
4.6.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....	118
4.6.2	Principaux investissements en cours de réalisation	118
4.6.3	Principaux investissements envisagés	118
4.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	118
4.7.1	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices.....	118
4.7.2	Politique de distribution de dividendes	118
4.8	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES.....	119
4.8.1	Comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2012 et 2011	119
4.8.2	Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2012 et 2011.....	158
4.9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE COMPTES SOCIAUX	159
4.9.1	Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.....	160
4.9.2	Comptes sociaux de la Société du Groupe au titre des exercices 2012 et 2011	162
4.9.3	Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de la Société au titre des exercices 2012 et 2011.....	167
4.9.4	Résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices	168
4.10	OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	170
4.10.1	Opérations intra-groupe.....	170
4.10.2	Opérations avec les apparentés.....	170
4.10.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012	170
4.11	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	172
4.12	CONTRATS IMPORTANTS.....	172
4.13	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	172
4.14	TENDANCES.....	172
4.14.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2012 ..	172
4.14.2	Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société.....	173
4.14.3	Prévisions ou estimations du bénéfice.....	173
4.15	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	173
4.16	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	174
5	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	176
5.1	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	176
5.1.1	Dénomination sociale de la Société	176
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	176
5.1.3	Date de constitution et durée	176
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	176
5.2	CAPITAL SOCIAL	176
5.2.1	Montant du capital social	176
5.2.2	Titres non représentatifs du capital	177
5.2.3	Acquisition par la Société de ses propres actions.....	177
5.2.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	178
5.2.5	Capital autorisé.....	179
5.2.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	182
5.2.7	Historique du capital social	182
5.3	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	185
5.3.1	Objet social (<i>Article 4 des statuts</i>).....	185
5.3.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.....	185

5.3.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	189
5.3.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	191
5.3.5	Assemblées générales d'actionnaires.....	191
5.3.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	194
5.3.7	Franchissements de seuils statutaires (<i>Article 9 des statuts</i>).....	194
5.3.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	195
5.4	MARCHE DES TITRES ID LOGISTICS GROUP	195
5.5	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	196
5.6	LEGISLATION REGISSANT LES ACTIVITES.....	196
6	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MAI 2013	198
6.1	ORDRE DU JOUR	198
6.2	PROJET DE RESOLUTIONS.....	199
7	PERSONNES RESPONSABLES.....	217
7.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	217
7.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	217
7.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	217
8	TABLES DE CONCORDANCE.....	219

ANNEXE 1 GLOSSAIRE

REMARQUES GENERALES

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 et le rapport de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés respectivement aux pages 127 et suivantes ainsi que 2013 et 214 du document de base n° I-12.0003 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 janvier 2012.
- Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 et le rapport de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés respectivement aux pages 77 et suivantes ainsi que 119 et 120 de l'actualisation du document de base n° D.12.0024-A01 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mars 2012.

Contenu du présent document

- Eléments du document de référence
- Eléments du rapport financier annuel
- Eléments du rapport de gestion
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- Autres informations réglementaires AMF : honoraires des Commissaires aux comptes, descriptif du programme de rachat d'actions.

Définitions

Dans le présent document de référence, et sauf indication contraire :

- « IDL GROUP » désigne la société ID Logistics Group ;
- « Société » désigne la société ID Logistics Group ;
- « Groupe », « Groupe ID Logistics » et « ID Logistics » désignent le groupe de sociétés constitué par la société ID Logistics Group et ses filiales ;
- « Document de Référence » désigne le présent document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- « Date du Document de Référence » désigne la date d'enregistrement du Document de Référence.

Informations sur le marché

Le Document de Référence contient des informations relatives aux marchés et aux parts de marché de la Société et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, en particulier aux sections 1.5 « Le marché et son évolution » et 1.6 « Positionnement d'ID Logistics ». Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document de Référence avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la Date du Document de Référence, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Informations prospectives

Le Document de Référence contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du Groupe, notamment aux sections 1.6 « Positionnement d'ID Logistics », 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics » et 4.14 « Tendances », qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite », « pourrait », dans leur forme affirmative ou dans leur forme négative, ou toute autre terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le Document de Référence peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document de Référence.

1/ PRESENTATION DU GROUPE



1 PRESENTATION DU GROUPE

1.1 ID LOGISTICS : UN PURE PLAYER DE LA LOGISTIQUE CONTRACTUELLE EN FORTE CROISSANCE

Créé en 2001, ID Logistics est un acteur majeur de la logistique contractuelle en France et à l'international. Présent dans douze pays, le Groupe gère dans chacun d'entre eux des prestations de logistique contractuelle domestique et donc essentiellement terrestre. A ce jour, le Groupe ne traite pas de flux internationaux, à l'exception d'une petite activité de pilotage conteneurs.

ID Logistics, de par son positionnement de *pure player*, propose à ses clients des solutions logistiques globales couvrant l'ensemble de la *supply chain*. Dans ce cadre, le Groupe offre les services suivants :

- **Entreposage et services à valeur ajoutée** : entreposage, gestion de stocks, préparation de commandes, *kitting*, *co-packing*, emballage, approvisionnement, optimisation des flux logistique, *cross docking*, etc.
- **Transport et organisation de flux** : organisation transport, gestion administrative des ordres de transport, prestation d'optimisation des schémas transport, flotte de véhicules dédiée, transport combiné, cellule de pilotage dédiée, etc.
- **Supply chain** : implémentation de logiciel intégré type ERP ou de logiciel de gestion d'entrepôt (WMS – *Warehouse Management System*) pour le compte de clients, pilotage de flux amont et aval entrepôt, plan de back up, gestion projet, etc.
- **Livraison projet clé en main** : définition barycentrique de la localisation optimale du site du client, conception des plans d'entrepôt en fonction des besoins spécifiques du client, relations avec les collectivités locales et obtention des autorisations réglementaires, etc.
- **E-commerce** : mise en place d'outils spécifiques et de solutions immobilières adaptées, etc.

Depuis sa création, le Groupe s'est construit autour d'un portefeuille de clients constitués principalement de grands distributeurs français et de grands industriels européens.

Ces clients interviennent sur les secteurs suivants : Alimentaire sec (grande distribution généraliste) ; Marchandises générales ou « bazar » (distribution généraliste ou spécialisée) ; Bricolage/décoration ; Alimentaire frais (clients industriels et distributeurs en température dirigée en froid positif) ; Industriel FMCG (*Fast Moving Consumer Goods*) (fournisseurs de la grande distribution, généraliste ou spécialisée) ; Electro High tech (distribution de produits hi-fi et de haute technologie) ; Industrie (industrie automobile, de la peinture, de la chimie ou de la fabrication de verre de table) ; Textile (distribution spécialisée de vêtements et accessoires) ; Parfumerie (enseignes spécialisées ou distribution généraliste) ; E-commerce (sites *cross canal*, c'est-à-dire développés par des clients distributeurs en complément d'une offre traditionnelle en magasin).

1.2 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Les dates clés dans l'histoire du Groupe sont :

- | | |
|------|--|
| 2001 | <ul style="list-style-type: none">• Création de la société Vision Investissement, devenue depuis ID Logistics Group• Apport des activités logistiques de La Flèche Cavaillonnaise |
|------|--|

- Constitution du tour de table : Fonds Partenaire Gestion (banque Lazard) 44%, La Flèche Cavaillonnaise 27%, fondateurs 29%
- Ouverture de la filiale et lancement des activités à Taiwan
- A la fin de l'année, le Groupe exploite déjà près de 100.000 m² d'entrepôts
- 2002 • Ouverture de la filiale et lancement des activités au Brésil
- 2003 • Lancement des activités en Chine
- Développement et déploiement sur les opérations France de la technologie de préparation par *voice-picking* : préparation zéro papier par reconnaissance vocale
- 2004 • Le Groupe dépasse les 500.000 m² d'entrepôts exploités pour un chiffre d'affaires de 100 M€
- Ouverture d'un site avec trieur haute fréquence à Evry en France
- Ouverture de deux filiales et lancement des activités sur l'Ile de La Réunion
- 2005 • Recomposition actionnariale à l'occasion de la sortie du capital de la banque Lazard : les managers détiennent 50,5% du Groupe
- 2006 • Ouverture de la filiale et lancement des activités en Espagne
- Le Groupe exploite 1 million de m² d'entrepôts dans le monde et rentre dans le top 10 en chiffre d'affaires des prestataires logistiques en France (source : Journal de la Logistique, septembre 2007)
- 2007 • La Flèche Cavaillonnaise devient filiale du Groupe ID Logistics, désormais indépendant et détenu à 100% par ses managers
- Ouverture de la filiale et lancement des activités en Indonésie
- 2008 • Ouverture de la filiale et lancement des activités en Pologne
- 2009 • Ouverture de la filiale et lancement des activités en Argentine
- Lancement des activités au Maroc sur le mode "*Logistic on demand*" (prestation en solution Service as a Software avec un logiciel de gestion d'entrepôt proposé en mode locatif)
- 2010 • Ouverture de la filiale et lancement des activités en Russie
- Lancement d'un chariot intelligent inédit en France *Pick-n-Go* : chariot de préparation classique associé à une solution de reconnaissance vocale par radio fréquence, à un logiciel de gestion d'entrepôt et à un système de guidage laser
- 2011 • La surface exploitée par le Groupe dans le monde a doublé en 5 ans pour atteindre près de 2 millions de m² d'entrepôts dans le monde
- Acquisition de la division logistique du groupe Mory
- 2012 • Admission des actions de la société à la Bourse NYSE Euronext de Paris par augmentation de capital représentant un flottant de 25%
- Ouverture de la filiale et lancement des activités en Afrique du Sud

1.3 INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES SELECTIONNEES

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés des exercices clos les 31 décembre 2012, 2011 et 2010, préparés conformément aux normes IFRS en vigueur. Les comptes au 31 décembre 2012 figurent à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de référence.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues au regard des informations contenues dans les sections 4.2 « Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 », 4.3 « Trésorerie et capitaux » et 4.4 « Flux de trésorerie ».

Les chiffres indiqués en millions d'euros dans les tableaux figurant dans ce chapitre ont été arrondis par rapport à ceux présentés au chapitre 4 « Etats financiers ».

En 2012, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 559,6 M€, un résultat opérationnel courant de 18,8 M€ et un résultat net de 4,6 M€.

Fort d'environ 10 000 collaborateurs, le Groupe dispose de 141 sites représentant 2,5 millions de m² d'entrepôts pour la gestion de 195 contrats clients.

- Eléments du compte de résultat sur 12 mois au 31 décembre

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	559,6	462,0	386,2
EBITDA *	33,0	28,9	25,3
<i>Marge d'EBITDA (% chiffre d'affaires)</i>	<i>5,9%</i>	<i>6,3%</i>	<i>6,6%</i>
Résultat opérationnel courant	18,8	14,8	12,5
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,2%</i>	<i>3,2%</i>
Résultat net de l'ensemble consolidé	4,6	6,8	5,0
<i>Marge nette (% chiffre d'affaires)</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,3%</i>

* L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

- Répartition du chiffre d'affaires sur 12 mois au 31 décembre

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011	2010
France	340,8	298,7	253,4
International	218,8	163,4	132,8
Total	559,6	462,0	386,2

- Répartition du résultat opérationnel courant sur 12 mois au 31 décembre

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011	2010
France	14,0	11,2	9,1
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>4,1%</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,6%</i>
International	4,8	3,6	3,4
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,5%</i>
Total	18,8	14,8	12,5
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,2%</i>	<i>3,2%</i>

- Eléments du tableau des flux de trésorerie sur 12 mois au 31 décembre

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011	2010
Flux net de trésorerie			
- généré par l'activité	21,4	29,6	31,8
- lié aux opérations d'investissements	(19,6)	(17,3)	(44,0)
- lié aux opérations de financement	26,4	(7,2)	15,1
Autres variations	(0,7)	(0,4)	0,2
Variation de la trésorerie courante nette	27,5	4,7	3,1

- Eléments du bilan au 31 décembre

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011	2010
Actifs non courants	142,8	133,5	131,4
Besoin en fonds de roulement	(56,7)	(52,7)	(48,1)
Dette financière nette ⁽¹⁾	8,9	33,8	42,3
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	77,2	47,0	41,0

⁽¹⁾ la dette financière nette correspond à la dette financière brute augmentée des découverts bancaires et diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

1.4 APERCU DES ACTIVITES D'ID LOGISTICS

ID Logistics est un *pure player* de la logistique contractuelle et a développé des compétences différenciantes par rapport à ses concurrents directs, ce qui explique la forte croissance que le Groupe a généré au cours des dernières années :

- Une organisation totalement orientée client

ID Logistics ambitionne de se placer au cœur de la stratégie logistique de ses clients. Il a en effet mis en place une organisation spécifique axée sur la relation client afin de répondre au mieux aux attentes de ces derniers et d'être force de proposition afin d'anticiper leurs développements futurs.

- Une qualité opérationnelle homogène et de premier plan partout dans le monde

Afin d'offrir une qualité de service optimale et homogène dans l'ensemble de ses filiales (en France et à l'international), le Groupe a instauré un ensemble de « bonnes pratiques ». Ces dernières visent à assurer une qualité de services de premier plan lors de mise en route opérationnelle des nouvelles implantations (en France et à l'International) et d'assurer la transmission des savoir-faire et des valeurs au sein du Groupe.

- Une culture tournée vers l'innovation

Dès sa création, le Groupe s'est inscrit dans une démarche d'innovation, notamment au travers de la création d'un département R&D, pour proposer à ses clients des outils technologiques performants. Cette démarche permet au Groupe de proposer des évolutions ayant pour objectif l'amélioration des performances opérationnelles et financières des sites d'exploitation et d'offrir de meilleures conditions de travail à ses employés (diminution du taux d'accidents, augmentation de la productivité, etc.).

- Une maîtrise des systèmes d'information

Le Groupe a acquis une forte expertise dans la gestion et l'implémentation de systèmes d'information, qui permet de mettre en œuvre des solutions sur-mesure suivant la typologie d'un site et d'avoir accès en temps réel à une information structurée. La fluidité et la fiabilité de cette information permettent notamment d'analyser et par conséquent d'améliorer continuellement les performances d'un site.

- Des équipes stables et expérimentées partageant les valeurs du Groupe

Le Groupe attache une importance particulière au partage de ses valeurs avec ses employés : entrepreneuriat, excellence opérationnelle, exigence et solidarité. De plus, ID Logistics a su attirer et conserver des talents entraînant notamment une stabilité de l'équipe managériale.

Enfin, au-delà de ses atouts concurrentiels, ID Logistics s'inscrit dans une stratégie de développement et de croissance durables au service de ses clients. En effet, le Groupe a initié de nombreux projets visant à réduire l'impact du Groupe sur l'environnement et a développé des savoirs-faire spécifiques d'analyses et d'optimisations environnementales et financières pour le compte de ses clients.

1.5 LE MARCHE ET SON EVOLUTION

1.5.1 Définition de la logistique contractuelle

« La logistique représente l'ensemble des opérations permettant de mettre à disposition le bon produit, au bon moment, au bon endroit et à moindre coût. Plus précisément, la logistique désigne les activités de gestion de flux entre une entreprise, ses fournisseurs et ses clients. Elle consiste à optimiser aussi bien la circulation des flux physiques de marchandises que des flux d'informations ou des flux financiers au sein de l'entreprise ou pour un tiers. »
Xerfi 2010- Les prestataires logistiques en France.

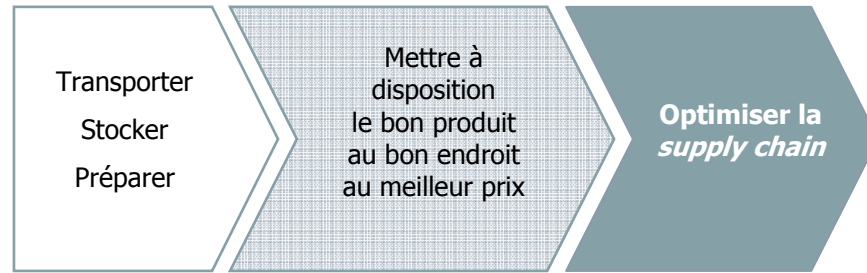
La logistique contractuelle consiste à formaliser ces moyens mis en œuvre et les objectifs à atteindre au travers d'un engagement contractuel formel entre le client et le prestataire.

1.5.2 Un métier en mutation

Au cours des 10 dernières années, le chargeur (représentant le donneur d'ordres des prestataires logistiques) est passé progressivement d'une logique d'achat de moyens segmentés (entreposage, transport, main d'œuvre pour les prestations à valeur ajoutée, etc.) à une logique de finalité, où la gestion globale de la *supply chain* est devenue un élément clé de sa compétitivité.

Le schéma ci-dessous illustre cette évolution :

D'une logique d'achat de moyens... à une logique de finalité



Un élément stratégique de la chaîne de création de valeur

En effet, les surfaces affectées à l'entreposage chez les chargeurs ont fortement diminué en raison de l'utilisation d'une partie de ces surfaces à des activités de vente (grands distributeurs) ou de production (industriels). Le renforcement de la réglementation a également conduit à un fort développement de l'immobilier logistique dit de « classe A ». Cette évolution s'est traduite par une externalisation progressive de la gestion des stocks et une augmentation de la tension sur les flux de produits, qui deviennent de plus en plus rapides et complexes.

Cette logique de flux tendus est à l'origine d'une grande variabilité dans les volumes traités, avec des pics d'activité de plus en plus importants nécessitant la mise en place de solutions innovantes par les prestataires logistiques, et ce d'autant plus dans le secteur de la grande distribution. Afin de mettre en place des solutions souples et réactives, ces derniers ont besoin d'anticiper les flux en amont, en partageant avec leurs clients les informations sur leur activité prévisionnelle, et de piloter l'ensemble du processus logistique (des fournisseurs au client final).

Les grands donneurs d'ordres privilégient ainsi de plus en plus des prestataires présents sur l'ensemble des métiers de la logistique et capables d'intervenir sur un territoire étendu. Ils souhaitent engager des prestataires capables d'optimiser l'ensemble de leur processus logistique, tant en termes de planification que de gestion des flux physiques et informationnels ou de réduction des coûts (offre globale de pilotage de flux) et de s'inscrire dans leur stratégie de développement et donc logistique.

Le pilotage et l'optimisation de la *supply chain* d'un client nécessitent donc une approche transversale des flux dans l'entreprise, allant de la planification à l'exécution, de la prise en compte de la demande des marchés aux ressources à mettre en œuvre pour les satisfaire. Cela se traduit souvent par la mise en place de processus d'amélioration continue, et de réflexions avancées aboutissant à des réorganisations et des *re-engineerings* de l'ensemble du processus logistique. Ainsi, cette logique d'amélioration continue a pour objectif d'améliorer la disponibilité des produits d'un distributeur pour le client final et par conséquent les performances financières du distributeur.

A l'international, le développement des grands distributeurs / industriels dans les pays émergents est accompagné par la mise en place de solutions logistiques répondant aux spécificités de chaque pays. Ainsi, les rythmes de croissance élevés et les stades de développement de ces pays soutiennent une croissance régulière du marché de la logistique.

ID Logistics a été créé en 2001 pour répondre précisément aux évolutions de la demande des grands chargeurs de la grande consommation (distributeurs et industriels), en France et à l'international. Sa bonne anticipation de l'évolution du marché et sa capacité à y répondre expliquent la très forte croissance qu'il a connu depuis sa création.

1.5.3 De nouvelles attentes clients

Les nouvelles attentes des chargeurs sont aujourd'hui plus complexes et plus globales. Elles sont synthétisées dans le tableau ci-dessous:

Attentes des chargeurs (source : XERFI, rapport pré-cité)	Réponses du prestataire logistique
« Une amélioration de la flexibilité (délais, réactivités), notamment dans des périodes d'incertitudes économiques »	Définir avec chaque client les outils et les moyens pour répondre à cette flexibilité
« Une plus grande différenciation et spécialisation par marché »	Développer une approche par type de client permettant aux clients de disposer d'un savoir-faire bien identifié par typologie d'activité
« Une moindre rigidité sur les prix grâce à la capacité de mutualisation »	Démontrer sa capacité à proposer des solutions communes à plusieurs clients, voire entre des industriels et des distributeurs
« Une prise en charge plus aboutie de la traçabilité »	Maîtriser particulièrement des outils informatiques très performants, répondre au cahier des charges des clients exigeant une traçabilité totale des produits, alimentaires ou non alimentaires
« Un perfectionnement des systèmes d'information (EDI, RFID) »	Mettre l'accent sur l'intégration de solutions informatiques dans le but d'optimiser la prestation logistique
« Une amélioration de la communication »	Formaliser et revoir régulièrement les outils d'échange d'information
« Une meilleure maîtrise écologique des flux »	Faire de la maîtrise écologique des flux un élément essentiel son offre
« Des prestations et des réseaux internationaux »	Comme ID Logistics, faire de la capacité à accompagner son client à l'international un élément central de sa stratégie de développement

1.5.4 Le marché français de la logistique contractuelle

Le marché de la logistique contractuelle englobe un large spectre de prestations des activités de gestion de stocks en entrepôts, aux prestations afférentes (conditionnement, emballage, opérations de fin de production, etc.) et à la gestion des flux liée à ces stocks, notamment le transport. Il est donc difficile d'en appréhender directement la taille. Aussi doit-on se baser sur les chiffres des différents sous-ensembles concernés.

Le marché du transport, de l'entreposage et des services à valeur ajoutée

Selon les sources (Xerfi – décembre 2012, Supply Chain Magazine – mai 2012, Insee – divers 2012), le marché de l'entreposage est estimé entre 8 et 9 Mds€ en France. Au total, la taille du marché du transport, de l'entreposage et des services à valeur ajoutée peut être estimée entre 40 et 45 Mds€, soit 2,5% du PIB Français en 2010 (hors activités aériennes et maritimes).

A l'intérieur de ce périmètre, le marché de la logistique contractuelle représente moins de 20% mais connaît une croissance plus rapide

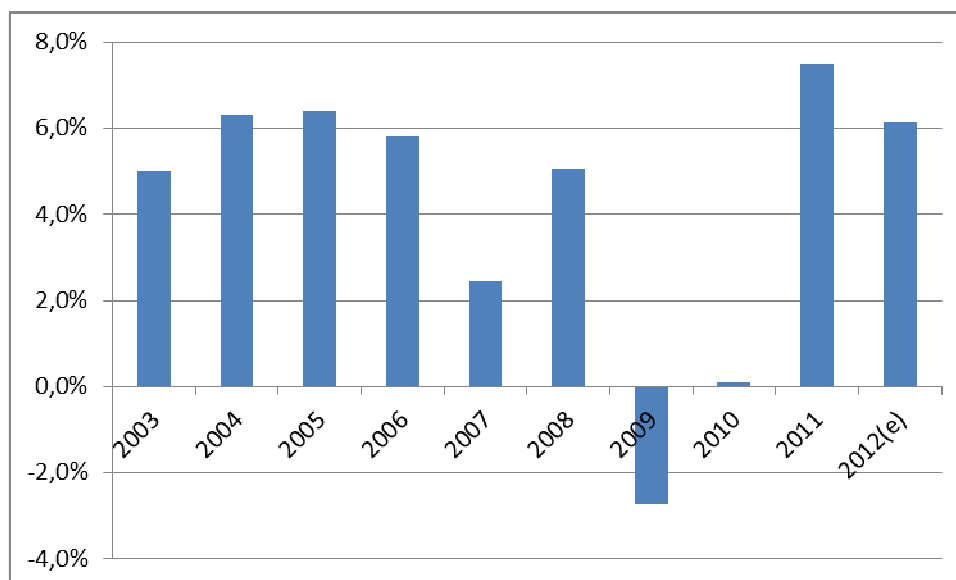
Le marché de la logistique contractuelle peut être estimé à environ 8,5 Mds€, soit moins de 20% du marché plus large du transport, de l'entreposage et des services à valeur ajoutée. Les 10 premiers acteurs du marché de la logistique contractuelle en France (voir détails en sous-

section 1.5.5) représentent moins de la moitié de ce marché, aucun d'entre eux ne dépassant 10% de part de marché (source : *Supply Chain Magazine*, mai 2012).

Au sein d'un marché global du transport et de l'entreposage qui évolue en corrélation avec le PIB, le marché de la logistique contractuelle connaît une croissance plus rapide, notamment en raison de l'externalisation croissante de cette fonction par les entreprises.

Ainsi, le marché de la logistique contractuelle a connu une croissance annuelle moyenne supérieure à 5% entre 2003 et 2008. L'année 2009 a été marquée par une baisse globale de 3%, notamment due à une baisse significative des volumes. La baisse des volumes a principalement concerné les prestataires logistiques liés à l'industrie manufacturière dont les volumes se sont contractés de 13% alors que dans le même temps, le commerce de détail n'a connu qu'une baisse de 0,6% de ses volumes (source : INSEE). Le marché s'est ensuite stabilisé en 2010 avant de connaître, depuis le quatrième trimestre 2010, une croissance ininterrompue.

Evolution de la croissance du chiffre d'affaires des prestataires logistiques en France



Source : Xerfi, Insee

Les facteurs de développement du marché

- **Sensibilité à la conjoncture économique et à l'évolution des modes de consommation**

Bien que sensible à la conjoncture économique, la consommation des ménages, notamment pour des produits de grande consommation, est relativement stable en volume, à évolution démographique constante. En effet, en cas de conjoncture économique morose, le consommateur final est d'abord sensible au prix du produit : il réduira éventuellement ses dépenses en valeur, mais pas nécessairement en volume. Ainsi, les acteurs de logistique contractuelle, dont la rémunération repose notamment sur les volumes traités (palettes, préparation de commandes, etc.) sont relativement moins affectés par les ralentissements économiques. Néanmoins, la principale difficulté pour les acteurs de la logistique contractuelle en période de crise économique réside dans la variation erratique et l'incertitude des volumes traités. La consommation des ménages est par ailleurs dépendante de l'évolution du pouvoir d'achat et de la démographie.

L'évolution des modes de consommation (notamment développement du hard discount, de la distribution spécialisée, du e-commerce, etc.) peut entraîner l'émergence de nouveaux acteurs et la modification des schémas logistiques des grands donneurs d'ordres. L'adaptation aux comportements des consommateurs constitue un enjeu majeur pour les grands distributeurs et en conséquence pour leurs prestataires logistiques.

- **L'optimisation de la *supply chain* des clients est devenue un enjeu stratégique**

Afin de répondre aux attentes nouvelles des donneurs d'ordres, les groupes de logistique se positionnent comme des prestataires globaux, capables de piloter tout type de flux de marchandises sur un territoire géographique de plus en plus vaste. La bonne gestion de la *supply chain* des acteurs du secteur de la grande consommation est devenue un élément de différenciation et de création de valeur (disponibilité des produits, limitation des ruptures, optimisation des stocks et financière, etc.).

De plus, les grands donneurs d'ordres ont tendance à privilégier un nombre limité de prestataires capables de porter des projets structurants qui nécessitent une véritable expertise et une capacité d'investissement. Cette montée en puissance des principaux acteurs du secteur se fait au détriment d'une politique d'achat auprès d'un grand nombre de prestataires de transport ou d'entreposage.

- **Une logique d'externalisation croissante**

Au-delà des facteurs conjoncturels, l'environnement des prestataires logistiques reste marqué par une tendance structurelle des chargeurs à l'externalisation des fonctions de logistique. Ce recours à la sous-traitance est motivé par les besoins suivants :

- Le besoin d'économie : les structures de logistique internes sont souvent à l'origine de coûts élevés pour les sociétés
- Le besoin de flexibilité : afin de pouvoir se concentrer sur leur cœur de métier sans être contraints par les problématiques de logistique, les clients recherchent auprès des prestataires une véritable capacité de mutualisation des coûts et une certaine flexibilité
- Le besoin d'expertise : la capacité d'innovation du prestataire ainsi que son expérience constituent un savoir-faire technique de haut niveau nécessaire à la gestion de flux de plus en plus complexes
- Le besoin d'accompagnement pour le développement à l'international : l'externalisation démultiplie la capacité de déploiement à l'international, notamment dans le cas de croissance rapide.

En France, le taux d'externalisation des fonctions logistiques est estimé à 30% (*source Xerfi*) contre 40 à 45% dans les pays anglo-saxons. La marge de progression est encore importante, notamment dans la période actuelle où l'incertitude et le manque de confiance qui pèsent sur l'économie mondiale confortent les acteurs économiques dans leur choix de se concentrer sur leur cœur de métier et d'externaliser leurs opérations annexes pour gagner en flexibilité et réduire leurs coûts.

- **Le développement de solutions logistiques optimisées est imposé par la hausse structurelle du prix du transport terrestre**

Depuis une dizaine d'années, les grands chargeurs sont convaincus que le coût du transport ne peut qu'augmenter en raison :

- de l'augmentation du prix du pétrole,

- d'une politique de taxation du transport de plus en plus forte (péage routier, etc.),
- de contraintes environnementales de plus en plus lourdes, notamment impulsées par les gouvernements (Grenelle de l'environnement, etc.).

Aussi la plupart a mis en œuvre une politique qui vise à massifier le transport et à optimiser les moyens de transport (objectif d'utilisation de camion complet, recours au transport combiné, etc.).

Cette stratégie est à l'origine de deux tendances de fond :

- Une stagnation des envois « à la palette » au détriment des grands réseaux de messagerie et de groupage
- Une augmentation du nombre d'entrepôts de consolidation qui permettent de massifier le transport et d'utiliser majoritairement du « lot complet », c'est-à-dire un camion (ou un wagon, une péniche, etc.) complet, partant d'un seul point et à destination d'un seul client, contrairement à la messagerie ou le groupage où une palette arrive à destination après avoir transité dans plusieurs véhicules et sur plusieurs plateformes de groupage.

- **La prise en compte des stratégies de développement durable des grands chargeurs accentue cette évolution**

L'apparition des problématiques de développement durable n'a fait qu'accélérer cette évolution. En effet, la réduction de l'empreinte carbone passe par la recherche d'une plus grande massification du transport.

Elle renforce également le besoin d'avoir des prestataires globaux, capables de mesurer la consommation CO2 sur la totalité de la chaîne, de proposer des plans d'actions suffisamment complets pour réduire ces impacts et de proposer des solutions globales d'optimisation de cette chaîne (voir section 1.12 « Développement et croissance durables » du Document de référence).

1.5.5 Les principaux acteurs de la logistique contractuelle en France

Les donneurs d'ordre conservent une part internalisée de leur logistique et diversifient la part externalisée entre plusieurs prestataires logistiques pour une même zone géographique. Ainsi, un logisticien peut être en charge de plusieurs contrats pour un même client sans être l'unique prestataire de service logistique pour ce client.

La logistique contractuelle s'exerce sur des marchés domestiques (pas de flux cross-border) et donc ce marché s'appréhende pays par pays. Concernant les concurrents du Groupe, compte-tenu du poids de la France pour le Groupe (61% du chiffre d'affaires 2011), ID Logistics a limité la présentation de ses concurrents à son principal marché géographique. Par ailleurs, dans les autres pays dans lesquels le Groupe est implanté, les concurrents sont principalement les acteurs déjà présents en France et/ou des concurrents locaux

Les principaux acteurs sur le marché français

Le tableau ci-dessous détaille le chiffre d'affaires des 10 premiers opérateurs sur le marché français en 2011.

		Chiffre d'affaires 2011 – logistique contractuelle France	Chiffre d'affaires 2011 – total groupe Monde	Commentaires
	GEODIS	651 M€	Groupe SNCF : 32 600 M€	Intégré à 100% au sein de la SNCF en 2008
	Kuehne et Nagel	<i>non disponible</i>	16 736 M€	Activité de freight forwarding prédominante
	Norbert Dentressangle	506 M€	3 576 M€	Transport 55%, Logistique 45%, lancement freight forwarding en 2011
	DHL	400 M€	Deutsche Post : 52 800 M€	N°1 du secteur
	STEF TFE	390 M€	2 300 M€	Spécialiste du transport et logistique tempé- rature dirigée en Europe
	GEFCO	<i>non disponible</i>	3 782 M€ + PSA	Filiale à 100% de PSA
	ID Logistics	299 M€	462 M€	<i>Pure player</i>
	FM Logistics	272 M€	807 M€	<i>Pure player</i>
	CAT	<i>non disponible</i>	1 050 M€	Spécialiste de la logistique automobile
	Groupe Olano	160 M€	200 M€	Spécialiste du transport et logistique tempé- rature dirigée

Source : Supply Chain Magazine (mai 2012), Gaullar News (mai 2012), Société

La majorité des opérateurs logistiques sont des entreprises de taille importante opérant dans plusieurs branches d'activités (*freight forwarding* pour Kuehne et Nagel, courrier pour DHL

Deutsche Post, activités ferroviaires pour le groupe SNCF, etc.), qui ont souvent acquis des logisticiens par croissance externe.

Le nombre de *pure players* est restreint, mais ces derniers connaissent un fort développement en raison de leur caractère spécialisé et de leur expertise.

Sur le marché, ID Logistics figure parmi les 10 premiers acteurs du secteur et bénéficie en France d'une part de marché de l'ordre de 3,5%.

Un fort mouvement de concentration depuis 10 ans

Depuis 2001, le marché de la logistique connaît un mouvement de consolidation s'inscrivant dans une logique de professionnalisation des acteurs et de recherche de taille critique afin de proposer une palette large de services et d'accompagner le développement de ses clients à l'international.

Le tableau ci-dessous reprend les principales opérations de rapprochement depuis 2000 :

Cible	Acquéreur	Année
Danzas (Suisse)	Deutsche Post (Allemagne)	2000
DHL (Etats-Unis)	Deutsche Post (Allemagne)	2006
Exel logistics (Royaume-Uni)	Deutsche Post (Allemagne)	2004
Tibbet and Britten (Royaume-Uni)	Exel Logistics (Royaume-Uni)	2002
Ocean freight (Royaume-Uni)	Exel logistics (Royaume-Uni)	1998
Barlatier (France)	TNT Logistics (Pays-Bas)	2002
Transport Nicolas (France)	TNT Logistics (Pays-Bas)	2003
Stock Express (France)	Danzas (Suisse)	1999
Giraud Logistics (France)	Wincanton (Etats-Unis)	2005
Stockalliance (France)	Norbert Dentressangle (France)	2003
TNT Logistics (Pays-Bas)	Norbert Dentressangle (France)	2006
Christian Salvesen (Royaume-Uni)	Norbert Dentressangle (France)	2008
TDG (Royaume-Uni)	Norbert Dentressangle (France)	2011
Santos (Espagne)	FCC Logistica (Espagne)	2003
Hays Logistics (Royaume-Uni)	Kuehne et Nagel (Suisse)	2006
Alloin (France)	Kuehne et Nagel (Suisse)	2008
Mory Logidis	ID Logistics (France)	2011

L'arrivée de concurrents japonais (Nippon Express) ou chinois (Sinotrans) correspond à des stratégies d'accompagnement à l'étranger de leurs clients domestiques. Leur implantation européenne demeure cependant cantonnée très majoritairement à des entrepôts import / export sous la forme de plateformes avancées de pièces détachées. A ce titre, ils ne sont donc pas des concurrents directs d'ID Logistics.

1.5.6 Principales tendances du marché de la logistique dans les pays étrangers où le Groupe est présent

Le Groupe a fait le choix d'accompagner ses clients dans 11 pays ou zones géographiques à l'international : Espagne, Pologne, Russie, Chine, Taiwan, Indonésie, Maroc, Océan Indien, Afrique du Sud, Brésil et Argentine.

Ces pays ou zones géographiques sont très majoritairement caractérisés par des rythmes de croissance élevés et des stades de développement encore en retrait par rapport aux pays plus matures comme la France ou l'Espagne. Ces caractéristiques macroéconomiques se traduisent par le développement de solutions innovantes davantage axées sur la croissance que sur des problématiques de réorganisation et de *re-engineering* du processus logistique.

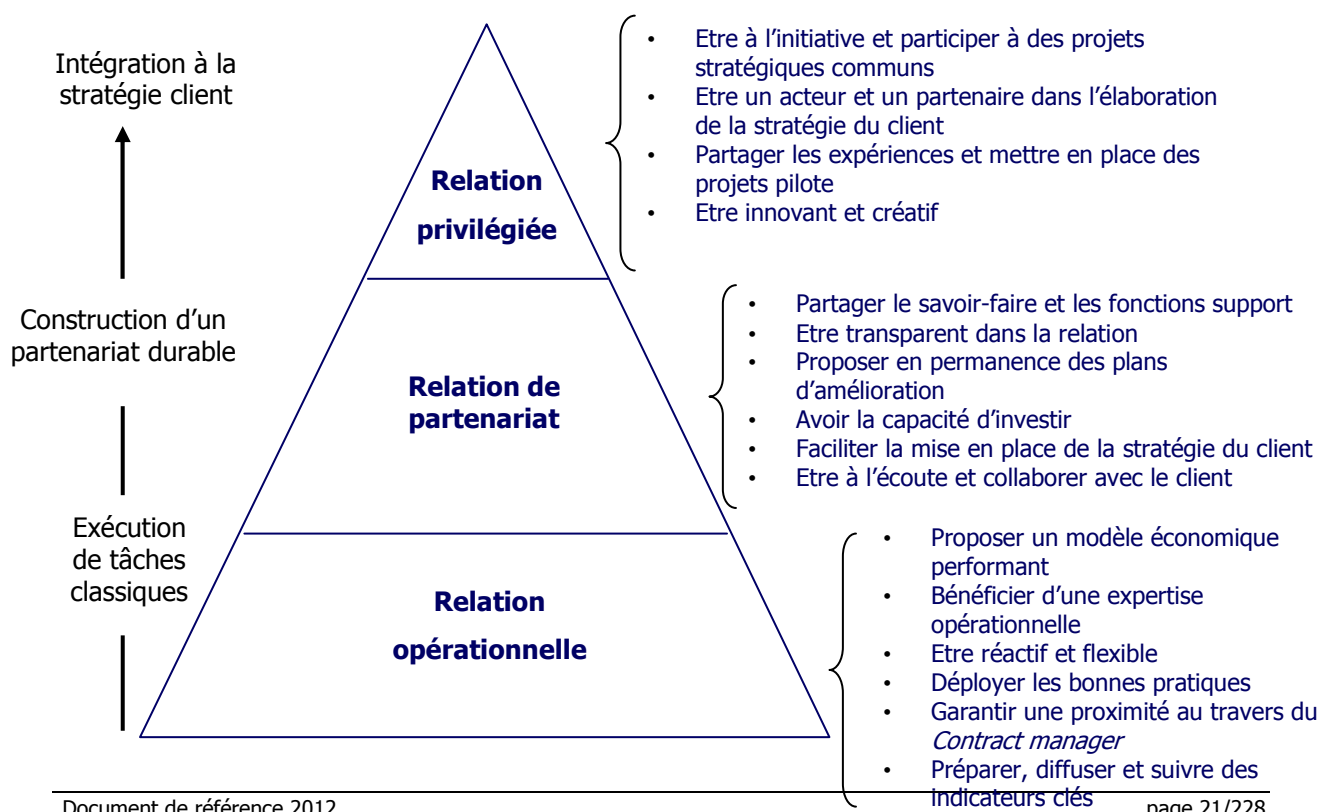
La croissance du marché de la logistique dans les économies émergentes est fortement corrélée à l'augmentation de la consommation des ménages, nécessitant le développement d'infrastructures logistiques de qualité pour les grands distributeurs et industriels. Par ailleurs, ces pays bénéficiant en majorité des populations importantes et en croissance, présentent un réel potentiel notamment pour le secteur de la grande consommation.

1.6 POSITIONNEMENT D'ID LOGISTICS

ID Logistics est un *pure player* de la logistique contractuelle en France et à l'international. Le Groupe propose une offre intégrée de logistique, incluant des prestations de transport, d'entreposage, et de services à valeur ajoutée, principalement à destination de clients de premier plan.

De par son positionnement de *pure player* depuis sa création, et fort de 10 ans d'expérience, ID Logistics ne propose pas uniquement une simple exécution de prestation logistique mais offre des solutions logistiques allant de l'exécution de tâches logistiques classiques à la conception de solutions intégrées à la stratégie du client.

Les différents niveaux de la relation client



Ce positionnement permet à ID Logistics de se placer au cœur de la stratégie logistique de ses clients. Cette démarche est notamment illustrée par le souci d'innovation permanent du Groupe, la recherche de solutions d'optimisation financière et environnementale, et les démarches constantes d'optimisation des flux pour le compte de ses clients, etc.

Au travers de cette approche, le Groupe a créé des relations de confiance durables avec ses clients, qui se sont traduites par l'accompagnement de la majorité d'entre eux à l'international (implantation dans 11 nouveaux pays depuis 2001).

1.6.1 Présentation détaillée des services d'ID Logistics

ID Logistics offre une large gamme de prestations logistiques à ses clients :

Entreposage et services à valeur ajoutée

L'offre d'ID Logistics répond aux spécificités de la logistique à température ambiante, de la logistique du frais et de celles du e-commerce.

- Entreposage : exploitation d'un entrepôt pour stocker les marchandises
- Gestion de stocks : suivi en temps réel des quantités en stock, des rotations, des dates limite de vente, etc.
- Préparation de commandes : prise dans l'entrepôt des références, des colis ou des palettes pour préparer une commande à livrer à un centre de distribution ou à un point de vente
- *Kitting* : opération de regroupement de plusieurs pièces pour former un kit ou un pack
- *Co-packing* : opération de conditionnement pour assembler des références produits sous forme de lot (opérations de promotion par exemple) ou dans des présentoirs de vente
- Emballage (mise sous film, reconditionnement) : préparation d'emballage selon les conditionnements et les contenants voulus
- Approvisionnement en juste à temps des bords de chaîne, gestion de kanban : gestion en bord de chaîne de production d'un stock minimum de pièces détachées ou d'encours qui sont consommées et réapprovisionnées au fur et à mesure de la production. Le kanban est une des techniques de juste à temps
- Massification : gestion des flux afin d'optimiser le taux de remplissage du moyen de transport (camion, wagon, péniche, etc.)
- *Cross docking* : organisation des flux afin de recevoir la marchandise des fournisseurs, préparer et expédier les commandes des clients le même jour, sans temps de stockage
- Consolidation multi fournisseurs : mise à disposition d'un entrepôt commun à plusieurs fournisseurs d'un même client. La marchandise reste la propriété des fournisseurs souvent trop petits pour pouvoir livrer régulièrement les distributeurs à un coût compétitif. Ce type d'entrepôt garantit au client la disponibilité des produits
- Contrôle qualité : opération de contrôle de la conformité des réceptions et des expéditions de marchandises.

Transport et organisation de flux

- Organisation transport : ID Logistics gère pour le compte de son client l'organisation et l'optimisation des plans de transport et de tournées sur une zone géographique, le client conservant le lien contractuel direct avec ses transporteurs
- Gestion administrative des ordres de transport : prestation administrative de la gestion des bons de livraisons, ordonnancement, prise de rendez-vous, suivi des litiges, etc.
- Prestation d'optimisation des schémas transport : proposition régulière de *re-engineering* des schémas de transport pour en réduire le coût
- Flotte de véhicules dédiée : mise à disposition de moyens de transport dédiés au client
- Transport combiné : exploitation de solutions rail-route
- Suivi conteneur : suivi en temps réel de conteneurs afin d'optimiser la chaîne d'approvisionnement du client
- Cellule de pilotage dédié : prestation d'organisation du transport pour le client qui intègre l'affrètement et la relation contractuelle avec les transporteurs définis par ID Logistics.

Optimisation de la supply chain

- Mise en place pour le compte du client de logiciel de gestion d'entrepôt (WMS – *Warehouse Management System*) ou de logiciel type ERP intégré entre la gestion commerciale des achats et la gestion des stocks en entrepôt
- Proposition de mise en place d'outils pour suivre en temps réel les flux de la *supply chain*
- Pilotage de flux amont et aval entrepôt : ID Logistics gère et optimise pour le compte de son client l'organisation des flux entrants et sortants des entrepôts du client, que l'entrepôt soit géré ou non par ID Logistics
- Gestion de rendez-vous : ID Logistics gère et optimise pour son client les rendez-vous avec les transporteurs pour les livraisons en entrepôt et les expéditions au départ de l'entrepôt
- Plan de back up : ID Logistics conçoit et gère des plans de secours pour ses clients pour assurer une continuité de l'approvisionnement de leurs points de vente même en cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs de leurs sites (incendie, intempéries, mouvements sociaux, etc.)
- Gestion de projet : ID Logistics participe à la conception et à la réalisation de tout type de projet lié à la *supply chain* de ses clients en France et à l'étranger (prospection, étude d'impact, conseil en solution, etc.)

Livraison projet clé en main

- Définition de la localisation optimale du site du client sur la base de calculs de barycentre prenant en compte les contraintes transport amont et aval du client
- Identification et achat de terrain
- Conception des plans d'entrepôt en fonction des besoins spécifiques du client
- Relations avec les collectivités locales et obtention des autorisations réglementaires
- Intégration optimale dans l'environnement et construction sur la base de la norme HQE (Haute Qualité Environnementale)
- Suivi de la construction jusqu'à la livraison.

E-commerce

Le Groupe a mis en place des outils spécifiques, adaptés à la prise en charge des problématiques liées au e-commerce :

- Choix d'un système d'information spécifique : Le Groupe a décidé de ne pas utiliser ses systèmes habituels et d'acquérir un système d'information adapté à ce mode de process
- Des solutions immobilières adaptées permettant une grande flexibilité et mutualisant les activités e-commerce
- Des partenariats avec des réseaux express et de messagerie permettant d'offrir une offre globale au client.

Le Groupe a acquis un savoir-faire particulier dans ce type d'activité et qu'il déploie dans les différents pays où il est présent.

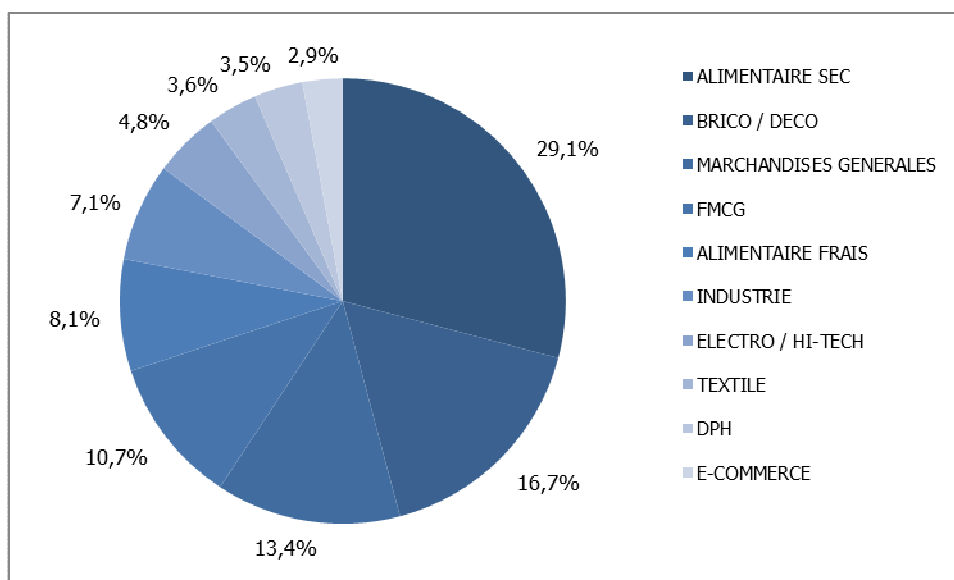
L'émergence du e-commerce entraîne une complexification des flux gérés par les logisticiens. En effet, le logisticien doit avoir les outils lui permettant de réceptionner l'ordre d'achat d'un produit visualisé et acheté sur Internet, stocké dans un de ses entrepôts et envoyé au client à partir de cet entrepôt ou de mettre rapidement à disposition un produit en magasin pour un client.

A la Date du Document de Référence, le Groupe intervient dans le marché de l'e-commerce uniquement pour des acteurs qui opèrent également en distribution traditionnelle. Il n'intervient pas auprès de distributeurs uniquement e-commerce qui, par choix stratégique, externalisent très rarement leur logistique.

1.6.2 Typologie de marchés

ID Logistics opère dans une large gamme de typologies de marchés : grande distribution, distribution spécialisée, industriels de la grande consommation et e-commerce.

Le graphique ci-dessous détaille la répartition du chiffre d'affaires consolidé 2012 du Groupe par prestations :



* DPH : droguerie, parfumerie, hygiène

Alimentaire sec (41 contrats répartis dans tous les pays du groupe)

- **Typologie** : Principalement grande distribution généraliste

- **Enjeux clients** : Confrontés à une augmentation importante du nombre de références des produits alimentaires, les grands distributeurs ont conduit une politique visant à réduire de façon drastique leur niveau de stock pour atteindre près de 10 jours en moyenne sur entrepôt.
Depuis quelques années, une deuxième étape a été franchie avec une nouvelle accélération des flux au travers de la transformation des entrepôts en plateforme de *cross docking*. Cette politique amène les industriels fournisseurs à adapter leur mode de livraison à cette nouvelle organisation. La prestation logistique est devenue un élément clé de la compétitivité des enseignes qui doivent assurer une très forte disponibilité des produits à un coût optimisé.
- **Réponse d'ID Logistics** : Avec 41 contrats représentant environ 29% de son chiffre d'affaires, le Groupe est un des leaders européens de la prestation logistique dans ce secteur de l'alimentaire sec.

ID Logistics a, dès sa création, mis l'accent sur les nouvelles technologies et l'innovation pour la gestion de ce type de contrat. Avec le *Voice-Picking* déployé dès 2004 dans tous les pays sur l'ensemble des dossiers alimentaires secs et avec les mécanisations des centres de *cross docking* dès 2006, le Groupe est devenu la référence du domaine. Le lancement du chariot *Pick and Go* fin 2010 a consacré l'avance du Groupe par rapport à ses principaux concurrents.

Marchandises générales ou «bazar » (28 contrats en France, Espagne, Pologne, Taiwan et Brésil)

- **Typologie clients** : Il s'agit de clients appartenant au monde de la distribution généraliste ou spécialisée qui vendent des produits non alimentaires divers et non périssables, type bazar, ameublement, cuisine, etc.
- **Enjeux clients** : Ces produits sont généralement en provenance du grand import et nécessitent une logistique sur stock, avec des produits d'une très grande hétérogénéité. De plus, le renouvellement des gammes entraîne des campagnes de promotion fréquentes. L'adaptation de la prestation aux fortes saisonnalités est particulièrement importante.
- **Réponse d'ID Logistics** : la capacité de répondre aux fortes saisonnalités implique une véritable flexibilité du logisticien. Cette flexibilité est un des piliers du modèle d'ID Logistics et se traduit sur le mode de management des équipes ainsi que sur les technologies employées, notamment dans l'installation de chaîne d'éclatement mécanisée.

Enfin, cette typologie de marchandises entraîne des prestations complémentaires qui se développent, comme par exemple, la livraison à domicile.

Bricolage/décoration (28 contrats en France, Brésil, Russie et Pologne)

- **Typologie** : Il s'agit de produits très hétérogènes (volume et poids, comprenant par exemple, des outils, du carrelage, ou des maisons de jardins). Ils sont distribués par des enseignes spécialisées dans ces domaines.
- **Enjeux clients** : La très forte hétérogénéité des produits ainsi que le caractère saisonnier de ces activités amènent une réflexion permanente sur l'optimisation des moyens. Le taux d'occupation des sites logistiques comme le taux de remplissage des véhicules représentent des enjeux économiques majeurs pour les clients.

- **Réponse d'ID Logistics** : Elle consiste en une analyse très fine des données prévisionnelles afin de rechercher en permanence un optimum de densification du stockage, ainsi qu'en la recherche de clients complémentaires à contre cycle. Les outils technologiques portent principalement sur les déchargements conteneur ou la gestion ergonomique des produits pondéreux (carrelage). L'organisation transport (coefficient de chargement, optimisation d'une flotte dédiée, etc.) est un atout fort du Groupe pour ce type de contrat.

Alimentaire frais (13 contrats en France, Espagne, Brésil et Indonésie)

- **Typologie** : ID Logistics gère pour le compte de clients industriels et distributeurs des contrats logistiques sous température dirigée en froid positif. Ces dossiers sont essentiellement en flux tendus avec une organisation de transport associée.
- **Enjeux clients** : Ils exigent une très bonne maîtrise de la chaîne du froid ainsi qu'une bonne technique de la prestation logistique. Des infrastructures adaptées au processus sont nécessaires.
- **Réponse d'ID Logistics** : le Groupe dispose d'une véritable compétence dans ce domaine qui l'a conduit à mettre en œuvre des sites pilotes soit en mécanisation, soit en système d'information ou de *voice picking*. Il s'agit de gérer des flux rapides avec de fortes variations hebdomadaires.

Enfin son savoir-faire en termes d'organisation transport est particulièrement adapté à cette activité très dépendante d'une bonne coordination des flux amont.

Le Groupe identifie cette activité comme un domaine à fort développement, notamment dans les pays à forte croissance.

Industriel FMCG (43 contrats, tous pays)

- **Typologie** : Clients industriels, fournisseurs de la grande distribution, généraliste ou spécialisée.
- **Enjeux clients** : Les industriels exigent une prestation susceptible de les accompagner dans les évolutions d'organisation demandées par la grande distribution. La réduction des stocks augmente la fréquence des livraisons. Les exigences clients portent à la fois sur le processus de préparation et sur l'organisation de transport associée.
- **Réponse d'ID Logistics** : Devenue un axe stratégique de développement pour ID Logistics depuis 2007, la prestation logistique industrielle *FMCG* repose sur plusieurs spécificités :
 - o Une gestion globale de la *supply chain* au travers d'une série d'indicateurs qui intègrent de façon quasi systématique l'organisation du transport aval
 - o Une recherche permanente de l'optimisation des moyens, notamment à travers une mutualisation entre plusieurs clients. ID Logistics a ainsi été pionnier pour le lancement des centres de consolidation fournisseurs (CCC) ou de la mise en place d'entrepôt mutualisé et de consolidation aval (EMCA)
 - o Une prise en compte de la sécurité du produit comme des personnels au plus haut niveau
 - o Enfin, une intégration systématique de l'approche développement durable du client dans la gestion de la *supply chain*, notamment dans la mesure et les engagements de réduction de l'empreinte carbone.

Electro High tech (9 contrats en France et au Brésil)

- **Typologie** : Enseignes spécialisées dans la distribution de produits Hi-fi et de haute technologie.
- **Enjeux clients** : Produits de grande valeur, hétérogènes en termes de volume (de l'appareil photo au réfrigérateur), avec une forte saisonnalité, et essentiellement en provenance du grand import, ces derniers demandent une prestation de haute précision en raison de la nature du produit. La prestation réside avant tout sur la gestion du stock.
- **Réponse d'ID Logistics** : Très présent dans ce secteur assez concentré, le Groupe a pris le parti d'une très forte sécurisation de ce type de contrat, à la fois en terme d'équipement de sécurité et de procédure de contrôle. Cette volonté de sécurisation s'applique également au travers d'installation de chaîne mécanisée avec des outils de contrôle pondéral afin de limiter au maximum les risques d'erreurs ou de vol.

Industrie (21 contrats en France, Espagne et Brésil)

- **Typologie** : Elle comprend de l'industrie automobile, de la peinture ou de la chimie ou de la fabrication de verre de table.
- **Enjeux clients** : Malgré la grande disparité, les clients demandent une forte compréhension de leurs enjeux ainsi qu'un accent particulier mis sur les sujets de sécurité et de respect de la réglementation.
- **Réponse d'ID Logistics** : Elle comprend plusieurs volets :
 - o Un accompagnement social important dans le cadre d'*outsourcing* de personnel, s'il y a lieu
 - o Une analyse et un respect vigilant de la réglementation, notamment dans le cadre de la construction de dépôts clé en main pour des matières dangereuses
 - o Des outils informatiques spécifiques, en particulier pour la gestion en temps réel de dossiers comprenant des alimentations directes de bords de chaîne industrielle.

Textile (3 contrats en France et en Espagne)

- **Typologie** : Il s'agit de distributeurs spécialisés dans les vêtements et accessoires
- **Enjeux clients** : Cumulant à la fois une forte saisonnalité, le succès ou non des collections, la problématique des flux à plat ou sur cintres, le grand import, la logistique textile est d'une exigence particulièrement pointue.
- **Réponse d'ID Logistics** : Entré récemment (2009) dans ce secteur à fort potentiel, ID Logistics a géré avec succès deux sites particulièrement complexes, notamment en raison de la combinaison des mises en vente et des réassorts. L'utilisation d'une mécanisation de haut niveau a permis une adaptation aux pics d'activité de façon remarquable. C'est par ailleurs un secteur à gros potentiel de développement pour le Groupe.

Parfumerie (4 contrats en France et au Brésil)

- **Typologie** : Elle comprend la distribution de produit de parfumerie par des enseignes spécialisées ou par de la grande distribution généraliste.
- **Enjeux clients** : De haute précision, la logistique des produits de parfumerie demande un savoir-faire important notamment dans le contrôle de la préparation de commande et dans l'optimisation des moyens de transport. Les distributeurs spécialisés sont particulièrement sensibles aux problématiques liées au développement durable.
- **Réponse d'ID Logistics** : Entré dans le secteur en 2010, le Groupe a mis l'accent sur sa maîtrise de la préparation de commande de détail pour gagner ses premiers contrats. Sa connaissance des process mécanisés ainsi que des problématiques produits dangereux lui a permis de gagner de nouveaux contrats. Cette clientèle est particulièrement adaptée au positionnement géographique de l'entreprise, notamment en Asie et au Brésil.

E-commerce (5 contrats en France et au Brésil)

- **Typologie** : Principalement sites « cross canal », c'est-à-dire développés par des clients distributeurs en complément d'une offre traditionnelle en magasin.
- **Enjeux clients** : Le E-commerce représente un enjeu majeur pour l'ensemble des clients distributeurs. Le E-commerce est perçu comme un secteur en croissance et complémentaire d'une offre traditionnelle. Les grands clients souhaitent à la fois une prestation logistique spécifique adaptée au secteur du E-commerce et la recherche de synergies avec leur logistique traditionnelle.
- **Réponse d'ID Logistics** : Devenu un enjeu stratégique en 2010, le e-commerce fait l'objet d'une offre en parfaite adéquation avec les problématiques des clients. Cette offre a permis de conclure 4 contrats importants début 2011 reposant sur une nouvelle organisation et un nouveau système d'information.

1.6.3 Suivi des grands comptes à l'échelle mondiale

Une clientèle de premier rang composée de leaders français et de grands groupes internationaux

Historiquement, le Groupe s'est construit autour de grands groupes internationaux d'origine française et a démontré sa capacité à les accompagner dans la durée et sur leurs marchés internationaux avancés (Amérique latine, Asie). ID Logistics a su renforcer ses liens historiques avec ses principaux clients et s'adapter à l'évolution de leurs besoins, notamment grâce à des plans d'amélioration continue et au développement de solutions innovantes.

Fort de ses performances opérationnelles avec ses clients historiques, le Groupe a su développer et diversifier son portefeuille de clients en accompagnant les principaux groupes de grande distribution français et des grands groupes industriels à l'international sur des zones à fort potentiel de développement (pays émergents).

A de rares exceptions près, tous les clients du Groupe sont des acteurs de premier plan dans leur domaine d'activité et sont présents en Europe et à l'international.

Le Groupe a vocation à accompagner le développement de ses clients, en France et à l'international, et à s'adapter à l'évolution de leur stratégie.

Principaux clients du Groupe

Grande distribution				Industriels			E Commerce
Grande distribution généraliste	GMS Brico / Déco	GMS Equipement de la maison	Autres GMS	Industrie alimentaire	Industrie non alimentaire	Frais	
          	      	    	      	        	        	   	      

L'accompagnement des clients à l'international

Le Groupe a choisi d'accompagner ses clients à l'international, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Contrats dont le client est présent dans	1 pays	2 pays	> 2 pays	Total
Alimentaire sec	9	8	24	41
Marchandise générale	12	2	14	28

Brico/déco	12	1	15	28
Alimentaire frais	4	-	9	13
Industrie FMCG	13	8	22	43
Electro/ Hi-Fi	9	-	-	9
Industrie divers	18	-	3	21
Textile	3	-	-	3
Parfumerie / DPH	2	1	1	4
E-commerce	3	2	-	5
	85	20	90	195

- Ainsi 85 contrats (44%) concernent des clients qui sont encore restés au niveau d'une seule filiale d'ID Logistics ;
- 20 contrats (10%) concernent des clients qui sont traités dans deux pays où est implantée ID Logistics ;
- 90 contrats (46%) concernent des clients qui sont traités dans plus de deux pays où est implantée ID Logistics.

L'accompagnement des clients à l'international passe en général par une première phase de mise à niveau des process opérationnels avant de déployer les technologies existante sur les sites de ces clients en France. Pendant cette phase de mise à niveau, le chiffre d'affaires converti en euros par effectif (permanents et intérimaires) est généralement inférieur à celui constaté sur les sites exploités en France.

1.6.4 Des relations établies avec les clients sur une base contractuelle, transparente et durable

La logistique contractuelle repose sur la contractualisation systématique des dossiers, auxquels sont dédiés des moyens adaptés.

Une contractualisation systématique

Après une procédure d'appel d'offres menée de façon quasi-systématique par les chargeurs, le projet gagné par ID Logistics fait l'objet d'une contractualisation formelle avec chaque client qui détaille :

- Un cahier des charges opérationnel (CCO) qui décrit la totalité de la prestation à réaliser ainsi que les moyens apportés par le Groupe
- Un cahier des charges qualité (CCQ) qui décrit les engagements de qualité et la façon dont ils sont mesurés (KPI, etc.)
- Un contrat enfin qui précise les éléments de rémunération, de responsabilité, de durée de l'engagement, des clauses de renouvellement, etc.

ID Logistics a pour règle de ne pas s'engager dans un nouveau dossier sans avoir au préalable défini clairement l'ensemble de ces éléments avec son client.

Un mode de facturation établi à la signature du contrat

Chaque contrat présente des conditions tarifaires différentes (indexation, volumes) résultant d'une négociation commerciale. La formation du chiffre d'affaires est effectuée généralement

de la façon suivante : facturation en fonction de la nature (palette complète, préparation de colis spécifique, etc.). et du nombre de colis préparés Ainsi, le chiffre d'affaires du groupe est principalement fonction des volumes traités et est peu sensible aux évolutions conjoncturelles (cf. sous-section 1.5.4 « Sensibilité à la conjoncture économique et à l'évolution des modes de consommation »).

Le groupe ne présente pas une forte saisonnalité de son chiffre d'affaires même si, compte tenu de la typologie de son portefeuille client et de son profil de croissance, le chiffre d'affaires du second semestre est en général légèrement supérieur à celui du premier semestre.

En revanche, l'activité du 1er semestre connaît une volatilité plus forte des volumes traités avec des écarts plus importants entre les points hauts et les points bas d'activité qu'au 2ème semestre. Cette volatilité se traduit par une moins bonne productivité des opérations et un résultat opérationnel du 1er semestre en général inférieur à celui du second semestre.

Cette caractéristique de l'activité d'ID Logistics, que l'on retrouve chez certains de ses concurrents, est pleinement intégrée dans ses modes opératoires et sa gestion financière et ne représente pas un risque en tant que tel.

Des moyens dédiés à chaque dossier

Pour chaque dossier, ID Logistics met en place une solution adaptée, spécifique aux besoins de chaque client, qui comprend notamment les prestations suivantes :

- Des moyens dédiés ou partagés (entrepôts, matériels, véhicules, etc.). Cette politique dite d'*asset light* a permis au Groupe de réduire au maximum son exposition au risque de surfaces inoccupées.
- Le tableau ci-dessous détaille la nature de l'engagement du Groupe sur ses sites immobiliers :

En propriété/crédit bail	Bail immobilier ID Logistics	Mis à disposition par le client	Prestation in situ (en général usine)	Total
3	72	49	17	141

- Des systèmes d'information très développés (voir section 1.6).
- Un système de mesures de la performance et des plans d'actions.
- Des équipes formées et dédiées à l'activité.

A la Date du Document de référence, la totalité des entrepôts gérés par le Groupe fait l'objet d'une refacturation aux clients.

Une forte adaptabilité du modèle économique

ID Logistics a historiquement bâti son développement sur un modèle centré sur la flexibilité et l'adaptabilité. Cette démarche permet au Groupe de proposer des solutions sur-mesure, indépendamment des actifs propres d'ID Logistics, à ses clients tout en se prémunissant de risques liés à la détention d'actifs corporels significatifs. Cette démarche est particulièrement adaptée au contexte économique actuel car elle permet sur le moyen long-terme de s'adapter à l'évolution des modes de consommation et à l'environnement économique global.

Le Groupe a ainsi fait le choix de ne détenir aucun actif immobilier en propre, à l'exception de l'entrepôt de Brebières et de deux autres entrepôts non significatifs en termes de surface, qui représentent au total environ 3% des surfaces exploitées du Groupe. Lors de la prise en

charge d'un dossier, le Groupe est en mesure de proposer des solutions immobilières adaptées aux besoins de chaque client : location (reprise du même entrepôt ou recherche d'un nouvel emplacement), mise à disposition par le client, construction, etc. En cas de location, le Groupe aligne la durée du bail sur celle de l'engagement contractuel du client.

Concernant les ressources humaines, le Groupe affecte à chaque contrat une équipe d'encadrement et de management, et calibre les besoins en personnel en fonction des spécificités propres à chaque site. Le recours à l'intérim permet d'absorber les effets de la saisonnalité et les pics d'activité sans impacter la structure permanente de coûts. Le Groupe collabore ainsi avec les principales agences d'intérim.

Par ailleurs, les outils nécessaires au fonctionnement de l'entrepôt (chariots, engins, etc.) sont en règle générale en location sur la même durée que les contrats.

Une véritable transparence avec chaque client

L'approche de partenariat avec un client développé par ID Logistics repose sur un principe de transparence.

Cette transparence se traduit par la communication au client de l'ensemble des moyens et des coûts mis en œuvre pour assurer la bonne marche d'un contrat. La marge opérationnelle générée par ID Logistics est ainsi calculée sur une base claire et partagée.

Cette démarche de transparence ne conduit cependant pas nécessairement à un mode de facturation basé sur un « coût + marge », qui demeure une pratique minoritaire dans les pays où ID Logistics est implanté, alors qu'elle est un mode de facturation courante dans les pays anglo-saxons.

L'évolution des coûts ainsi que les démarches de progrès engagées par ID Logistics font l'objet d'échanges chaque année avec le client. Traduisant sa volonté d'accompagner durablement ses clients, ID Logistics est engagé dans une logique de plans de progrès visant à améliorer de façon continue les performances des prestations logistiques (réduction du coût global pour le client tout en optimisant le niveau de service). Les bénéfices de ces plans de progrès sont partagés de manière transparente entre ID Logistics et ses clients.

Un accompagnement dans la durée

La durée juridique d'un contrat dépend en grande partie de l'importance des investissements à réaliser ou d'éléments plus spécifiques comme la reprise de personnel dans le cadre d'outsourcing. Cette durée varie de 3 à 10 ans. Une fois, cette période de premier engagement terminée, le contrat fait l'objet de renouvellement régulier.

Depuis sa création, a renouvelé la quasi totalité de ses contrats, atteignant un taux de renouvellement supérieur à 95%.

Si le prestataire logistique arrive à établir une relation forte basée sur la transparence et un véritable échange avec son client, le renouvellement du contrat est fréquent, les coûts et les risques de changement de prestataire étant considéré comme significatif.

1.7 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Groupe est soumis à deux typologies de réglementation spécifiques :

- Celles correspondant aux installations classées pour la partie entreposage ;
- Le cas échéant, celles correspondant à la réglementation du transport.

Respect de la réglementation des installations classées

La réglementation des installations classées implique une démarche structurée qui consiste à, lors de chaque appel d'offres :

- Identifier la nature exacte des produits à stocker et leur dangerosité (inflammable, explosif, polluant, etc.)
- Déterminer les volumes durant toute l'année et les pics d'activités.

Ces éléments permettent de définir les rubriques de l'autorisation d'exploiter ICPE à obtenir (1510, 2663, 1412, etc.). Dans le cas d'un projet de taille plus petite ou d'un site de *cross docking*, une simple déclaration peut s'avérer suffisante.

En France, l'autorisation d'exploiter une installation classée doit être demandée par l'exploitant à la Préfecture dans le ressort de laquelle l'installation doit s'implanter. L'autorisation est instruite par les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Une fois l'autorisation d'exploiter obtenue, la DREAL est également en charge de contrôler régulièrement que les obligations correspondantes sont correctement suivies par l'exploitant. Des réglementations comparables existent dans les pays où le Groupe est présent.

En fonction de cette analyse, ID Logistics identifie les entrepôts existants sur le marché ou à construire.

Dans un certain nombre de cas, ID Logistics lance directement la construction du dépôt, en réalisant l'ensemble des démarches pour obtenir les autorisations ICPE adaptées. A ce jour, ID Logistics a piloté en France la construction de huit projets et obtenu les autorisations d'exploiter correspondantes.

Le respect des autorisations d'exploiter est une composante importante du métier de prestataire logistique, qui doit à la fois vérifier la conformité des produits stockés à l'autorisation obtenue et la bonne maintenance des éléments spécifiques inscrits dans l'autorisation (zones grillagées, RIA spécifique, procédure de surveillance particulière, etc.)

Dans chaque pays où le groupe est implanté, les règles peuvent être différentes, même si en général elles correspondent aux mêmes principes.

Le Groupe n'exploitant que des entrepôts de classe A, a l'avantage de disposer d'immeubles neufs, en ligne avec les dernières autorisations d'exploiter.

Des réglementations comparables existent dans les pays où le Groupe est présent. Avec la création de onze filiales opérationnelles, ID Logistics a acquis une grande expérience dans la maîtrise des risques juridiques du métier de la logistique contractuelle.

Le respect de la réglementation transport

Les opérations de transport ou de commission de transport obéissent également à des règles spécifiques. Dans les pays où ID Logistics a été amené à réaliser ce type d'opération, un agrément spécifique a été demandé et obtenu.

La méthodologie d'ouverture a toujours été la suivante :

- Analyse du contexte juridique du pays par la direction juridique Groupe ;
- Accompagnement local par un cabinet juridique de premier rang ;
- Centralisation des autorisations auprès de la direction juridique du Groupe.

1.8 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

1.8.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées et locations

Le siège social du groupe est situé 410, route du Moulin de Losque à Cavaillon. Il est occupé dans le cadre d'un contrat de location.

Le Groupe est propriétaire d'un entrepôt d'une surface de 75.000 m² situé à Brebières dans le nord de la France. Au 31 décembre 2012, la valeur nette comptable de cet entrepôt est de 28,9 millions d'euros, dont 4,2 millions d'euros de terrain. Depuis le rachat d'une petite activité de transport en 2010, le Groupe est également propriétaire, au travers de deux SCI, de deux entrepôts de 4.000 m² chacun en région parisienne, financés en crédit-bail.

Le barycentre géographique de la solution proposée est un élément clé dans une organisation logistique. ID Logistics dispose ainsi d'une équipe spécialisée dans l'identification et la recherche de solutions immobilières pour ses clients existants ou prospects (entrepôt existant, terrain à bâtir, etc).

A l'été 2012, cette équipe a sollicité la direction de PSA dans le cadre de la ré-industrialisation du site de PSA Aulnay, comme elle le fait régulièrement auprès de tout type d'administration. Elle a fait acte de candidature pour la reprise de terrains et la construction d'entrepôts logistiques avec à la clé, la possibilité d'offrir une priorité d'embauche au personnel de PSA Aulnay. ID Logistics pourrait alors disposer de trois nouveaux sites de près de 50 000 m² chacun, idéalement situés, et pour lesquels des discussions avec des clients du secteur grande consommation et grande distribution sont déjà en cours.

Conformément à l'approche « asset light » du Groupe, l'investissement immobilier ne sera pas réalisé par ID Logistics mais par des investisseurs immobiliers. Compte tenu de la sensibilité du dossier PSA Aulnay, notre approche a connu une certaine résonnance médiatique. Il ne s'agit pourtant que d'un dossier très classique parmi les nombreux dossiers traités chaque année dans le cours normal des affaires du Groupe.

Pour l'exercice de ses activités en France et à l'étranger, le Groupe a conclu plusieurs baux commerciaux de location d'entrepôt, dont les durées et les conditions de sortie sont en général identiques à celles du contrat signé avec le client.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'entrepôts et leur superficie se répartissent comme suit :

	Nombre d'entrepôts	Superficie (m ²)
France	72	1.301.000
International	69	1.208.000
dont :		
Europe hors France	16	470.000

Asie	16	107.000
Afrique / Océan Indien	4	52.000
Amérique du Sud	33	579.000
Total	141	2.509.000

Les engagements en matière de location immobilière sont décrits en note 24 des annexes aux comptes consolidés.

Comme indiqué au chapitre 1.6.4 Des relations établies avec les clients sur une base contractuelle, transparente et durable du Document de Référence, les entrepôts sont majoritairement mis à disposition par le client ou loués sur la durée du contrat client à qui ils sont intégralement refacturés.

1.8.2 Autres immobilisations corporelles et équipements

En dehors du terrain et de la construction de l'entrepôt de Brebières décrits ci-dessus, les autres immobilisations concernent pour l'essentiel du matériel de manutention ou de transport et des équipements et installations informatiques. Au 31 décembre 2012, la valeur nette comptable de ces immobilisations se décompose selon le tableau ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	6,6
Installations, matériels et équipements	19,6
Autres immobilisations corporelles	9,2
Immobilisations corporelles en cours	1,8
Total	37,2

Les immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites à la note 2 de l'annexe aux comptes figurant à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles ».

1.8.3 Questions environnementales

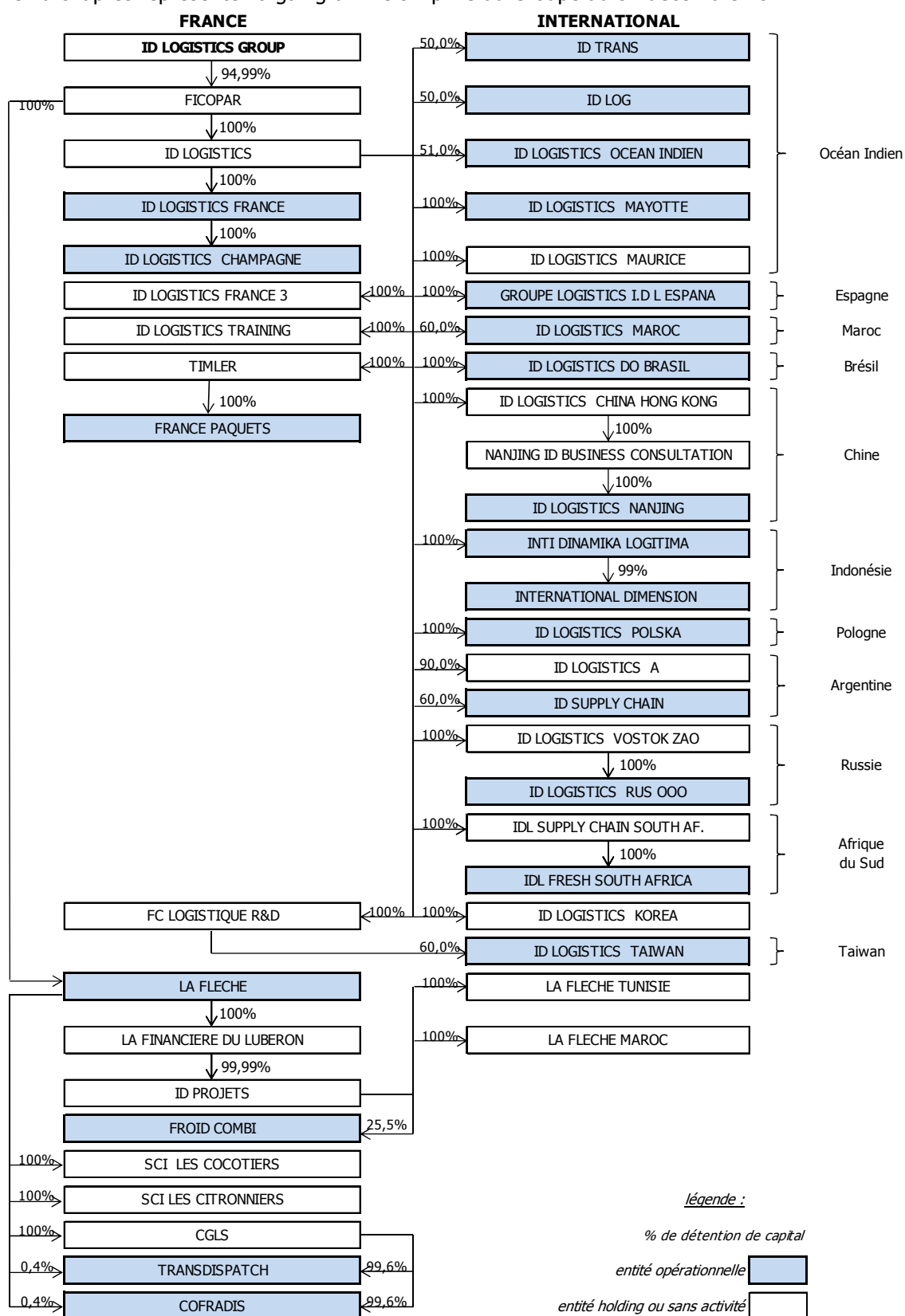
Les activités du Groupe ne représentent pas de risque significatif pour l'environnement : à la Date du Document de Référence, le Groupe exerce quelques activités de stockage ou de manutention de produits considérés comme dangereux au sens de la réglementation Seveso ou équivalent (type aérosols, batteries automobiles, peintures, etc.) et propose des services de transport routier associés. Ces activités ou services restent limités par rapport aux autres activités du Groupe qui considère donc ne pas être significativement exposé à des risques environnementaux. Le Groupe mène par ailleurs une politique active en matière de développement durable comme détaillé à la section 1.12 « Développement et croissance durables » du Document de Référence.

Dans ce cadre, au-delà des réglementations classiques en matière de respect des normes environnementales et de sécurité, il n'existe pas de question environnementale pouvant influencer de manière significative l'utilisation des immobilisations corporelles du Groupe.

1.9 ORGANIGRAMME

1.9.1 Organigramme juridique

Le schéma ci-après représente l'organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2012 :



La Société est une société holding qui n'a pas d'activité opérationnelle. Elle rassemble certains services centraux du Groupe. Les activités opérationnelles sont exercées par les filiales (voir la sous-section 1.9.2 « Présentation des principales sociétés du Groupe »).

A la Date du Document de référence, la Société détient des participations directes et indirectes dans 49 sociétés, dont 25 en France métropolitaine. Seules les principales filiales du Groupe sont présentées dans le présent chapitre.

Les activités des sociétés du Groupe sont décrites au chapitre 1 « Présentation du Groupe ».

Les fonctions exercées par les dirigeants de la Société dans les filiales sont décrites à la section 3.3 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction ».

L'organisation opérationnelle du Groupe et les principales fonctions transversales sont présentées à la section 1.10 « Organigramme opérationnel ».

La répartition des effectifs salariés du Groupe est présentée à la sous-section 1.12.5 « Engagement social et sociétal ».

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2012 sont listées à la note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2012, figurant à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles ».

Au 31 décembre 2012, le poids relatif des filiales regroupées par secteur est le suivant (en millions d'euros sauf les effectifs) :

	France	International	Total
Chiffre d'affaires	342,7	219,9	562,6
Chiffre d'affaires inter-secteurs	(1,9)	(1,1)	(3,0)
Chiffre d'affaires net	340,8	218,8	559,6
Résultat opérationnel courant	14,0	4,8	18,8
Résultat opérationnel	7,6	4,8	12,4
Flux de trésorerie généré par l'activité	23,0	(1,6)	21,4
Investissements	14,5	7,0	21,5
Actifs immobilisés	107,4	22,7	130,1
Effectifs	3 430	6 736	10 166

1.9.2 Présentation des principales sociétés du Groupe

1.9.1.1 Principales sociétés en France

- La Financière de Commerce et de Participations (Ficopar)

Ficopar est une société par actions simplifiée immatriculée le 12 juillet 2005 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon.

Elle a été créée pour reprendre la participation de Lazard Fonds Partenaire Gestion lors de sa sortie le 28 juillet 2005 (voir section 1.2 « Evénements marquants dans le développement de la Société » du Document de Référence). A cette occasion, Ficopar a mis en place une dette de 10,0 millions d'euros remboursable trimestriellement jusqu'au 31 juillet 2012 (voir Section 4.3 « Trésorerie et capitaux du Document de Référence») et une dette court terme de 2,1 millions d'euros, intégralement remboursée en août 2007.

Ficopar a une activité de holding centralisatrice de la trésorerie du Groupe dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie ou d'accords de financement spécifiques. Elle est tête du périmètre d'intégration fiscale depuis l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ficopar n'a pas de salarié.

- ID Logistics

ID Logistics est une société par actions simplifiée immatriculée le 23 novembre 2001 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon.

Elle a été créée par apports des activités logistiques existantes d'ID Projets (anciennement La Flèche Cavaillonnaise) et d'ID Logistics Group (anciennement Vision Investissement). Jusqu'en juillet 2005, elle a été co-détenue par ID Logistics Group, Fonds Partenaire Gestion (Banque Lazard) et La Flèche Cavaillonnaise.

Elle conserve depuis cette date une activité de holding et détient les participations dans la plupart des filiales étrangères. A ce titre, elle peut être amenée à conclure des accords de financement avec ses filiales.

ID Logistics n'a pas de salarié.

- ID Logistics France

ID Logistics France est une société par actions simplifiée immatriculée le 1^{er} décembre 2000 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le nom La Flèche Logistique. Elle a été renommée sous sa dénomination actuelle le 11 février 2002 dans le cadre de la filialisation de la branche d'activité logistique d'ID Projets (anciennement La Flèche Cavaillonnaise) et dont les titres ont été apportés en décembre 2001, à ID Logistics.

Elle est aujourd'hui la principale filiale opérationnelle du Groupe et emploie directement 2.891 personnes au 31 décembre 2012.

- ID Logistics Champagne

ID Logistics Champagne (anciennement NEO LOG) est une société par actions simplifiée immatriculée le 24 septembre 2004 au registre du commerce et des sociétés de Châlons-en-Champagne. Elle a été acquise par le Groupe en 2010.

Elle exploite un site en France et emploie directement 62 personnes au 31 décembre 2012.

- La Flèche

La Flèche est une société par actions simplifiée immatriculée le 5 décembre 2007 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon. Elle a été créée à l'occasion du rachat par le Groupe d'ID Projets (anciennement La Flèche Cavaillonnaise) dont elle exploite le fonds de commerce dans le cadre d'une convention de location gérance.

Elle exploite 4 sites en France et emploie directement 295 personnes au 31 décembre 2012. Elle a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 36,4 M€ dont près de 60% pour des clients existants d'ID Logistics France. Au 31 décembre 2012, la flotte de la société est composée de 135 moteurs et de 264 semi-remorques. Elle est intégralement louée.

- ID Projets

ID Projets est une société par actions simplifiée immatriculée le 9 juillet 1960 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le nom La Flèche Cavaillonnaise. Après son rachat par le Groupe en décembre 2007, elle a été renommée sous sa dénomination actuelle.

Au 1^{er} janvier 2008, elle a confié l'exploitation de son fonds de commerce à La Flèche dans le cadre d'une convention de location gérance. Par ailleurs, ID Projets est titulaire d'une carte d'agent immobilier et peut intervenir sur certains projets immobiliers du Groupe.

ID Projets n'a pas de salarié.

- FroidCombi

FroidCombi est une société anonyme, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon, le 22 Décembre 1997.

FroidCombi a le statut d'opérateur de transport combiné rail-route et a pour objet le transport ferroviaire de marchandises périssables ou sous température dirigée sur les axes principaux Avignon – Paris – Lille.

Elle est co-détenue par la SNCF (49,0 % du capital), STEF-TFE (25,5%) et le Groupe ID Logistics (25,5%).

FroidCombi exploite 3 sites en France et emploie directement 16 personnes au 31 décembre 2012.

- Transdispatch

Transdispatch est une société par actions simplifiée, immatriculée le 29 mars 1990 au registre du commerce et des sociétés de Meaux. Elle a été acquise par le Groupe en 2010.

Elle exploite un site en France et emploie directement 23 personnes au 31 décembre 2012.

- Cofradis

Cofradis est une société à responsabilité limitée, immatriculée le 26 mars 1993 au registre du commerce et des sociétés de Meaux. Elle a été acquise par le Groupe en 2010.

Elle exploite un site en France et emploie directement 11 personnes au 31 décembre 2012.

- France Paquets

France Paquets est une société anonyme, immatriculée le 19 janvier 1990 au registre du commerce et des sociétés de Bobigny. Elle a été acquise par le Groupe en 2012.

Elle exploite un site en France et emploie directement 58 personnes au 31 décembre 2012.

1.9.1.2 Principales sociétés à l'international

- ID Logistics Taïwan (Taïwan)

ID Logistics Taïwan est une société de droit taïwanais dont le siège social est à Lujhu.

Créée en 2001, elle a été la première filiale étrangère du Groupe. Elle est co-détenue à 40% par son co-fondateur et actuel General Manager.

ID Logistics Taïwan gère des entrepôts alimentaires et non alimentaires pour la grande distribution, essentiellement sous la forme de *cross-docking*. Elle emploie directement 209 personnes au 31 décembre 2012. Elle emploie également des intérimaires pour gérer ses pics d'activité.

- ID Logistics do Brasil (Brésil)

ID Logistics do Brasil est une société de droit brésilien dont le siège social est à São Paulo.

Créée en 2002, elle est aujourd'hui la principale filiale hors de France du Groupe. Elle gère une vingtaine de sites pour un portefeuille clients et une typologie de services diversifiés, allant de la gestion d'entrepôt classique pour la grande distribution à la logistique de bord de chaîne de production selon la méthode Kanban pour un industriel de l'automobile.

ID Logistics do Brasil emploie directement 3.788 personnes au 31 décembre 2012.

- ID Logistics Nanjing (Chine)

ID Logistics Nanjing est une société de droit chinois dont le siège social est à Shanghai.

Créée en 2007, elle gère 12 sites répartis sur l'Est de la Chine (Shenyang, Pékin, Nanjing, Shanghai et Canton). Elle offre des services diversifiés dont du *co-packing* pour un industriel de l'alimentaire et de la distribution urbaine pour un industriel de la boisson. Elle est titulaire d'une licence de transporteur pour la région de Shanghai.

ID Logistics Nanjing emploie directement 319 personnes au 31 décembre 2012.

- ID Log (Ile de La Réunion)

ID Log est une société de droit français dont le siège social est à Le Port, sur l'Ile de La Réunion.

Créée en 2004, elle est codétenue à 50% par son partenaire commercial dont elle gère la logistique.

ID Log emploie directement 34 personnes au 31 décembre 2012.

- ID Trans (Ile de La Réunion)

ID Trans est une société de droit français dont le siège social est à Le Port, sur l'Ile de La Réunion.

Créée en 2004, elle est codétenue à 50% par son partenaire commercial pour lequel elle réalise des missions de pilotage et d'organisation de transport.

ID Trans emploie directement 9 personnes au 31 décembre 2012.

- ID Logistics Océan Indien (Ile de La Réunion)

ID Logistics Océan Indien est une société de droit français dont le siège social est à Le Port, sur l'Ile de La Réunion.

Créée en 2006, elle est codétenue à 49% par un fonds d'investisseurs. Elle réalise des opérations de logistique principalement pour des clients autres que ceux des autres filiales de l'Ile de La Réunion.

ID Logistics Océan Indien emploie directement 38 personnes au 31 décembre 2012.

- Groupe Logistics IDL España (Espagne)

Groupe Logistics IDL España est une société de droit espagnol dont le siège social est à Madrid.

Créée en 2006, elle exploite 5 sites pour la grande distribution et l'industrie textile. La majorité de ses sites est gérée à l'aide de solutions mécanisées.

Groupe Logistics IDL España emploie directement 1.061 personnes au 31 décembre 2012.

- PT Inti Dinamika Logitima (Indonésie)

PT Inti Dinamika Logitima est une société de droit indonésien dont le siège social est à Jakarta.

Créée en 2007, elle exploite des entrepôts pour la grande distribution essentiellement. Titulaire d'une licence de freight forwarding, elle réalise quelques opérations de négoce de capacité de transport maritime.

PT Inti Dinamika Logitima emploie directement 18 personnes au 31 décembre 2012.

- PT International Dimension (Indonésie)

PT International Dimension est une société de droit indonésien dont le siège social est à Jakarta.

Créée en 2008, elle est titulaire d'une licence de transporteur et propose des services d'organisation et pilotage de transport routier pour des clients dans la grande distribution et leurs fournisseurs.

PT International Dimension n'a pas de salarié au 31 décembre 2012.

- ID Logistics Polska (Pologne)

ID Logistics Polska est une société de droit polonais dont le siège social est à Katowice.

Créée en 2008, elle gère des entrepôts alimentaires et non alimentaires pour la grande distribution et des industriels fournisseurs de la grande distribution. Elle a également développé une offre organisation et pilotage de transport et est titulaire d'une licence de transporteur international.

ID Logistics Polska emploie directement 879 personnes au 31 décembre 2012.

- ID Supply Chain (Argentine)

ID Supply Chain est une société de droit argentin dont le siège social est à Buenos Aires.

Créée en 2008, elle est co-détenue à 40% par son co-fondateur et actuel General Manager. Elle gère des entrepôts alimentaires et non alimentaires pour la grande distribution.

ID Supply Chain emploie directement 396 personnes au 31 décembre 2012.

- ID Logistics Maroc (Maroc)

ID Logistics Maroc est une société de droit marocain dont le siège social est à Casablanca.

Créée en 2005, elle est co-détenue à 40% par la société La Voie Express, son co-gérant et partenaire commercial. Elle gère un entrepôt alimentaire et non alimentaire pour la grande distribution.

ID Logistics Maroc emploie directement 61 personnes au 31 décembre 2012.

- ID Logistics Rus (Russie)

ID Logistics Rus est une société de droit russe dont le siège social est à Moscou.

Créée en 2010, elle est co-détenue à 15% par ses co-fondateurs. Elle gère un entrepôt pour un distributeur dans le bricolage et la décoration.

ID Logistics Rus emploie directement 28 personnes au 31 décembre 2012.

1.9.3 Principaux flux intra-groupe

Au 31 décembre 2012, les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe sont :

- Convention de centralisation automatique de trésorerie

Une convention de centralisation automatique de trésorerie a été conclue entre Ficopar, en tant que société centralisatrice, et les principales filiales françaises, la filiale espagnole, la filiale polonaise et les filiales situées dans l'Océan Indien. Cette convention a pour but d'optimiser au niveau Groupe la gestion des excédents et des besoins de trésorerie.

Cette convention a été conclue en 2005 pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de cette convention, les avances reçues des filiales portent intérêt au taux annuel Euribor 3 mois diminué de 0,15% et les avances versées par la société centralisatrice portent intérêt au taux annuel Euribor 3 mois augmenté de 0,15%.

- Convention de financement

En tant que maison-mère des filiales étrangères opérationnelles, ID Logistics SAS a conclu des conventions de financement spécifiques pour accompagner le démarrage et le développement de certaines filiales. C'est, en particulier, le cas avec les filiales en Chine, en Corée, en Indonésie, en Russie, en Pologne, au Brésil et en Argentine.

Ces financements sont conclus pour des durées indéterminées, sauf réglementation locale plus contraignante. Ils portent intérêt à des taux

fiscalement acceptables par les parties et qui varient de Euribor 3 mois augmenté de 0,15% pour le plus faible à taux de la Banque Centrale Russe augmenté de 0,50% pour le plus élevé.

- Convention d'intégration fiscale

Comme indiqué précédemment, il existe une convention d'intégration fiscale conclue en mars 2006 entre Ficopar, en tant que société tête de groupe, et ID Logistics, ID Logistics France et FC Logistique R&D. Par avenants successifs, les principales filiales françaises ont été intégrées au groupe fiscal.

Cette convention fixe, dans le respect des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts, les modalités de la contribution des sociétés intégrées à la dette fiscale du groupe intégré et le sort de l'économie d'impôt sur les sociétés qui résulte de l'application de ce régime.

- Convention de location gérance

Comme indiqué précédemment, il existe une convention de location gérance entre ID Projets et La Flèche au titre de laquelle ID Projets loue à La Flèche son fonds de commerce.

Cette convention a été conclue avec effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 5 ans. Sur l'exercice 2012, La Flèche a facturé à ID Projets un montant de 1,6 M€ au titre de cette convention.

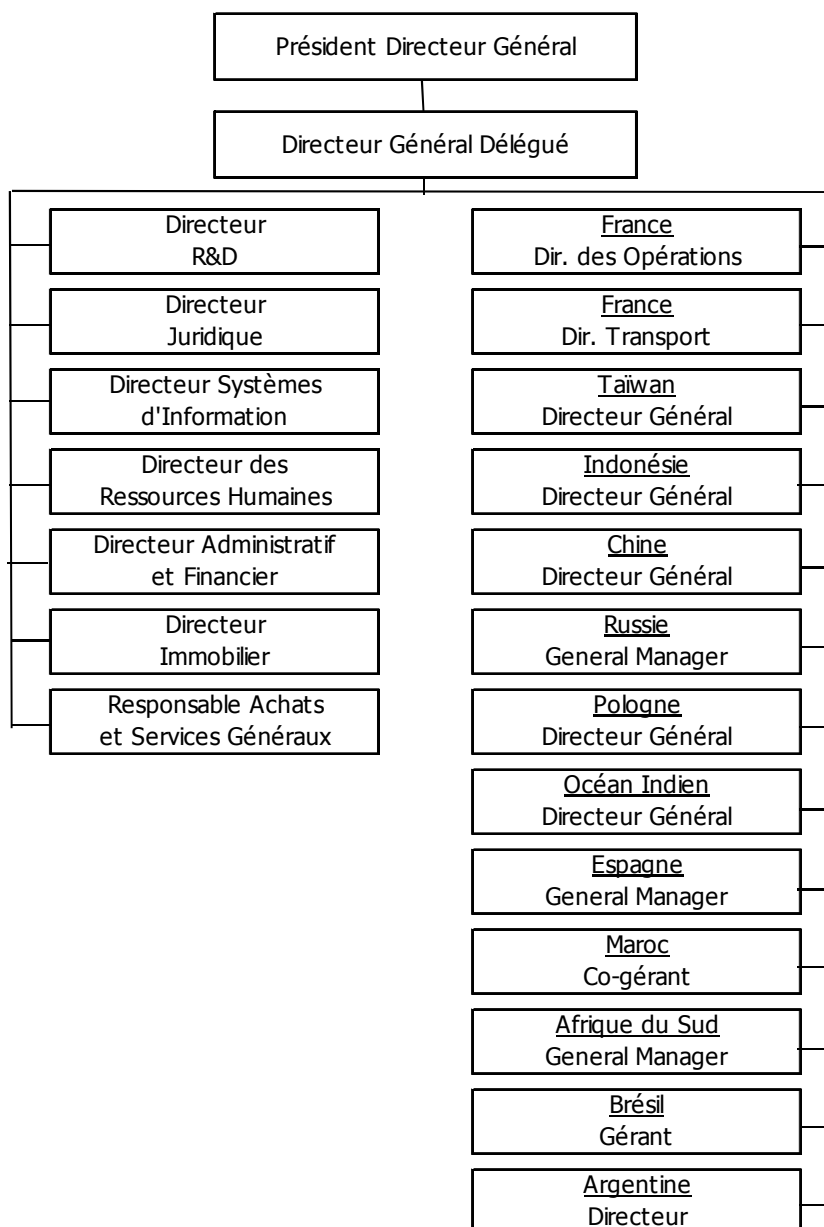
- Convention d'apporteur d'affaires

Une convention d'apporteur d'affaires entre ID Projets et ID Logistics France a été conclue en 2007.

Au titre de cette convention, ID Logistics France rémunère ID Projets sur la base du chiffre d'affaires généré avec des clients en relation avec ID Projets. Sur l'exercice 2012, ID Projets a facturé à ID Logistics France un montant de 0,6 M€ au titre de cette convention.

1.10 ORGANIGRAMME OPERATIONNEL

A la Date du Document de Référence, l'organigramme opérationnel du Groupe est :



Les principaux managers du Groupe bénéficient tous d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs.

1.11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

1.11.1 Marques

Depuis sa création, les marques sont la propriété du Groupe qui les protège pour limiter les effets de la concurrence. En la matière, la politique du Groupe est de déposer sa marque dans tous les pays où il est implanté ou susceptible de s'implanter.

A la Date du Document de Référence, les marques suivantes ont été déposées :

- ID Logistics : marque semi figurative en couleurs dans les classes 35, 37, 38, 39 et 42.
- La Flèche Logistique : marque semi figurative en couleurs dans les classes 35, 37, 39 et 42.
- La Flèche Transport : marque semi figurative en couleurs dans les classes 35, 37, 39 et 42.
- ID Group : marque verbale dans les classes 35, 37, 38, 39, 42.
- La Flèche : marque avec logo en couleur en classes 39 et 42.
- Froid Combi : marque verbale en classe 35, 37, 39 et 42.

La direction juridique du Groupe, assistée d'un cabinet d'avocats spécialisés, assure le suivi du portefeuille des marques du Groupe, tant en termes de dépôt que de renouvellement, avec une surveillance particulière de la marque ID Logistics, principale marque du Groupe.

1.11.2 Noms de domaine

Les noms de domaines déposés par la Société sont :

- www.id-logistics.com
- www.la-fleche.eu
- www.id-logistics.eu

1.11.3 Recherche et développement

Comme indiqué à la section 1.6 « Positionnement d'ID Logistics », depuis sa création, le Groupe met l'accent sur l'innovation technologique afin de proposer à ses clients des offres alliant qualité de prestation et productivité, tout en apportant à son personnel une meilleure prise en compte de l'ergonomie dans le travail.

Cette culture de l'innovation est portée par le département R&D du Groupe, qui comprend une quinzaine de collaborateurs, associant à toute offre commerciale ou demande de *re-engineering* une vision technologique nouvelle.

Cependant, le Groupe ne réalise pas des dépenses de recherche et développement ayant donné droit à un crédit d'impôt. Ces dépenses ne sont pas immobilisées et sont comptabilisées en charge au fur et à mesure de leur réalisation. Le montant annuel des dépenses de recherche et développement passées en charge par la Société n'est pas significatif.

1.12 DEVELOPPEMENT ET CROISSANCE DURABLES

Le fort développement d'ID Logistics l'a conduit à formaliser en 2008 sa stratégie en terme de développement durable, articulée autour de trois piliers :

Environnemental : Préserver l'environnement et maîtriser les risques en améliorant la qualité environnementale de moyens utilisés (véhicules ou sites) ;

Economique : Accompagner les clients dans leur démarche de développement et de croissance durables par la mise en œuvre de solutions optimisées et innovantes répondant aussi bien aux besoins de performance économique qu'environnementale ;

Social et « Sociétal » : Renforcer l'implication et la sécurité des collaborateurs au travers de programmes de formation et de sensibilisation, et encourager des initiatives responsables.

1.12.1 Eléments clés mis en œuvre par ID Logistics

ID Logistics a mis en œuvre un outil de suivi et de partage des bonnes pratiques relatives au respect de l'environnement dans le but de sensibiliser l'ensemble de ses salariés et de communiquer ses engagements auprès des clients. La mise en place de cet outil s'est traduit par de nombreux plans d'actions ayant abouti à des résultats tangibles (ex. : recyclage des déchets et de réduction de la consommation d'eau, etc.).

D'un point de vue social et sociétal, le Groupe a instauré des mesures concrètes afin d'améliorer les conditions de travail de ses salariés, entraînant une réduction importante du taux d'accidents. Ces mesures ont aussi permis d'accroître l'implication de ses salariés et des performances du Groupe. De plus, le Groupe s'est aussi inscrit dans le cadre de développement humanitaire à l'occasion de son développement à l'international (ID Esperanza).

Le Groupe s'efforce aussi de proposer à ses clients des solutions de réduction de l'empreinte carbone de l'activité relative à la grande distribution permettant : (i) un meilleur respect de l'environnement et (ii) une amélioration des performances entraînant des économies d'énergie fossile.

Enfin, le Groupe prend en considération les problématiques liées au développement durable en amont des projets logistiques afin de les intégrer systématiquement dans les solutions proposées aux clients.

1.12.2 Création d'un outil de suivi de partage des meilleures pratiques « développement durable »

Lancé début 2010, la création de cet outil sous la forme d'une plate-forme d'échange intranet a permis, à l'origine, une diffusion accrue des valeurs d'ID Logistics dans la démarche Développement Durable. Cette plateforme a ainsi permis d'impulser cette démarche auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe et de communiquer aux clients de ID Logistics les engagements du Groupe en matière de développement et de croissance durable.

Cet outil permet par ailleurs de structurer les actions au niveau du Groupe pour les rendre :

- plus efficaces (par l'apport d'informations précises sur la mise en œuvre des projets)
- reproductibles dans le cadre des échanges internes sur les bonnes pratiques

Aujourd'hui, chaque manager a la responsabilité de faire vivre cette démarche développement durable dans son périmètre, et se doit de pouvoir mesurer les progrès accomplis.

Depuis début 2011, les sites prennent formellement cet engagement dans leur certification CID (voir section 1.6) et ont développé des actions en commun avec leurs clients.

En 2012, le Groupe poursuit la formalisation de son approche développement durable avec la création de deux comités de suivi :

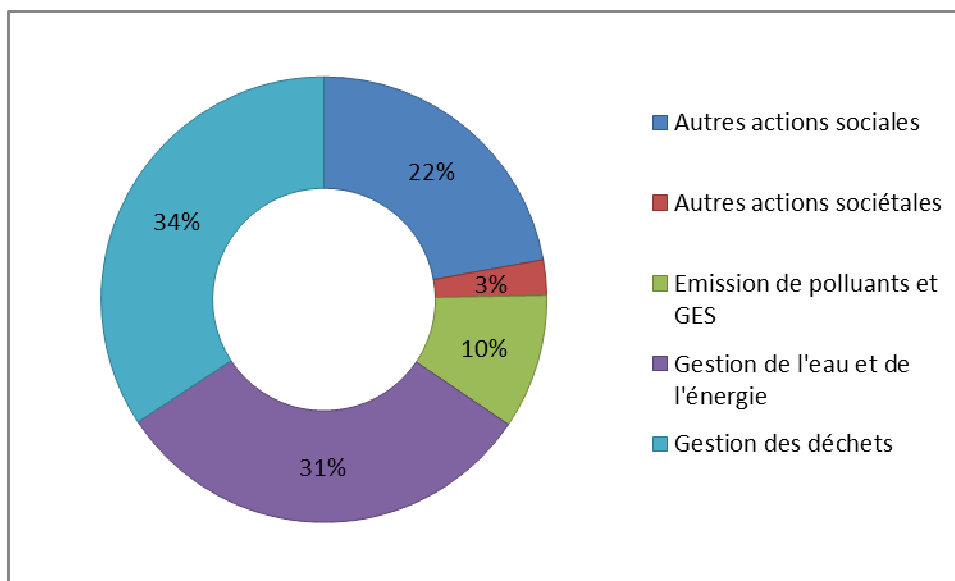
- le Comité Développement Durable Stratégique : regroupant le comité de direction du Groupe, il se réunit deux fois par an. Ce comité définit les grandes orientations du Groupe en matière de développement durable, pilote les progrès par rapport au plan de marche défini, valide les projets structurants et les outils dédiés au développement durable, et met en place un dispositif de récompenses afin d'encourager et promouvoir les meilleures initiatives
- le Comité Développement Durable Opérationnel : regroupant la Direction des opérations, la Direction des ressources humaines et les Contract managers, il se réunit quatre fois par an. Ce comité transpose en plans d'actions les grandes orientations décidées par le Comité Stratégique. Il suit l'évolution des indicateurs par rapport au plan d'actions défini et mesure la progression des sites. Il est en charge de la qualification des sites en fonctions de leurs réalisations (débutant, intermédiaire, ...). Il propose au Comité Stratégique des projets structurants et les évolutions des outils dédiés.

Sauf précision contraire, les indicateurs RSE mentionnés dans le présent chapitre concernent le segment France. Compte tenu du caractère encore récent ou émergent de certaines implantations à l'international du Groupe, les indicateurs RSE ne sont pas encore suivis de façon régulière et fiable dans l'ensemble du segment International. Ils ne sont donc pas présentés. C'est cependant un des objectifs du Groupe et des Comités Développement Durable de déployer et fiabiliser les indicateurs RSE sur l'ensemble du périmètre Groupe pour très rapidement suivre les indicateurs au niveau Groupe.

Les graphiques ci-dessous illustrent les actions menées et leur répartition par thématique :

	Décembre 2012	Décembre 2011	Evolution
Nombre d'actions lancées	667	348	+95%
Taux de réalisation	79%	59%	+20%
Nombre de projets réalisés	530	205	+158%

Ci-dessous la répartition des projets engagés par grands thèmes :



Au niveau du Groupe, les projets les plus retenus par les managers opérationnels sont les suivants (% de sites en France ayant retenu chaque projet) :

Top 5 des projets	Difficulté	Impact	2011	2012
Installer un défibrillateur	+	+++	48%	80%
Trier les déchets entrepôt	+++	+++	86%	70%
Installer un tableau d'affichage accidents du travail	+	++	54%	59%
Suivre la consommation (consommables, fournitures)	+	+	54%	57%
Dépollution de l'intérieur des bureaux par les plantes	+	+	40%	52%

Une structure de pilotage de la démarche a été instaurée avec une revue semestrielle, au travers d'un comité de développement durable, qui permet de consolider les projets, suivre les indicateurs, et d'enrichir l'outil de suivi en fonction des résultats obtenus.

Suite à la mise en place de cet outil de suivi, ID Logistics a mis l'accent sur les thèmes suivants :

Gestion des déchets

Le traitement des déchets de l'activité des sites logistiques fait désormais partie intégrante des règles de fonctionnement de l'entreprise.

A ce jour, 308 projets de gestion de déchet sont lancés, se répartissant de la façon suivante :

Trier les déchets	17%
Suivre les quantités de déchets	15%
Suivre la consommation des consommables et/ou des fournitures	12%
Installer une housseuse/filmeuse	11%
Trier les déchets - Bureau	8%
Installer une presse à balles	7%
Acheter des produits entretiens écologiques	6%
Instaurer une clause dans cahier des charges du prestataire	4%
Attribuer nominativement le rouleau de film plastique	4%
Acheter des produits respectueux de l'environnement - Bureau	4%
Consigne / gobelet	3%
Mettre en place des plans de progrès - Bureau	3%
Autres	7%

Aujourd'hui, 80% des sites ont mis en place cette démarche de tri sélectif qui se caractérise par une forte sensibilisation des collaborateurs.

Les résultats de cette politique sont significatifs : 51% des déchets émis ont été recyclés en 2012.

Gestion de l'eau et de l'énergie

Le Groupe a engagé 281 projets concernant la gestion de l'eau et de l'énergie. Ils se répartissent de la façon suivante :

Limitier le temps d'éclairage	15%
Limitier le débit des toilettes	14%
Limitier le débit du robinet	14%
Limitier le temps d'ouverture des robinets	13%
Suivre la consommation électrique	13%
Réduction de la consommation d'électricité et des bobines de papier en utilisant un sèche main	5%
Agir sur le chauffage	4%
Auditer les fuites	4%
Peindre les murs en blanc	4%
Améliorer la lumière en entrepôt	4%
Installer des lampes basses consommations	2%
Récupérer les eaux de pluie : Énergie hydraulique	2%
Autres	5%

L'ambition de ID Logistics est de contenir les consommations d'énergie et, dans la mesure du possible, recourir aux énergies renouvelables.

Mesurer les dépenses énergétique et de CO2 par palette expédiée

Le Groupe a établi en 2010, une méthodologie qui permet de calculer et de suivre la consommation d'énergie et de CO2 par palette expédiée entrepôt. Ce calcul permettra de suivre de façon régulière les résultats de la politique de développement durable de l'entreprise.

Consommation par palette expédiée (sortie entrepôt, hors transport) :

	2012	2011	2010
Kg de CO2	3,79	4,01	4,11
KWH	0,83	0,95	1,01

1.12.3 Solutions de réduction de l'empreinte carbone pour le transport

L'activité de logisticien induit un impact significatif sur l'environnement. Cet impact s'exerce tant par l'activité des sites, que par la position du logisticien dans la chaîne d'approvisionnement des clients.

Engager une démarche de mesure et de réduction des consommations d'énergie au sens large permet en contrepartie de stabiliser les coûts de fonctionnement.

Les opérations de transport sont guidées par une démarche structurée avec un pilotage mensuel de l'impact carbone du transport. Cette volonté se traduit notamment par l'engagement du Groupe :

- Dans la maîtrise de l'empreinte carbone par les cellules de pilotage ;
- Par l'engagement en faveur du transport combiné ;
- Par l'engagement, au travers de la charte ADEME, de réductions de CO2.

Les cellules de pilotages transport

La mise en place de cellule de pilotage transport a pour objectif de réduire l'empreinte CO2 des clients concernés. En effet, l'optimisation des plans de transport permet de diminuer le nombre de kilomètres effectués à vide et de réduire le temps d'utilisation des véhicules.

En effet, une meilleure coordination des acteurs logistiques (entrepôts - transport) permet d'optimiser le remplissage des camions et par conséquent de réduire le nombre de kilomètres parcourus nécessaires pour livrer la même quantité de marchandise.

Froid-combi

ID Logistics a mis en place une solution rail-route intégrée en exploitant des conteneurs de transport mobiles via sa filiale Froid Combi et a ainsi développé depuis plus de 10 ans une expertise « ferroutage », en proposant trois liaisons domestiques sud - nord.

Positionnés sur les lignes Avignon-Valenton, et Avignon-Dourges, plusieurs milliers de conteneurs de transport sont expédiés chaque année à l'aide d'un transport combiné fer route.

La charte ADEME

En 2009, le Groupe a signé la Charte ADEME, charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO₂ des transporteurs routiers de marchandises. Cette Charte a été élaborée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et les organisations professionnelles, en collaboration avec l'ADEME. Par cette charte, le Groupe s'engage sur des objectifs de réduction de ses émissions de CO₂. La réalisation de ces objectifs repose sur la modernisation de la flotte de véhicules, le suivi de la consommation des carburants, la formation des conducteurs, et l'amélioration des taux de remplissage et la minimisation des kilomètres à vide.



Un indicateur de performance :

	2012	2011	2010
Kg de CO ₂ / palette transportée	11,08	12,28	13,49

1.12.4 Engagement dans la politique de développement et de croissance durable des clients du Groupe

Dans le cadre de sa stratégie client et notamment par l'intermédiaire du *contract manager*, ID Logistics souhaite s'inscrire dans la politique globale de développement et de croissance durable de ses clients et propose à ce titre les services suivants :

- Identification des enjeux majeurs de développement durable pour un client ;
- Formalisation de plans d'action concrets établis et validés par le client ;
- Mise en œuvre de ces actions et mesure des résultats ;
- Evaluation de la perception de ces actions par le client au moyen de l'enquête d'évaluation annuelle.

Cette démarche a été lancée en 2009. A ce jour, environ 40% des clients du Groupe ont participé à cette méthodologie. L'objectif à court terme du Groupe est de dépasser le taux de 50% de participation clients en 2012.

Ainsi, la stratégie de ID Logistics est d'accompagner ses clients dans leur démarche de développement et de croissance durable, en proposant et en mettant en œuvre des solutions optimisées et innovantes, créatrices de valeur.

A titre d'exemple, le Groupe a notamment élaboré les solutions suivantes pour ses clients :

Flotte de véhicules mutualisée entre 2 distributeurs (distribution généraliste et distribution spécialisée) : 42 T/CO₂ de réduction par an

En collaboration avec deux clients de premier plan, ID Logistics a organisé 4 boucles, permettant de réduire les émissions de CO₂, de saturer les moyens de transports et de

fiabiliser le taux de services des magasins

→ Résultat : Réduction du nombre de kilomètres parcourus à vide et optimisation du parc pour un total de 42 tonnes de CO₂ / an.

Diagnostic énergétique

A la demande d'un client qui souhaitait établir un diagnostic complet de sa consommation énergétique, ID Logistics a entrepris une démarche de « diagnostic énergétique » de la totalité de la prestation logistique réalisée pour son compte, et s'est traduit par les actions concrètes suivantes de suivi des consommations mensuelles d'eau et d'électricité :

- Optimisation et réduction de la consommation d'énergie au travers de :
 - L'installation de détecteurs de présence dans les locaux de charge et couloir limitant l'éclairage extérieur de nuit ;
 - D'un nettoyage systématique des appareils d'éclairage afin d'améliorer leur rendement;
 - La mise en place d'horloges sur les convecteurs électriques pour limiter les consommations hors activité. La température est désormais suivie avec un thermomètre infra rouge pour retarder au maximum la mise en service de la chaudière.
- Récupération des eaux de pluies pour réduire la consommation d'eau pour le nettoyage.

Pilote véhicule hybride

En partenariat avec un constructeur et un grand distributeur, ID Logistics a mis en place un véhicule hybride test dans la région de Marseille en juin 2012. Ce pilote a pour but de réduire de plus de 30% les émissions de CO₂ et les émissions polluantes. Il doit également permettre aux véhicules de fonctionner en ZEV (Zéro Emission Zone) pour des missions urbaines sans CO₂ et à faible niveau de bruit. Mu par un moteur électrique, et alimenté par des batteries, le véhicule sera rechargeable par un prolongateur d'autonomie ou par le réseau électrique.

Avec ce projet, ID Logistics se positionne résolument comme un pionnier dans le domaine de la logistique urbaine, appelé à connaître des évolutions radicales dans les années à venir.

EMCA (entrepôt de mutualisation et de consolidation aval) entre un industriel et un grand distributeur

A la demande d'un grand industriel *FMCG* et en partenariat avec un grand distributeur, ID Logistics a développé un concept de plate-forme novateur : l'Entrepôt Mutualisé de Consolidation Aval (EMCA).

Le principe de cet entrepôt réside dans la constitution d'un stock industriel régional, hébergé sur un entrepôt de logistique d'un distributeur (bénéficiant d'un accès ferroviaire) qui permet non seulement d'approvisionner les magasins du distributeur hôte mais aussi les entrepôts des autres distributeurs du marché.

Le premier pilote a été lancé en mars 2011 au sein d'un entrepôt dans le sud de la France. Ce nouveau modèle permet des avancées majeures en termes de développement durable et d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, au travers notamment du retour de l'emploi du fret ferroviaire aujourd'hui plébiscité par les gouvernements français et européens.

Sur une année pleine, l'impact de cette initiative s'est traduite par la réduction de près de 1 000 camions sur la route (un train complet équivaut à environ 40 camions).

A titre d'exemple, ID Logistics a été pionnier dans la recherche de solutions de mutualisation entre plusieurs clients, notamment au travers du lancement des centres de consolidation fournisseurs (CCC) ou de la mise en place d'entrepôts mutualisés et de consolidation aval (EMCA).

1.12.5 Engagement social et sociétal

Une gestion dynamique de la fonction Ressources Humaines

- **Les effectifs**

A la clôture des périodes considérées, l'effectif propre du Groupe (y compris congés maternité, contrats temporaires type CDD ou équivalents, et stagiaires), a évolué comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
France	3 430	3 223
International	6 736	6 080
Total	10 166	9 303
Cadres	375	327
Non cadres	9 791	8 976
Total	10 166	9 303

En complément de ses effectifs propres, le Groupe utilise des travailleurs temporaires qui en 2012 ont représenté 23% des effectifs totaux utilisés du Groupe.

Les femmes représentent 21 % des effectifs. L'égalité femmes - hommes existe au niveau salarial mais la typologie du travail ne permet pas une parité d'effectifs.

La répartition par catégories socioprofessionnelles est la suivante :

Catégorie	Ouvriers	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres
<u>%</u>	64%	11%	18%	7%

Chaque filiale étrangère du Groupe gère le dialogue social selon les règles en vigueur du pays concerné et dans le respect des valeurs du Groupe.

- **PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE**

A la Date du Document de Référence, et comme détaillé à la sous-section 3.1.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du Document de Référence, les managers du Groupe détiennent au total 10,04% du capital social de la Société. Cette détention est faite à titre individuel par chaque personne et n'est pas organisée au travers d'un système de détention collective.

Par ailleurs, la Société a mis en place un plan collectif d'accès au capital de la Société en faveur des salariés dont les modalités sont :

- Le FCPE « Actions ID Logistics » a obtenu l'agrément de l'AMF le 26 février 2013 sous le numéro FCE20130024
- Le FCPE sera investi à tout moment entre un tiers minimum et 100% en actions ID Logistics Group, l'objectif de gestion étant d'être investi entre 95% et 100% en actions pour que la valeur du FCPE évolue dans des proportions proches du cours de l'action cotée en bourse.
- Il sera mis en place de façon opérationnelle au cours du premier semestre 2013 à l'occasion du versement de la participation au titre de l'exercice 2102. Il pourra ainsi être alimenté via le versement de tout ou partie de la prime de participation et/ou d'intéressement 2013 ainsi que par des versements volontaires.

• CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Il n'y a pas d'accord d'intéressement au niveau Groupe. En revanche, il existe différents accords d'intéressement au sein des principales entités juridiques françaises. De même, il n'existe pas d'accord de participation Groupe mais des accords de participation au sein des principales filiales françaises.

Les montants comptabilisés par le Groupe en France au titre de ces accords d'intéressement et de participation sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Intéressement	1 317	1 146
Participation	1 325	762

• La formation

Le Groupe dispose d'un propre organisme de formation, IDL Training qui a étendu son domaine de compétence. Cet organisme de formation, filiale du Groupe, et bénéficiant de l'agrément de la Direction du Travail, dispose ainsi de la quasi-totalité des habilitations en lien avec la sécurité de ses collaborateurs. Ce sont ainsi environ 3.900 collaborateurs qui ont bénéficié, tout au long de l'année 2010, d'actions de formation par l'intermédiaire d'IDL Training.

Par ailleurs, ID Logistics a lancé un vaste programme de formation aux bonnes pratiques managériales destiné à l'ensemble des cadres opérationnels (Responsable de Sites, d'Exploitation, de Service et d'Equipe). Plus de 300 collaborateurs bénéficient chaque année de ces actions de formation sous la forme d'un programme complet en 6 jours, ou plus opérationnel en 3 jours.

En outre, en France, ID Logistics a tissé de solides relations avec les partenaires de l'emploi tels que les Pôle Emploi, les Conseils Généraux, les Maisons du Handicap, etc. et a développé, dans de nombreux bassins d'emplois, la formation et le recrutement de collaborateurs en reconversion professionnelle, initialement non issus des métiers du transport et de la logistique. En 2010, 70 collaborateurs ont ainsi été recrutés au travers de ces dispositifs.

Enfin, forte du succès de la première session, la Direction des Opérations France a supervisé la sélection d'une seconde promotion de jeunes managers à potentiel, le « Vivier ID Logistics ». Les 12 collaborateurs qui ont intégré cette nouvelle promotion ont bénéficié de plus de 20 jours de formation assurés par des experts métiers dans les domaines suivants :

Finance – Contrôle de Gestion, Juridique – Immobilier, Commerce, Ressources Humaines, Management, etc.

Au total, le budget formation a représenté 0,5% du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2012, favorisant la mobilité interne au sein du Groupe (taux de progression interne supérieur à 80%).

- **L'évolution de la protection sociale des collaborateurs**

Face aux perspectives de désengagement progressif des remboursements par la Sécurité Sociale, ID Logistics, déjà inscrit dans un principe de gratuité de la Mutuelle pour ses salariés, a lancé, en collaboration avec les partenaires sociaux, un vaste appel d'offres auprès de l'ensemble des interlocuteurs du marché de la protection sociale.

Au terme de cette consultation, l'ensemble des salariés du périmètre de l'Unité Economique et Sociale bénéficie de garanties renforcées en termes de frais de santé et prévoyance assorties d'un engagement du maintien des coûts de la couverture pendant 3 ans.

- **La reprise de personnel, un vrai savoir-faire de l'entreprise**

Le développement commercial du Groupe s'est assorti de plusieurs actions de reprise de personnel tant en France que dans les filiales étrangères. Depuis sa création, ID Logistics a su bâtir son modèle de reprise de personnel. Ce modèle qui arrive, à présent, dans une phase de maturité est construit autour d'éléments clés parmi lesquels :

- La capitalisation sur l'expertise des salariés repris ;
- La disponibilité et le sens de l'écoute des interlocuteurs RH et opérationnels ;
- L'accompagnement individualisé avant et après le transfert. Cet accompagnement permet d'assurer une continuité de carrière et offre des perspectives de développement des compétences et d'évolution pour les nouveaux collaborateurs.

- **Sécurité et prévention des risques au travail, priorité du management d'ID Logistics**

Poursuivant les actions initiées depuis 3 ans, ID Logistics a, cette année encore, enregistré une baisse significative de l'accidentologie au travail. Les principaux indicateurs sont maîtrisés et se situent, pour une large partie, en dessous des normes du métier.

Des indicateurs de mesure des Risques Psycho-Sociaux (RPS) ont été élaborés et seront mis en place sur des sites et agences tests.

Au-delà de l'intégrité physique des collaborateurs qui doit impérativement être préservée, ID Logistics met en œuvre les bonnes pratiques qui lui permettent d'être en capacité d'anticiper les sources potentielles de risques psycho-sociaux sur ses sites et agences.

La responsabilité sociale et sociétale fait partie intégrante de la stratégie d'ID Logistics tant vis-à-vis de ses collaborateurs que dans les rapports que l'entreprise entretient avec le tissu local de chacun des sites.

La stratégie du Groupe est de :

- Construire un environnement de travail sécurisant et permettre à ses collaborateurs de se développer avec ID Logistics ;
- Agir en entreprise responsable au sein de la collectivité.

Construire un environnement de travail sécurisant

En particulier, l'accent est mis sur l'ensemble des sites sur la réduction des accidents du travail (A.T.), sur la formation et la mobilité interne.

	2011	2012
AT – Taux de fréquence ⁽¹⁾	56,59	54,05
AT – Taux de gravité ⁽²⁾	1,15	1,13
Heures de formation	25 654	51 355
Mobilité interne ⁽³⁾	160	451

(1) nombre d'accidents avec arrêt de travail (hors accidents de trajet) dans l'année par million d'heures de travail

(2) nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail

(3) nombre de mutations internes avec changement de lieu de travail

Au travers de l'engagement de chacun des sites, ID Logistics renforce l'implication de ses collaborateurs par des programmes de formation et de sensibilisation et encourage des initiatives toujours plus responsables.

Il s'agit :

- ⇒ D'améliorer les conditions de travail en réduisant la pénibilité et augmentant la prévention des accidents du travail ;
- ⇒ Développer la compétence et l'employabilité des collaborateurs. La croissance du Groupe doit offrir à chacun l'opportunité de progresser et de s'accomplir professionnellement.

Agir en entreprise responsable

Afin de mieux s'intégrer dans son environnement local, ID Logistics a créé en 2002 une association caritative « ID Esperança » (renommée en 2011 Idebra) qui contribue à favoriser l'éducation des enfants et adolescents de la favela Beira Mar, à proximité immédiate d'un site de l'entreprise à Rio de Janeiro.

Ce projet a été piloté directement par le Groupe afin de garantir le bon emploi des fonds et d'en maîtriser les résultats. Il s'agit de ramener des enfants et adolescents dans le circuit scolaire à travers toute une série de projets éducatifs (assistance scolaire), sportifs (volley ball) et ludiques (ateliers de danse, de lecture, de chant) ainsi que des formations professionnelles (audiovisuel, logistique).

Depuis son lancement, près de 2.000 enfants et adolescents ont bénéficié de ce programme.

Le coût annuel dépasse les 450 000 Reals, pris en charge pour moitié par ID Logistics et pour moitié par des partenaires de l'opération (clients ou fournisseurs du groupe en général).

En 2010, les responsables du programme ont eu la légitime satisfaction de voir un de leurs jeunes accéder à l'université pour la première fois dans l'histoire de la favela Beira Mar.

1.13 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT D'ID LOGISTICS

Un potentiel de croissance organique encore très important

ID Logistics est aujourd'hui présent dans la majorité des pays où la grande consommation est un enjeu majeur pour les grands industriels ou les grands distributeurs. Le Groupe entend principalement se concentrer sur les secteurs d'activités sur lesquels il est présent, en France et à l'international.

En France, le Groupe possède de nombreux leviers de développement au travers de gain de nouveaux contrats (soit en changement de prestataire, soit dans le cadre de l'externalisation de cette fonction par des industriels ou des distributeurs) ou du développement d'une offre logistique multi-canal (logistique « classique » vs. logistique « e-commerce »), toujours dans le cadre de l'accompagnement de ses clients existants. Le Groupe a d'ailleurs fait une percée significative dans ce nouveau métier début 2011 en prenant en charge 4 contrats de e-commerce en France, en Espagne et au Brésil.

A l'international, le potentiel de développement du Groupe est encore important. Dans un premier temps, ID Logistics a suivi une démarche d'accompagnement de ses clients basés en France à l'international. Dans une seconde phase, le Groupe vise à renforcer ses positions concurrentielles en accompagnant des clients locaux, soit dans leur pays d'origine soit au travers des implantations du Groupe dans d'autres pays. A ce titre, ID Logistics compte se focaliser sur certains secteurs d'activités dont les capacités de croissance sont importantes tels que le textile, l'alimentaire frais, et la parfumerie.

D'un point de vue géographique, le Groupe n'exclut pas de s'implanter dans de nouveaux pays à fort potentiel, en gardant une logique d'accompagnement de clients historiques puis de consolidation du positionnement local.

Une accélération de la croissance par acquisition

Dans les années à venir, le Groupe envisage également d'accélérer son développement par des opérations de croissance externe. Ainsi, le Groupe pourrait envisager diverses cibles dans le but de :

- Renforcer ses positions concurrentielles dans les pays sur lesquels il est aujourd'hui présent, s'inscrivant dans une logique de consolidation du secteur en France et à l'international ;
- Développer une expertise logistique complémentaire sur un nouveau secteur d'activité ;
- Renforcer les services liés à l'activité de logistique contractuelle.

Résumé des principaux axes stratégiques du Groupe

Face à ces différentes évolutions, ID Logistics déploie une stratégie articulée autour de quatre piliers :

- **Une approche fondamentale de logisticien *pure player* et intégrateur de solutions techniques**

Le choix stratégique du Groupe est de poursuivre son développement sur son savoir-faire d'assemblage de solutions techniques dédié à chaque client. Ainsi, le Groupe ne

compte pas se développer dans des métiers dont la croissance est tirée par la maîtrise de réseaux (transport terrestre, commission de transport aérien et maritime, etc.).

- **Un positionnement international résolument tourné vers les pays à grande consommation**

Le Groupe est présent dans la majorité des grands pays de consommation où ses clients de la grande distribution ou de l'industrie *FMCG* se sont implantés. Il s'agit en priorité d'augmenter sa part de marché dans ces pays, notamment en accompagnant des clients locaux. Dans les prochaines années, des ouvertures de nouveaux pays pourraient être envisagées en accompagnement de clients existants. Il s'agirait dans une première étape d'accompagner des clients existants du groupe dans leur croissance dans ces nouveaux pays.

- **Une poursuite de l'orientation grande consommation**

Le savoir-faire du Groupe réside dans la gestion logistique de contrats à fort volume, en cherchant des solutions d'optimisation sur toute la *supply chain* de l'industriel au client final. La volonté du Groupe est de continuer à élargir, à l'intérieur de cet ensemble, sa typologie de clients.

- **L'accompagnement des grands clients dans leurs nouveaux métiers et notamment dans le cross canal**

Un potentiel de croissance important réside dans l'élargissement de l'offre pour les clients actuels du Groupe. En effet, les modes de distribution changent, nécessitant un accompagnement logistique de plus de plus décisif.

Le développement de la vente par internet, l'ouverture de modèles type *Drive*, la livraison à domicile, etc. amènent des changements dans le mode d'organisation logistique des distributeurs et présentent donc autant d'opportunités pour le Groupe.

De façon plus générale, les évolutions de la consommation conduisent à une complexité croissante des organisations logistiques par :

- L'augmentation du nombre de références mises en vente et de l'exigence de la disponibilité des produits
- La complexification des circuits de vente et de distribution
- Une demande de flexibilité accrue dans la gestion des volumes

Le développement de la prestation logistique est une réponse adaptée à ces enjeux.

2/ FACTEURS DE RISQUES



2 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'à la Date du Document de référence, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la Date du Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans chaque section ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la Date du Document de référence. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

2.1 RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE ET AU MARCHE DU GROUPE

2.1.1 Risques liés à la conjoncture économique

Le Groupe est un acteur majeur de la logistique contractuelle en France et à l'international. Quel que soit le pays concerné, l'évolution du marché local de la logistique contractuelle est notamment corrélée à l'évolution de la conjoncture économique locale.

Bien que le Groupe bénéficie d'un positionnement géographique large et diversifié, un ralentissement de l'activité économique ou une baisse de la consommation sur un ou plusieurs de ses marchés, et notamment la France qui représentait 61% de son chiffre d'affaires en 2012, serait donc susceptible d'avoir des effets défavorables sur son activité et ses résultats.

2.1.2 Risques liés à la concurrence

L'activité de logistique contractuelle, en ce compris les prestations associées, est une activité fortement concurrentielle, tant en France que dans chacun des pays où le Groupe est implanté. Le Groupe est ainsi régulièrement en concurrence avec de nombreux autres acteurs de tailles diverses, groupes internationaux ou acteurs locaux.

De plus, depuis sa création, le Groupe a connu une forte croissance grâce à une offre qui se démarque de celle de ses concurrents par sa capacité de compréhension et d'adaptation aux besoins de ses clients, sa qualité technique, son innovation technologique et son prix. Si cette capacité à se démarquer de ses concurrents devait être altérée ou remise en cause, le chiffre d'affaires du Groupe ainsi que ses résultats pourraient en être affectés.

2.1.3 Risques inhérents à l'activité

Les opérations logistiques sont des opérations de manutention qui même si elles sont accompagnées de façon importante par de la mécanisation et des outils technologiques

restent malgré tout fortement manuelles. Il existe donc un risque d'accident physique pour le personnel. Comme indiqué à la sous-section 1.12.5 « Engagement social et sociétal », le Groupe mène des opérations de prévention et de suivi des accidents du travail visant à réduire leurs taux de fréquence et de gravité. Les nouveaux employés reçoivent une formation spécifique sur la sécurité et les gestes et postures de manutention de marchandises, ainsi qu'un livret sécurité rappelant l'ensemble des règles en vigueur dans le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a aussi effectué des innovations technologiques (*Pick and Go*, sécurisation de quais, etc.) qui visent à réduire le nombre et la fréquence des accidents. L'ensemble de ces éléments a permis de diminuer le nombre d'accident du travail au cours des dernières années.

	2012	2011
AT – Taux de fréquence ⁽¹⁾	54,05	56,59
AT – Taux de gravité ⁽²⁾	1,13	1,15

(1) nombre d'accidents avec arrêt de travail (hors accidents de trajet) dans l'année par million d'heures de travail

(2) nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail

Le Groupe est également exposé au risque d'accidents de la route au travers des prestations de transport qu'il peut être amené à réaliser dans le cadre de son offre de logistique contractuelle. Le risque routier fait l'objet d'un plan spécifique d'accompagnement et de prévention qui définit les procédures de recrutement, de formation interne et externe, de sensibilisation et de suivi des conducteurs afin d'agir sur leur comportement pour prévenir les risques. Un système d'intéressement des conducteurs basé sur l'absence d'accident a été mis en place.

Il existe également un risque de destruction ou de perte de la marchandise ou du matériel, notamment pour cause d'incendie. Le Groupe équipe ses sites des moyens de prévention et de lutte contre l'incendie adaptés et, au minimum, tels que requis par les réglementations en vigueur. Par ailleurs, le Groupe a une organisation suffisamment réactive pour pouvoir reprendre en quelques jours sur un nouveau site, l'exploitation d'un site rendu inopérant. Enfin, les bâtiments, équipements et marchandises font l'objet d'assurances spécifiques (dommages, responsabilité civile, etc.) telles que décrites section 2.7 du présent chapitre.

Enfin, dans le cadre de ses services de transport intégrés à son activité de logistique contractuelle, le Groupe est confronté aux variations du prix du gasoil. Le Groupe considère que le risque que les variations du prix du gasoil aient un impact significatif sur ses résultats est limité du fait de mécanismes d'indexation généralement en vigueur dans les contrats conclus par le Groupe.

Malgré les moyens mis en place, la survenance de ces risques inhérents à l'activité du Groupe pourrait entraîner une hausse des primes d'assurances ou des charges sociales et affecter sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

2.1.4 Risques liés au développement à l'international

Le Groupe se développe à l'international en accompagnant, le plus souvent, ses clients existants dans leur propre développement international. En 2012, les activités à l'international ont représenté 39% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'implantation dans un pays étranger se fait en général avec la mise en place d'une structure administrative locale et d'une équipe de management nécessaire à l'exploitation d'un premier

site d'entreposage. Cette structure et ce management ont ensuite vocation à développer commercialement la filiale.

Dans ces conditions, l'implantation dans un nouveau pays entraîne des coûts de structure qui peuvent ne pas être couverts par les activités opérationnelles. De même, les démarrages successifs de nouveaux clients peuvent générer des coûts qui pèsent défavorablement sur les résultats financiers de la filiale, jusqu'à l'atteinte d'une certaine taille. Enfin, pendant cette phase de montée en puissance, le Groupe reste dépendant localement d'un nombre de contrats limités. La perte d'un contrat significatif pour le pays concerné pourrait remettre en cause la présence du Groupe dans ce pays.

Le Groupe exerce ses activités à l'international principalement dans des pays en forte croissance. Ils comportent aussi des risques auxquels le Groupe se trouve exposé, et en particulier : volatilité du produit intérieur brut, relative instabilité économique (au travers par exemple des fluctuations importantes de l'inflation, des taux d'intérêt ou des taux de change), changements rapides ou importants des réglementations locales (fiscalité, contrôle des changes, investisseurs étrangers, etc.), etc.

Enfin, sans pour autant exclure une telle situation dans des pays plus matures y compris la France, ces pays à forte croissance sont exposés à des comportements non éthiques. Même s'il est impossible de se prémunir complètement contre ce genre de pratique, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle visant à les proscrire.

L'ensemble de ces facteurs pourrait affecter la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Afin de limiter ces risques, sans cependant pouvoir les éliminer totalement, le Groupe met à la tête de ses différentes filiales étrangères des équipes ayant une forte expérience dans le métier de la logistique contractuelle et une bonne connaissance de la culture et des procédures Groupe. En particulier, les directeurs financiers des filiales étrangères sont recrutés par la Direction financière Groupe avec un double reporting hiérarchique au niveau local et fonctionnel au niveau Direction financière Groupe. Ils suivent un cursus de formation de 3 semaines au siège avant leur prise de fonction et sont en charge de diffuser au sein de leur filiale les bonnes pratiques. Ils sont soumis à des reporting mensuels et ont au moins un entretien mensuel de revue d'activité. Les besoins de financement sont centralisés au niveau de la Direction financière Groupe. Chaque filiale est visitée au moins une fois par an par une équipe de la Direction générale Groupe.

2.1.5 Risques liés à l'externalisation

Le Groupe peut être amené à faire appel à des prestataires externes (agences de travail temporaire, loueurs de matériel, sous-traitants informatiques, etc.) dans le cadre de son activité de logistique contractuelle et de services associés. Afin de répondre à ses besoins, le Groupe vérifie régulièrement la qualité de ses sous-traitants et entretient une base de sous-traitants large et diversifiée. Il n'existe donc pas de dépendance, à la Date du Document de référence, vis-à-vis d'un quelconque prestataire extérieur qui pourrait présenter un risque pour le bon fonctionnement des activités du Groupe.

2.1.6 Risques liés aux systèmes d'information

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le Groupe utilise un certain nombre d'équipements informatiques et de systèmes d'information, en particulier pour la gestion et la sécurisation des flux d'informations qui circulent quotidiennement. Ces outils sont utilisés pour l'organisation des opérations de prestations logistiques, la facturation des clients, la gestion du

personnel opérationnel, le contrôle financier des opérations et la transmission aux clients des informations nécessaires à leur suivi de stock.

Le Groupe porte une attention particulière à la sauvegarde des données et à la mise en œuvre rapide de leur restauration en cas d'incident. En France, l'ensemble des circuits de secours et des sauvegardes est dupliqué et traité dans deux salles blanches distinctes exploitées par un prestataire de premier rang.

Afin d'optimiser les ressources et de limiter les risques, la gestion des systèmes d'informations de certaines zones hors de France métropolitaine (Espagne, Pologne, Océan Indien, Maroc) est centralisée et directement gérée par les équipes et avec les moyens basés en France.

Cependant, compte tenu du flux d'informations traité par le Groupe, en cas de défaillance de ces systèmes d'information ou si des bases de données devaient être détruites ou endommagées pour une raison quelconque, l'activité du Groupe pourrait s'en trouver perturbée. En conséquence, la situation financière et les résultats du Groupe pourraient être impactés défavorablement.

2.1.7 Risques liés à l'immobilier

La politique immobilière du Groupe consiste à être locataire de ses entrepôts, pour des durées et des conditions de sortie de bail identiques à celles des contrats signés avec les clients. Cette politique permet au Groupe de limiter son exposition au risque de surfaces vides.

En marge de cette politique immobilière de location, et dans des conditions de marché et d'engagement client spécifiques, le Groupe a notamment fait le choix d'être propriétaire au travers d'un crédit-bail d'un entrepôt de 75.000 m² situé à Brebières dans le nord de la France (voir section 1.8 « Propriétés immobilières et équipements »). Le client locataire de cet entrepôt est un acteur de premier plan de la distribution spécialisée. Il est engagé contractuellement pour une durée ferme de près de 10 ans, couvrant la quasi-totalité de la durée du crédit-bail de 12 ans.

Cet entrepôt de classe A, localisé à proximité de pôles d'activités dynamiques, est de construction suffisamment généraliste pour en permettre la revente le cas échéant. Cependant, le Groupe reste exposé à la conjoncture économique globale et au risque de fluctuation des taux d'actualisation utilisés pour la valorisation de marché des entrepôts. Une évolution défavorable de ces paramètres pourrait avoir un impact négatif sur la valorisation de l'entrepôt de Brebières et, en conséquence, sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Dans le cadre de son offre de services logistiques intégrés, le Groupe peut être amené à accompagner ses clients dans des analyses de barycentre, la recherche de terrain ou le suivi de la construction d'un entrepôt, y compris dans la phase administrative liée au permis de construire. Ce type de prestation comporte le risque que les coûts engagés en phase amont du projet ne puissent pas être différés, refacturés au client ou annulés en cas de retard ou d'annulation du projet, que les financements nécessaires ne soient pas obtenus à des conditions favorables ou que le coût de construction soit supérieur à l'évaluation initiale. Ces risques pourraient en conséquence avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

A la Date du Document de Référence, la totalité des entrepôts gérés par le Groupe fait l'objet d'une refacturation aux clients. Par ailleurs, il n'y a pas, à la Date du Document de Référence,

d'entrepôts loués non utilisés. Au regard de sa politique immobilière (alignement des durées et des conditions de sortie de bail à celles des contrats signés avec les clients), le Groupe n'anticipe pas à court terme de non synchronisation entre les durées des contrats et les durées des baux de location.

2.1.8 Risques liés à la relative concentration des clients

Grâce à sa politique de développement, le Groupe gère un portefeuille de clients diversifié par type de contrat, de secteur d'activité, de service et d'implantation géographique. En 2012, le chiffre d'affaires des trois premiers clients du Groupe a représenté 22% du chiffre d'affaires consolidé (réparti de façon équilibrée entre eux), aucun contrat avec ces clients n'atteignant 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le Groupe considère que le risque que la perte de l'un d'entre eux puisse avoir des effets défavorables significatifs sur les résultats du Groupe est limité.

2.1.9 Risques liés à la gestion de la croissance

Depuis sa création, le Groupe a connu un développement rapide de ses activités, par croissance interne essentiellement. La poursuite de ce développement s'appuiera sur la croissance organique qui pourra être complétée par des opérations de croissance externe (voir section 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics »).

- Croissance organique
La croissance organique du Groupe repose sur le développement du chiffre d'affaires des contrats existants (indexation de prix, hausse des volumes traités, démarrage de nouveaux services, etc.) et sur le gain de nouveaux contrats au travers d'appels d'offre. Même si le Groupe a acquis une grande expérience dans le gain de nouveaux contrats notamment par démarrage ou reprise de sites, ce type de développement peut entraîner des coûts importants dans les phases de démarrage liés à la mise en œuvre d'un nouveau site ou, pour les sites existants, la reprise de personnel, de matériel et de système d'informations.
- Croissance externe
Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe envisage, en complément de sa croissance organique, de procéder à des opérations de croissance externe. Le Groupe ne peut cependant pas garantir qu'il sera à même d'identifier, d'acquérir et d'intégrer les meilleures cibles. D'autre part, ces opérations comportent, par nature, des risques liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs acquis, à l'intégration du personnel, des activités et des technologies (y compris les systèmes d'information) et à l'évolution des relations avec les clients et les partenaires concernés.

L'incapacité du Groupe à gérer sa croissance organique ou externe ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

2.2 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

2.2.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution

L'activité de logistique contractuelle, en ce compris les services associés, est une activité fortement réglementée tant en France que dans les différents pays où le Groupe est présent.

Ces réglementations s'appliquent notamment au travers d'autorisations d'exploitation de sites d'entreposage, de licences de transport ou bien de réglementations spécifiques propres à l'environnement.

Le Groupe est soumis à des contrôles réguliers concernant le respect de ses obligations tant en France qu'à l'étranger. Historiquement, le Groupe n'a pas subi d'impact défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats du fait d'un éventuel non-respect d'une réglementation. Cependant, compte tenu de la diversité de ses implantations géographiques et de la complexité de certaines réglementations, le Groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec des conséquences négatives pouvant en résulter.

Au-delà du respect des réglementations actuelles, et même si la plupart des contrats clients prévoient des clauses de révision en cas de modification significative de réglementation, tout changement de réglementation (exploitation, environnement, fiscal, social, etc.) est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

2.2.2 Risques environnementaux

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. Toutefois, le Groupe s'assure du respect de normes en matière d'environnement afin de se prémunir des risques environnementaux et mène une politique active en matière de développement durable comme détaillé à la section 1.12 « Développement et croissance durables » du Document de Référence.

A la Date du Document de Référence, le Groupe exerce quelques activités de stockage ou de manutention de produits considérés comme dangereux au sens de la réglementation Seveso ou équivalent (type aérosols, batteries automobiles, peintures, etc.) et propose des services de transport routier associés. Ces activités ou services restent limités par rapport aux autres activités du Groupe qui considère donc ne pas être significativement exposé à des risques environnementaux.

2.2.3 Risques liés aux contentieux auxquels le Groupe est partie

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de contribuable, de fournisseur de prestations ainsi que d'acheteur de biens et de services.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspend ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

2.2.4 Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe estime être propriétaire ou disposer valablement des droits d'utilisation de tous les droits de propriété intellectuelle qu'il exploite dans le cadre de ses activités (notamment des marques, logos et noms de domaine) et avoir pris toutes les mesures raisonnables, compatibles avec les impératifs commerciaux, pour protéger ses droits de propriété intellectuelle.

Toutefois, et notamment au niveau international, le Groupe ne peut être certain d'obtenir, dans les pays qui pourraient dans l'avenir constituer des marchés cibles, des droits similaires à ceux obtenus en France, et ne peut exclure tout acte de concurrence déloyale ou de fraude commis par des tiers.

2.3 RISQUES FINANCIERS

2.3.1 Risque de change

Le Groupe publie ses comptes consolidés et réalise l'essentiel de ses activités en euros. Les filiales du Groupe situées hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leurs opérations de vente et d'achat en devise locale ce qui limite l'exposition du groupe aux fluctuations de change.

Le montant net entre les actifs hors écarts d'acquisition et les passifs hors capitaux propres libellés en devises autres que l'euro (dollar taïwanais, yuan chinois, réal brésilien, zloty polonais, pesos argentin, roupie indonésienne, rouble russe, dinar marocain) représentait l'équivalent de 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il se décompose comme suit :

<i>Contrepartie devise en millions d'euros</i>	TWD	CNY	BRL	PLN	ARS	Autres	Total
Actifs hors écarts d'acquisition	5,9	3,7	21,7	8,2	18,8	5,1	63,4
Passifs hors capitaux propres	(3,6)	(2,4)	(13,5)	(5,6)	(15,8)	(1,7)	(42,6)
Position nette	2,3	1,3	8,2	2,6	3,0	3,4	20,8

Le Groupe réévalue régulièrement son exposition au risque de change et, au 31 décembre 2012, ces montants ne faisaient pas l'objet d'une couverture particulière.

Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité à l'international ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Dans ce cas, le groupe pourrait avoir recours à une politique de couverture des risques de change. A la Date du Document de référence, le Groupe considère que son exposition au risque de change n'est pas significative.

2.3.2 Risque de crédit

Les clients du Groupe sont majoritairement des acteurs internationaux de premier plan de leur secteur. Grâce à la qualité de ses principales contreparties, à la diversification de ses clients et à sa gestion du crédit client, le Groupe n'a jamais connu de perte significative liée au non recouvrement de créances et considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

2.3.3 Risque de taux d'intérêt

Comme indiqué ci-dessous, au 31 décembre 2012, l'essentiel de la dette financière du Groupe (sous forme d'emprunt bancaire, de crédit-bail ou de contrat de location financement) est contracté par des entités juridiques françaises.

<i>en millions d'euros</i>	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans	Totaux	Part variable avant couverture	Part variable après couverture
Découverts bancaires	1,4	-	-	1,4	1,4	1,4
Location financement	9,8	25,6	13,3	48,8	26,6	-

Emprunts	0,1	0,2	-	0,4	0,3	0,3
Affacturage	1,5	-	-	1,5	1,5	1,5
Autres dettes financières	0,4	2,5	-	2,9	-	-
Autres passifs financiers	0,9	-	-	0,9	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(46,8)	-	-	(46,8)	(13,3)	(13,3)
Autres actifs financiers	(3,1)	(2,4)	(0,3)	(5,8)	-	-
Passif (actif) financier net par échéance	(35,9)	26,0	13,1	3,2	16,5	(10,1)

A cette date, et avant prise en compte des contrats de couverture de taux d'intérêt, 53 % de la dette financière du Groupe est libellée en taux variable. Afin de se prémunir contre une évolution défavorable des taux d'intérêt, le Groupe a mis en place une politique de couverture à travers des contrats de swap (échange de taux variable contre taux fixe) ou de cap (plafonnement de taux variable). Après prise en compte de ces contrats de couverture, une part non-significative de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2012 reste libellée en taux variable.

Comme indiqué à la note 14 des annexes aux comptes consolidés 2012 présentés au chapitre 4.8.1 Comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2012 et 2011, une augmentation moyenne des taux d'intérêt de 1% aurait pour conséquence une charge d'intérêt supplémentaire de 0,3 M€ en résultat financier.

2.3.4 Risques relatifs à la gestion de la trésorerie

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les dépôts bancaires à vue et les placements dans des valeurs mobilières de nature monétaire ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois.

2.3.5 Risque de liquidité

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment. Le financement du Groupe repose principalement sur sa trésorerie disponible, des contrats d'affacturage, des découverts bancaires, des contrats de location financement, des crédits-baux immobiliers et un emprunt bancaire.

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'une trésorerie courante nette de 45,5 M€ pour des dettes financières dont l'échéancier est :

<i>en millions d'euros</i>	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Locations financements	9,8	25,6	13,3	48,7
Affacturage	1,5	-	-	1,5
Autres dettes	0,5	2,8	-	3,3
Total	11,8	28,4	13,3	53,5

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose de lignes de crédit non utilisées de 9,0 M€ sous forme de dette financière et de 14,5 M€ sous forme de dette de location financement (à

comparer à 8,6 M€ et 9,7 M€ respectivement au 31 décembre 2011). Les lignes de crédit non utilisées sont d'une durée individuelle d'un an. Par ailleurs, le Groupe bénéficie également d'un contrat cadre d'affacturage sur ses activités en France qui représente au total une ressource potentielle moyenne de 33,4 M€, dont 1,5 M€ étaient utilisés au 31 décembre 2012.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.3.6 Risques liés aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à des tests annuels de dépréciation (voir notes annexes aux comptes consolidés présentés à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de référence). La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, est susceptible d'entraîner une dépréciation de certains de ces écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2012, la valeur nette comptable des écarts d'acquisitions se décompose par zone géographique comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2012
France	49,5
International	11,1
Total	60,6

Des dépréciations significatives pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

2.4 RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES

2.4.1 Gestion des ressources humaines

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement de techniciens et de managers qualifiés. Le succès des activités du Groupe dépend notamment de l'expérience et de l'implication des membres de son équipe de direction et de ses collaborateurs clés. La capacité du Groupe à conserver ses salariés, attirer et intégrer de nouvelles compétences, former et promouvoir les salariés à potentiel constitue un enjeu important.

Le Groupe a mis en place une politique active de ressources humaines, tant en France qu'à l'étranger, visant à attirer, identifier, conserver et renouveler les expertises et les compétences nécessaires à ses activités et à son développement dans un environnement hautement concurrentiel. Dans l'hypothèse où le Groupe viendrait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants ou collaborateurs clés, le Groupe estime qu'une grande partie des tâches effectuées pourrait être assumée par d'autres personnes, le cas échéant après une période d'adaptation et/ou de formation aux fonctions laissées vacantes. Toutefois, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'une ou plusieurs de ces personnes pourrait avoir un effet défavorable sur la stratégie ou l'activité du Groupe ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et ainsi avoir un effet défavorable sur son activité.

De plus, le Groupe ne peut pas exclure qu'il se trouve exposé à des coûts de licenciement à l'occasion du non-renouvellement d'un contrat malgré les possibilités de reclassements de personnel dont il dispose de par son organisation.

Par ailleurs, les activités du Groupe nécessitent un recours important à du personnel intérimaire (23% des effectifs en 2012). Ce personnel est recruté à travers plusieurs agences spécialisées de premier plan avec lesquelles le Groupe a mis en place des contrats cadres lui permettant de subvenir à tout moment à ses besoins pour gérer les pics d'activité. Le Groupe considère ne pas être exposé à un risque de recrutement d'intérimaires ou de dépendance à un prestataire externe (cf. notamment paragraphe 4.1.5)

Les agences d'interim sont régulièrement contrôlées ou mises en appels d'offre par le Groupe. Lors de ces contrôles ou de ces appels d'offres, le Groupe est particulièrement vigilant aux procédures mises en place par ces agences en matière de formation, de sécurité et de respect des lois (code du travail, loi sur l'immigration, etc.). Même si le Groupe ne peut pas exclure une éventuelle défaillance des procédures mises en place par les agences d'interim qu'il utilise, il considère que le risque que ces défaillances aient un impact significatif sur la situation financière ou les résultats du Groupe est limité.

Ainsi, l'ensemble de ces facteurs exposés ci-dessus pourrait affecter la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

2.4.2 Gestion des relations sociales

Des grèves, actions de revendication ou autres mouvements sociaux pourraient perturber les activités du Groupe. Le Groupe n'étant pas couvert pour des pertes d'exploitation résultant d'interruptions d'activité provoquées par des mouvements sociaux, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en être affectés. Malgré le soin que le Groupe apporte à la gestion de ses relations sociales, il ne peut pas exclure la possibilité d'une détérioration des relations sociales ou de perturbations sociales.

2.5 RISQUES LIES A L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2012, le concert constitué par Eric Hémar, Christophe Satin et la société Immod détient, directement et indirectement, 64,87% du capital social et 68,88% des droits de vote. Le concert peut ainsi adopter seul les décisions relevant des assemblées générales, comme la nomination des organes sociaux, l'approbation des comptes, la distribution des dividendes ou les modifications statutaires.

Par ailleurs, environ 3% des contrats client du Groupe comportent une clause de changement de contrôle de la Société au titre de laquelle le client aurait la faculté de demander la résiliation du contrat concerné. Aucun de ces contrats n'étant significatif, le Groupe considère donc que les risques liés à un changement de contrôle ne sont pas significatifs.

2.6 RISQUE DE DILUTION

Au 31 décembre 2012, la société Immod détient 38,12% du capital de la Société et 155.520 bons de souscription d'action dont les principales caractéristiques sont détaillées à la sous-section 5.2.4 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital ». Chaque bon donne le droit de souscrire deux actions soit, à la Date du Document de Référence, une dilution potentielle maximale de 5,38% du capital post-dilution.

Enfin, ID Logistics Group pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la société dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés. Toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

2.7 POLICES D'ASSURANCES DU GROUPE

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. La gestion de cette politique est centralisée au sein de contrats master, couvrant l'ensemble des pays dans lequel le Groupe est présent, et gérée directement par la Direction Juridique Groupe.

Le montant des primes payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait à 3,2 million d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- **Responsabilité civile**

En matière d'assurances de Responsabilité Civile, la politique du Groupe consiste à couvrir ses risques de Responsabilité Civile par des contrats d'assurance garantissant l'ensemble du Groupe et de ses filiales, y compris celles situées à l'étranger.

Les compagnies d'assurances et les courtiers choisis sont notoirement connus et disposent d'un réseau international.

Les filiales à l'étranger sont donc assurées par des polices souscrites localement, selon les principes des « meilleures pratiques du marché local » ; le contrat dit « master » souscrit en France, intervenant en différences de limites et différences de conditions.

Les contrats d'assurance de Responsabilité Civile ont pour objet de couvrir :

- La Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires sociaux du Groupe ;
- Les risques de Responsabilité Civile du fait de l'exploitation, de la Responsabilité Civile dépositaire, de la Responsabilité Civile après livraison et professionnelle, notamment pour les activités logistiques et gestion de stock, ainsi que les conséquences pécuniaires du fait de la Responsabilité Civile Propriétaire, la Responsabilité Civile Organisateur, la Responsabilité de l'employeur du fait d'une faute inexcusable, la Responsabilité Civile du fait des sous-traitants, la Responsabilité Civile du fait de l'occupation temporaire de locaux appartenant à des tiers, la Responsabilité Civile pour les dommages aux objets confiés ;
- La Responsabilité Civile Contractuelle et les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue pour les dommages matériels subis par les marchandises confiées, ainsi que les dommages immatériels qui en sont la conséquence directe, et ce à l'occasion notamment des activités d'organisation de transport exercées par le Groupe.

L'évolution des budgets Responsabilité Civile est conforme au marché de l'assurance Responsabilité Civile, caractérisée par une stabilisation, voire une diminution des taux de cotisations, sur les trois dernières années.

- **Dommages aux Biens**

La politique du Groupe, en matière d'assurance de Dommage aux Biens est identique à celle décrite pour les assurances de Responsabilité Civile.

L'objet des garanties en matière d'assurance de Dommages aux Biens est de couvrir les dommages matériels des biens du Groupe, la grande majorité des bâtiments et des marchandises étant assurée par les tiers avec renonciation à recours réciproque.

La limite contractuelle d'indemnité générale et le texte du contrat sont en adéquation avec les pratiques du marché.

L'évolution des budgets Dommages aux Biens, conforme au marché de l'assurance Dommages aux Biens, est caractérisée par une stabilisation, voire une diminution des taux de cotisations, sur les trois dernières années, modulée en fonction de plusieurs critères dont les garanties accordées, la prévention et la protection des sites, et la statistique sinistre.

Au cours de ces dernières années, il n'est survenu aucun sinistre majeur qui n'aurait pas pu être compensé par ces couvertures d'assurance.

- **Assurance Automobile**

En matière d'Assurance Automobile, la politique du Groupe consiste à garantir le Groupe et ses filiales pour l'ensemble de ses véhicules en propriété et/ou pris en location, ou confiés à quelque titre que ce soit.

L'évolution des budgets Flotte Automobile, conforme au marché de l'Assurance Automobile, est caractérisée par un resserrement du marché, principalement dû à la détérioration des résultats consécutifs à la hausse des coûts de réparation et du coût des indemnisations en matière de sinistres corporels.

- **Perte d'exploitation**

Le Groupe étudie régulièrement le rapport coût / bénéfice d'une assurance Perte d'exploitation. Sur cette base, le Groupe a fait le choix de ne pas contracter d'assurance perte d'exploitation.

Toutefois, des garanties frais supplémentaires d'exploitation après sinistre non exclu ont été souscrites, dans les contrats d'assurance de dommages aux biens.

Compte tenu des éléments ci-dessus, ID Logistics considère que la couverture des risques est appropriée au regard de ses activités et que la mise en œuvre éventuelle des franchises restant à la charge du Groupe en cas de sinistre n'auraient pas d'impact significatif sur sa situation financière.

3/ GOUVERNANCE



3 GOUVERNANCE

3.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la Date du Document de Référence :

Actionnaires	Actions et droits de vote		
	Nombre	Pourcentage du capital social	Pourcentage en droits de vote réels
Immod ⁽¹⁾	2.043.392	37,33%	28,97%
Eric Hémar ⁽¹⁾	1.296.460	23,68%	34,86%
Christophe Satin ⁽¹⁾	167.820	3,07%	4,51%
Sous-total concert	3 507 672	64,07%	68,34%
Autres ⁽²⁾	550.080	10,04%	12,65%
Public	1.414.096	25,84%	19,04%
Autodétention	2.632	0,05%	0%
TOTAL	5.474.480	100%	100%

⁽¹⁾ Le capital social d'IMMOD est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ Les autres actionnaires sont des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs du Groupe dont aucun individuellement ne détient plus de 2% du capital social ou des droits de vote

- Déclaration des franchissements de seuils au titre de l'exercice 2012

Le concert constitué de M. Eric Hémar (et la société par actions simplifiée Immod qu'il contrôle) et de M. Christophe Satin, a déclaré avoir franchi, en hausse, le 14 décembre 2012, le seuil des deux tiers des droits de vote de la société ID Logistics Group et détenir 3 551 120 actions représentant 5 127 180 droits de vote, soit 64,87% du capital représentant 68,88% des droits de vote de la Société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Immod	2.086.840	38,12	2.198.620	29,54
Eric Hémar	1.296.460	23,68	2.592.920	34,83
Christophe Satin	167.820	3,07	335.640	4,51
Total concert	3.551.120	64,87	5.127.180	68,88

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions ID Logistics Group hors marché. (avis AMF 212C1715)

A la Date du Document de Référence, la société Immod, qui a 37,33% du capital de la Société, détient 155.520 bons de souscriptions d'actions dont les principales caractéristiques

sont détaillées à la section 5.2.4 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du Document de Référence, étant précisé que chaque bon donne le droit de souscrire deux actions de la Société. Aucun autre actionnaire ne détient de bon de souscription d'actions. La dilution potentielle maximale liée à l'exercice de ces bons de souscription est de 5,38% en capital post-dilution.

Par ailleurs, la société Moneta Asset Management a déclaré à la Société avoir franchi à la hausse le 13 septembre 2012 le seuil de 2% du capital de la Société et détenir, à cette date, 126.000 actions, soit 2,3% du capital représentant 1,7% des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2% du capital ou des droits de vote.

3.1.2 Droits de vote des principaux actionnaires

L'article 25 des statuts de la Société prévoit que chaque action de la Société donne droit à une voix. Toutefois, depuis la décision de l'Assemblée générale du 21 juin 2010, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans consécutifs au moins au nom du même actionnaire.

3.1.3 Contrôle de la Société

A la Date du Document de Référence, Eric Hémar détient :

- directement 23,68% du capital social et 34,86% des droits de vote de la Société, et
- indirectement 37,33% du capital social et 28,97% des droits de vote par l'intermédiaire de la société Immod dont il détient indirectement 85,87% du capital social au travers de la société Comète.

Eric Hémar détient donc, directement et indirectement, 61,01% du capital social et 63,83% des droits de vote et de concert avec Christophe Satin 64,07% du capital social et 68,34% des droits de vote.

La Société est contrôlée comme indiquée ci-dessus. Toutefois, elle estime qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive, compte tenu notamment de la présence de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil.

Il existe à ce jour deux pactes d'actionnaires.

- Un premier pacte conclu entre d'une part, Eric Hémar et d'autre part Christophe Satin et des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs du Groupe représentant 13,11% du capital social de la Société à la Date du Document de Référence. L'essentiel de ces personnes est devenu actionnaire en 2006, à l'occasion du rachat par les managers de la participation de la Banque Lazard (voir section 1.2 « Evénements marquants dans le développement de la Société »). Il n'existe pas de lien familial ou de communauté d'intérêt entre les dirigeants et ces personnes qui pourrait être considéré comme une action de concert. Il prévoit un droit de préemption au profit de Eric Hémar en cas de cession par ces actionnaires de leurs actions.

Un actionnaire lié par le pacte décrit ci-dessus doit notifier à Eric Hémar son projet de cession en précisant le nombre d'actions, le type de cession, les informations sur le cessionnaire envisagé ainsi que le prix et les conditions de la cession. Le droit de préemption est alors exercé, le cas échéant, dans les trois jours au plus tard de la réception de la notification.

Ce pacte est conclu pour une durée de 5 ans après la date d'introduction en bourse de la Société, soit jusqu'au 18 avril 2017.

- Par ailleurs, compte tenu des liens qui unissent MM Hémar et Satin depuis la création de la Société, de leurs mandats respectifs et de leur participation commune dans Immod, actionnaire de la Société, M Hémar, M Satin et Immod ont formalisé leur relation dans un second pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert.

Les principales clauses dudit pacte prévoient une concertation des parties : Les parties s'engagent à se concerter préalablement à toute décision justifiant la recherche d'une position commune ou de nature à affecter de façon significative le nombre ou le pourcentage des droits de vote qu'elles détiennent dans la société.

Les parties se réuniront : (i) préalablement à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de la société, (ii) en cas de déclaration par un tiers agissant seul ou de concert, du franchissement de seuil de 2% en capital et en droits de vote de la société, (iii) en cas d'offre publique déposée par un tiers visant les actions de la société ID Logistics Group, et (iv) en cas d'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit immédiatement ou à terme à une part du capital de la société ID Logistics Group.

Le pacte d'actionnaire est conclu pour une période de 10 ans à compter du 7 mars 2012 et prendra fin par anticipation à l'égard de : (i) toute partie qui cesserait d'exercer une fonction au sein de la société ou d'une société contrôlée par la société, (ii) toute partie qui viendrait à ne plus détenir d'actions ID Logistics Group, (iii) l'ensemble des parties le jour à compter duquel les parties cesseront de détenir, ensemble ou séparément, au moins 30% du capital ou des droits de vote de la société, et (iv) de l'ensemble des parties, en cas de résiliation anticipée d'un commun accord de l'ensemble des parties.

3.1.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

A la connaissance de la Société, à l'exception du pacte concertant conclu entre MM Hémar et Satin et la société Immod, il n'existe pas, à la Date du Document de Référence, d'autres actions de concert ou accords entre les actionnaires de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société. Il existe un droit de préemption en faveur d'Eric Hémar décrit ci-dessus au paragraphe 3.1.3.

3.1.5 Etat des nantissements

A la connaissance de la Société, à la Date du Document de Référence, il n'existe pas de nantissements d'actions de la Société significatifs.

3.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.2.1 Composition du Conseil d'administration

A la Date du Document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de nomination (5)	Année d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Eric Hémar	49 ans	Française	Président Directeur Général	21/06/2010	2013	1.296.460	Non
Immod ⁽¹⁾ , représentée par Christophe Satin ⁽²⁾	42 ans	Française	Administrateur	21/06/2010	2013	2.043.392	Non
Nicolas Derouin	36 ans	Française	Administrateur	21/06/2010	2013	70.700	Non
Michel Clair ⁽³⁾	66 ans	Française	Administrateur	22/06/2011	2014	8.750	Oui
Jacques Veyrat ⁽⁴⁾	50 ans	Française	Administrateur	22/06/2011	2014	50.000	Oui

⁽¹⁾ à la Date du Document de référence, le capital social d'IMMOD est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ à la Date du Document de référence, Christophe Satin détient directement 167.820 actions de la Société

⁽³⁾ participation détenue directement et indirectement au travers de la société Clair Grenelle SAS

⁽⁴⁾ participation détenue au travers du fonds Eiffel Diversified Fund FCP-SIF

⁽⁵⁾ correspond également à la date de première nomination

3.2.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et la direction générale

A la Date du Document de Référence, le Président Directeur Général et les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

A la connaissance de la société et à la Date du Document de Référence, il n'existe :

- aucun conflit d'intérêts entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.
- aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale a été sélectionnée en cette qualité.

- aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital social de l'émetteur, à l'exception du pacte décrit ci-dessus.

Il existe des conventions entre apparentés décrites aux sections 3.5.2 « Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société » et 4.10.2 « Opérations avec les apparentés ».

3.2.3 Titres donnant accès au capital attribués à des administrateurs

A la Date du Document de référence, la société Immod, qui détient 37,33% du capital de la Société, détient 155.520 bons de souscriptions d'actions dont les principales caractéristiques sont :

- Date d'émission : 13 octobre 2008, modifiés le 21 juin 2010
- Nombre d'actions pouvant être émises sur exercice des bons de souscription : 2 actions ordinaires pour 1 bon de souscription
- Prix unitaire de souscription des actions émises sur exercice des bons de souscription : 4,50 euros
- Calendrier d'exercice des bons de souscription : exerçable en totalité à la Date du Document de Référence
- Date limite d'exercice des bons de souscription : indéterminée
- A la Date du Document de Référence:
 - o Nombre de bons de souscription exercés : aucun
 - o Nombre de bons de souscription annulés ou caduques : aucun
 - o Nombre de bons de souscription restants : 155.520

3.3 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.3.1 Direction de la Société

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 21 juin 2010, la Société a été transformée en société anonyme. La composition détaillée du Conseil d'administration figure sous section 3.2.1 « Composition du Conseil d'administration » du Document de Référence.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni :

- le 21 février 2012 afin notamment de préparer la convocation et fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mars 2012
- le 7 mars 2012 afin notamment d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés 2011 de la Société, de faire un point sur l'activité de début d'année et de valider le budget 2012
- le 26 mars 2012 afin notamment de faire un point d'étape sur le projet d'introduction en bourse et de valider les principes de l'opération : augmentation de capital, procédure de fixation du prix, délégation de compétence.
- le 12 avril 2012 afin notamment de valider les termes et conditions de l'augmentation de capital réalisée au travers de l'ouverture au public du capital de la Société et d'approuver le contrat de garantie et de placement à signer avec le chef de file et teneur de livre de l'opération
- le 17 avril 2012 afin notamment de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société réalisée au travers de l'ouverture au public du capital de la Société
- le 28 août 2012 afin notamment d'arrêter les comptes consolidés semestriels de la Société et d'adopter son Règlement Intérieur

- le 10 décembre 2012 afin notamment d'autoriser deux conventions visée aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce entre la Société et une de ses filiales dans le cadre du projet d'acquisition de la société Timler et de sa filiale France Paquets
- Le taux de présence des administrateurs à ces réunions a été de 100 %.

3.3.2 Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société

A la Date du Document de référence, il existe 3 conventions de services liant indirectement Eric Hémar avec le groupe ID Logistics au travers de la société COMETE. Ces conventions ont une durée indéterminée avec un préavis de résiliation de 3 mois et les conditions financières suivantes :

Société	Objet	Part fixe (€)	Part variable* (€)
ID Logistics Group SA	Management général, animation d'équipes et pilotage de la stratégie, notamment à l'international	121 000	100 000
ID Logistics France SAS	Développement commercial, gestion des ressources humaines	150 000	54 000
La Fleche SAS	Relations institutionnelles, organisations professionnelles, développement commercial	90 000	-
Total		361 000	154 000

() La part variable a vocation à être versée le cas échéant en 2014.*

3.3.3 Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

Cher Actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il m'appartient en tant que Président du Conseil d'administration de votre Société d'établir le présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, en particulier la Direction juridique et la Direction financière du Groupe. Il a ensuite été communiqué au Comité d'audit pour discussion et revue avant d'être approuvé par le Conseil d'administration du 25 mars 2013 et transmis aux Commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Référence à un code

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées MiddleNext.

Ce Code est disponible sur le site : www.middlenext.com.

En particulier :

- La recommandation R1 « Cumul contrat de travail et mandat social » n'est pas adoptée : compte tenu de la structure de détention de la Société et de son organisation resserrée en termes de management : même si la Société respecte la recommandation R1 sur l'exercice 2012, elle souhaite se garder la possibilité dans le futur d'autoriser le cumul du contrat de travail avec un mandat social
- L'adoption de la recommandation R5 « Stock-options et attribution gratuite d'actions » est en cours de réflexion, la Société n'ayant pas, à la Date du Document de Référence, mis en place de plan d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites
- L'adoption de la recommandation R13 « Réunions du conseil et des comités » est en cours de réflexion : même si la Société respecte la recommandation R13 avec 7 réunions du Conseil d'administration sur l'exercice 2012, elle n'est pas sûre de pouvoir organiser chaque année un minimum de 4 réunions annuelles du Conseil d'administration.
- Concernant la recommandation R15 « Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil », le Conseil d'administration a décidé de mettre en place cette recommandation avant la fin de l'exercice 2013.

L'ensemble des autres recommandations ont été suivies par la Société.

1. Le conseil d'administration et les comités

- Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de cinq membres. Leur mandat est d'une durée de trois ans.

La composition du Conseil d'administration est organisée pour associer les représentants des actionnaires de contrôle du Groupe à la définition, la mise en œuvre et le suivi de sa stratégie de développement, tout en faisant bénéficier le Groupe de l'expérience professionnelle diversifiée et internationale de ses membres.

A la Date du Document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Année d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Eric Hémar	49 ans	Française	Président Directeur Général	21/06/2010	2013	1.296.460	Non

Immod ⁽¹⁾ , représentée par Christophe Satin ⁽²⁾	42 ans	Française	Administrateur	21/06/2010	2013	2.043.392	Non
Nicolas Derouin	36 ans	Française	Administrateur	21/06/2010	2013	70.700	Non
Michel Clair ⁽³⁾	66 ans	Française	Administrateur	22/06/2011	2014	8.750	Oui
Jacques Veyrat ⁽⁴⁾	50 ans	Française	Administrateur	22/06/2011	2014	50.000	Oui

⁽¹⁾ à la Date du Document de référence, le capital social d'IMMOD est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ à la Date du Document de référence, Christophe Satin détient directement 167.820 actions de la Société

⁽³⁾ participation détenue directement et indirectement au travers de la société Clair Grenelle SAS

⁽⁴⁾ participation détenue au travers du fonds Eiffel Diversified Fund FCP-SIF

Parmi les membres du conseil, Michel Clair et Jacques Veyrat sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence. En effet, selon la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

A la Date du Document de Référence, le Conseil d'administration ne compte que des hommes. La société souhaite améliorer la représentation des femmes à son Conseil d'administration ce qui constituera un des éléments d'évaluation du Conseil.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

A la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

- Informations et renseignements sur les administrateurs

Eric Hémar
Président Directeur Général

Adresse professionnelle : 410, route du Moulin de Losque, 84300 Cavaillon

Eric Hémar, ancien élève de l'ENA, a commencé sa carrière à la Cour des comptes avant de rejoindre, en 1993, le ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, où il était conseiller technique auprès du ministre Bernard Bosson. En 1995, il a intégré le groupe Sceta, puis Geodis en qualité de Secrétaire Général. Il a quitté Geodis Logistics en mars 2001 pour créer le groupe ID Logistics. Eric Hémar est Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société depuis l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2010, il était auparavant Président de la Société.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

- Président Directeur Général du groupe ID Logistics

Autres mandats au sein du Groupe

- Président : ID Logistics, ID Logistics France, ID Logistics France 3, ID Logistics Mayotte, ID Logistics Océan Indien, La Financière de Commerce et Participations (Ficopar), Immod 1, ID Logistics Entrepôts, IDL Supply Chain South Africa (Pty) Ltd, IDL Fresh South Africa (Pty) Ltd, Timler, France Paquets
- Gérant : FC Logistique R&D, ID Logistics Maroc, ID Logistics Training
- Membre du Conseil de surveillance : Dislogic
- Administrateur : ID logistics China Holding Hong-Kong, ID Logistics Maurice, ID Logistics Nanjing, ID Logistics Polska, ID Logistics Taiwan, ID Logistics Business Consulting, ID Consulting Shanghai

Autres mandats hors du groupe

- Président : Les Parcs du Lubéron Holding
- Gérant : Comète, SCI Fininco

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président : La Flèche

IMMOD, représentée par Christophe Satin

Administrateur

Adresse professionnelle : 410, route du Moulin de Losque, 84300 Cavaillon

Immod est une Société Anonyme par Action Simplifiée. A la Date du Document de Référence, elle est détenue par Eric Hémar à 85,87% au travers de la société Comète et par Christophe Satin à 14,13%, et elle détient 47,24% de la Société.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

Néant

Autres mandats au sein du Groupe
Néant

Autres mandats hors du groupe
- Président : Financière ID SAS

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Christophe Satin, représentant d'Immod et Directeur Général Délégué

Adresse professionnelle : 410, route du Moulin de Losque, 84300 Cavaillon

Christophe Satin est diplômé de l'ISG et a commencé sa carrière chez Arthur Andersen. Il a ensuite travaillé dans différents groupes industriels avant de rejoindre Geodis en tant que responsable financier Overseas pour Geodis Logistics. En 2001, il est co-fondateur d'ID Logistics dont il est Directeur administratif et financier puis Directeur Général Délégué.

Référence **Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de**

Activité principale

- Directeur Général Délégué du groupe ID Logistics (nommé le 14 septembre 2011 pour une durée illimitée)

Autres mandats au sein du Groupe

- Président : Comptoir Général de Logistique et de Services, Coop Interflèche, ID Logistics Champagne, La Flèche
- Gérant : SCI Les citronniers, SCI Les cocotiers
- Directeur Général : ID Log, ID Trans
- Administrateur : ID logistics China Holding Hong-Kong, ID Logistics Korea, ID Logistics Maurice, ID Logistics Taiwan, ID Logistics Nanjing, ID Logistics Business Consulting, ID Consulting Shanghai, ID Logistics Polska, France Paquets
- Membre du Conseil de surveillance : Dislogic

Autres mandats hors du groupe

- Gérant : Libertad

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

• **Nicolas Derouin**
Administrateur

Adresse professionnelle : Rua Dr. Mauro Lindenberg Monteiro, N°322, Via Simões de Almeida, Osasco, São Paulo – SP 06 278-010, Brasil

Nicolas Derouin, diplômé de l'Ecole Centrale de Lille a débuté sa carrière chez Geodis Logistics en tant qu'ingénieur études et méthodes en Amérique Latine. Fin 2001, il intègre le groupe ID Logistics pour le démarrage des opérations de sa filiale à Taïwan. En 2002, il rejoint ID Logistics au Brésil en tant qu'ingénieur études et méthodes avant d'en prendre la Direction Générale en 2005.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

(Brésil)
- Directeur Général : ID do Brasil Logistica (Brésil), ID Armazens Gerais

Autres mandats au sein du Groupe

- Administrator : ID do Brasil Logistica (Brésil)
- Director Suplente : ID Supply Chain (Argentina)

Autres mandats hors du groupe

Néant

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

- **Michel Clair**
Administrateur indépendant

Adresse professionnelle : Astria, 1 square Chaptal, 92300 Levallois Perret

Ancien élève de l'ENA, Michel Clair a été auditeur puis conseiller référendaire à la Cour des comptes (1975-91) avant d'occuper différentes fonctions au sein d'agences gouvernementales et de plusieurs ministères. Il a notamment dirigé le cabinet du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et des Services de 1986 à 1988. En 1991, il rejoint la Compagnie Bancaire, dont il est Secrétaire Général et membre du Directoire. Après la fusion Paribas - Compagnie Bancaire, il devient membre du Comité exécutif de Paribas, en charge des affaires immobilières et des services communs. Entré au sein du groupe Klépierre en 1996 en tant que membre du Conseil d'administration, il en prend la Présidence l'année suivante. De 1998 à 2012, il préside le Directoire puis le Conseil de surveillance de Klépierre. Il préside aujourd'hui Astria ainsi que France Habitation et OGIF et est Président du Conseil d'administration de Comexposium.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

- Président du Conseil d'administration de Comexposium

Autres mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats hors du Groupe

- Président du conseil de surveillance : SCS Ségécé
- Président du conseil d'administration : SGRHVS

- Président : SAS Astria Développement, SAS RHVS 1% Logement, France-Habitation SA HLM, Omnium de Gestion Immobilière de l'Ile-de-France
- Administrateur : GIE Astria, Pax-Progrès-Pallas SA HLM, Domaxis SA HLM

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil de surveillance : Klépierre, SCA Klémurs
- Président du Directoire : Klépierre
- Président : SAS Valéry Développement

- **Jacques Veyrat**
Administrateur indépendant

Adresse professionnelle : Impala SAS, 7 rue Kepler, 75116 Paris

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris, Jacques Veyrat débute sa carrière à la Direction du Trésor puis exerce différentes fonctions au sein de cabinets ministériels. En 1995, il rejoint le groupe Louis Dreyfus où il assume diverses responsabilités de Direction, notamment au sein de la société Louis Dreyfus Armateurs. De 1998 à 2005, Jacques Veyrat est Président Directeur Général de Neuf Telecom avant de devenir en 2005 Président Directeur Général du groupe Neuf Telecom Cegetel (issu du rapprochement de Neuf Telecom et de Cegetel) jusqu'en avril 2008. Il prend alors la Présidence du groupe Louis Dreyfus jusqu'à l'été 2011. Jacques Veyrat est depuis juillet 2011 Président de Impala SAS qui a des activités dans l'énergie (DirectEnergie/Poweo, Neoen) et la finance (Eiffel Investment Group).

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

- Président : Impala SAS

Autres mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats hors du Groupe

- Administrateur : Direct Energie, Neon, HSBC France, Imerys
- Membre du Conseil de surveillance : Eurazeo

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président : Louis Dreyfus Holding BV ex-Kurosawa BV (Pays-Bas)
- Président Directeur Général : Neuf Cegetel, Louis Dreyfus SAS

- Les conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement. C'est ainsi que le projet des comptes annuels a été transmis aux administrateurs trois jours avant la réunion du conseil appelée à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

- La tenue des réunions du conseil

Le Conseil s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2012. Les convocations ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance. Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Conseil a été de 100%. Les réunions se sont tenues sur des sites du Groupe ou par conférence téléphonique.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du conseil d'administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels. Ils ont également été convoqués aux réunions du conseil d'administration évoquant le projet d'introduction en bourse. Ils y ont effectivement participé.

- Le règlement intérieur du conseil

Le conseil a adopté un Règlement intérieur, lequel porte principalement sur les points suivants :

- o Composition, rôle et fonctionnement du Conseil
- o Devoirs des administrateurs (loyauté, non concurrence, confidentialité, diligence, prévention des délits d'initiés, etc)
- o Comité d'audit

Le Règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la société, dans la rubrique Gouvernance de l'onglet Actionnaires.

- La gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit expressément dans son Article 4 Devoir des administrateurs, que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur,

Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

- Les missions du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées

d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Thèmes débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni :

- le 21 février 2012 afin notamment de préparer la convocation et fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mars 2012
- le 7 mars 2012 afin notamment d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés 2011 de la Société, de faire un point sur l'activité de début d'année et de valider le budget 2012
- le 26 mars 2012 afin notamment de faire un point d'étape sur le projet d'introduction en bourse et de valider les principes de l'opération : augmentation de capital, procédure de fixation du prix, délégation de compétence.
- le 12 avril 2012 afin notamment de valider les termes et conditions de l'augmentation de capital réalisée au travers de l'ouverture au public du capital de la Société et d'approuver le contrat de garantie et de placement à signe avec le chef de file et teneur de livre de l'opération
- le 17 avril 2012 afin notamment de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société réalisée au travers de l'ouverture au public du capital de la Société
- le 28 août 2012 afin notamment d'arrêter les comptes consolidés semestriels de la Société et d'adopter son Règlement Intérieur
- le 10 décembre 2012 afin notamment d'autoriser deux conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce entre la Société et une de ses filiales dans le cadre du projet d'acquisition de la société Timler et de sa filiale France Paquets

Le taux de présence des administrateurs à ces réunions a été de 100 %.

Le nombre élevé de réunions du Conseil d'administration en 2012 est notamment dû à la préparation de l'introduction en Bourse de la Société. Au-delà des questions techniques à l'ordre du jour, les réunions du Conseil d'administration sont toujours l'occasion de faire un point sur la marche de l'entreprise, son développement et l'évolution de l'environnement de marché dans lequel elle évolue.

- Évaluation des travaux du Conseil

Au regard de la nomination récente d'un grand nombre de ses membres, en particulier les membres indépendants, le Conseil n'a pas encore entamé un processus d'évaluation de ses travaux. Cette démarche devrait être mise en œuvre à compter de l'exercice 2013.

- Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

A la suite de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, et comme décidé par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011, un Comité d'audit a été mis en place.

- Composition

Le Comité d'audit est composé de deux membres désignés par le Conseil d'administration choisis parmi les administrateurs indépendants. Tous les membres du Comité d'audit possèdent des compétences en matière financière.

A la Date du Document de Référence, les membres du Comité d'audit, dont l'expérience professionnelle est rappelée plus haut, sont :

- Michel Clair, Président du Comité d'audit.
- Jacques Veyrat.

- Missions

Le Comité d'audit a pour missions de formuler des avis ou des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes, l'audit interne et externe et la politique financière du Groupe, et de s'assurer de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché. Dans l'exercice de ses missions, le Comité d'audit:

- examine les méthodes et principes comptables adoptés pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés qui sont soumis au Conseil d'administration, s'assure de leur pertinence, de la permanence constatée dans leur application ou du bien-fondé des éventuels changements proposés ;
- examine les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, préparés par la direction générale, avant leur présentation au Conseil d'administration ;
- examine les projets de rapport de gestion du Conseil d'administration, semestriel et annuel, et tous autres rapports, avis, états, situations ou autres documents contenant des informations de nature comptable ou financière dont la publication est requise par la réglementation en vigueur, avant leur publication, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations significatives spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.) ;
- examine le périmètre des sociétés consolidées, et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses, les variations de périmètre et leurs incidences ;
- examine les risques et les engagements hors-bilan significatifs ;
- vérifie que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la remontée rapide, l'exactitude et la pertinence de celles-ci ;
- examine chaque année avec les responsables du contrôle interne et avec les commissaires aux comptes leurs plans d'interventions, les conclusions de leurs interventions, leurs recommandations et les suites qui y sont données ;
- entend les responsables de l'audit interne et du contrôle au sein de la direction financière et donne son avis sur l'organisation du service ;
- conduit la procédure de sélection des commissaires aux comptes, préalablement à leur désignation ou à leur renouvellement, et veille au respect des règles, principes et recommandations garantissant leur indépendance ;
- formule un avis sur le montant des honoraires sollicités par les commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission de contrôle légal des comptes et toute autre mission ;
- le cas échéant, autorise, au préalable, les missions que les commissaires aux comptes peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes, qui doivent être accessoires ou complémentaires à leur mission de contrôle des comptes, telles que des audits d'acquisition mais à l'exclusion de tous travaux d'évaluation ou de conseil ;
- examine les conventions réglementées nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration ;

- assure le suivi de l'efficacité du système de gestion des risques ; et
- examine toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Conseil d'administration ou son Président, et formule, en particulier, un avis sur tout projet d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières ou d'emprunts.

- **Fonctionnement**

Le Comité d'audit se réunit au moins trois fois par an, selon un calendrier fixé par son Président mais qui doit lui permettre au minimum d'examiner les comptes consolidés annuels, les comptes consolidés semestriels, le budget du Groupe et le plan d'audit interne et externe.

Le Comité d'audit peut entendre tout membre du Conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le Président du Comité d'audit en informe au préalable le Conseil d'administration. En particulier, le Comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière). Le Comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes, en présence ou non de tout représentant de la Société.

Le Président du Comité d'audit rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Si au cours de ses travaux, le Comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le Président en alerte sans délai le Président du Conseil d'administration.

Compte tenu de la constitution du Comité d'audit au cours de l'exercice 2012, il s'est réuni pour la première fois le 22 mars 2013 à l'occasion de l'examen des comptes annuels. Le taux de participation à ce comité a été de 100%. Les membres du Comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables. Ils ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2. Direction Générale et Présidence du Conseil

- Modalités d'exercice de la Direction Générale

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. La décision relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. L'option retenue doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à un an.

Par décision en date du 21 juin 2010, le Conseil d'administration de la Société a nommé comme Président Directeur Général de la Société Monsieur Eric Hémar, qui a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

- Limitation des pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables

Le directeur général est soumis aux dispositions légales relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En dehors des limitations légales ou réglementaires, aucune autre limitation spécifique n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général ni à ceux des directeurs généraux délégués.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

- Rémunération des administrateurs

Jusqu'au 21 juin 2010, la Société était constituée sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée. Par souci de bonne information, les rémunérations mentionnées ci-dessous sont données en année pleine, y compris sur l'historique, indépendamment de la date à laquelle la société a été transformée en société anonyme.

L'Assemblée générale du 7 mars 2012 a, pour la première fois depuis la transformation de la Société en société anonyme, décidé l'attribution aux administrateurs de jetons de présence pour un montant global de 50.000 € au titre de l'exercice 2011 et pour chacun des exercices futurs, étant toutefois précisé que ces jetons de présence seront répartis entre les administrateurs conformément aux critères fixés lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 septembre 2011 et que pour l'exercice 2011, M. Eric Hémar, Immod et M. Nicolas Derouin ont renoncé à percevoir ces jetons de présence.

Les rémunérations présentées ci-dessous couvrent l'ensemble de celles versées par le Groupe et, le cas échéant, des sociétés sœurs ou mères.

- Rémunération de M. Eric Hémar

Eric Hémar ne perçoit aucune rémunération de la part du Groupe. Il est rémunéré par la société Comète, dont il est actionnaire à 95,97% (le solde étant détenu par son épouse et ses enfants), et qui a conclu des conventions de services avec différentes filiales du Groupe. La société Comète est une société familiale de gestion de patrimoine. Sa participation dans Immod est sa seule participation financière et Eric Hémar en est le seul animateur.

Les services visés dans les conventions ci-dessus comprennent notamment des prestations de management et de direction en matière de stratégie et de développement commercial. Au titre de 2011, ces conventions sont décrites section 3.2.2 « Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société » du Document de Référence.

Les prestations mentionnées ci-dessus sont rémunérées par des honoraires comprenant une partie fixe de 361.000 euros versée en 2012 et une partie variable de 154.000 euros au titre de 2011 qui a été versée en 2012. En 2011, la société Comète avait perçu une rémunération fixe de 361.000 euros. La rémunération variable au titre de l'exercice 2010 a été versée en 2011 pour 154.000 euros. En 2012 comme en 2011, la part variable de la rémunération de Comète a été basée sur la réalisation d'objectifs de développement du Groupe en termes d'ouverture de pays, de gains commerciaux et de croissance externe. Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération versée par Comète à Eric Hémar au titre de ses fonctions de gérant de Comète. Sur la période présentée, la société Comète n'a versé aucun dividende.

<i>en euros</i>	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	150.000	150.000	150.000	150.000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Sous-total	150.000	150.000	150.000	150.000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Total	150.000	150.000	150.000	150.000

Il faut par ailleurs noter que le départ M. Hémar n'entraînerait pas à lui seul la résiliation automatique et immédiate des conventions de services avec la société Comète. Cependant l'ensemble de ces conventions pourraient être résiliées par les sociétés du Groupe concernées moyennant un préavis de 3 mois.

- Rémunération M. Christophe Satin

La Société ne doit et n'a versé aucune rémunération à la société Immod dans ses fonctions d'administrateur au titre des exercices 2012 et 2011.

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération versée par le Groupe à Christophe Satin, Directeur Général Délégué du Groupe et représentant permanent de la société Immod au Conseil d'administration de la Société. Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. Le calcul de la partie variable est fondé sur des critères de performance économique et d'objectifs personnels : réalisation du budget groupe interne, atteinte d'objectifs de développement commercial groupe, atteinte d'objectifs de délai de règlement clients groupe, gestion des équipes de management groupe. L'atteinte de ces objectifs est mesurée et constatée lorsque les comptes de l'exercice considéré sont définitivement arrêtés et que l'ensemble des éléments de calcul sont connus. Ainsi, la partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante. Le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs est établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette rémunération est déterminée par le Conseil d'administration.

<i>en euros</i>	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	223.511	223.511	208.690	208.690
Rémunération variable	100.000	100.000	100.000	90.000
Rémunération exceptionnelle	-	50.000	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Sous-total	323.511	373.511	308.690	298.690
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Total	323.511	373.511	308.690	298.690

La rémunération exceptionnelle versée en 2012 liée à l'implication de M. Christophe Satin dans le projet d'introduction en bourse de la Société.

- Rémunération de M. Nicolas Derouin

La rémunération de Nicolas Derouin comprend une partie fixe et une partie variable. Le calcul de la partie variable est fondé sur des critères de performance économique et d'objectifs personnels : réalisation du budget interne d'ID Logistics Brésil, atteinte d'objectifs de développement commercial d'ID Logistics Brésil, atteinte d'objectifs de délai de règlement clients d'ID Logistics Brésil, gestion des équipes de management d'ID Logistics Brésil. L'atteinte de ces objectifs est mesurée et constatée lorsque les comptes de l'exercice considéré sont définitivement arrêtés et que l'ensemble des éléments de calcul sont connus. Ainsi, la partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante. Le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs est établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette rémunération est déterminée par M. Christophe Satin, en accord avec M. Eric Hémar.

<i>en euros</i>	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	138.739	138.739	125.000	125.000
Rémunération variable	46.246	41.624	40.000	40.000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	35.556	35.556	35.298	35.298
Sous-total	220.541	215.919	200.298	200.298
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Total	220.541	215.919	200.298	200.298

- Rémunération des autres administrateurs

Au titre de l'exercice 2011, la Société a versé en 2012 des jetons de présence pour un montant total de 10.000 euros après que M. Eric Hémar, Immod et M. Nicolas Derouin ont renoncé à percevoir leurs jetons de présence au profit de l'association caritative IDEBRA, ex ID Esperanza. La charge globale pour la Société demeure à 40.000 euros. Les montants versés à M. Michel Clair et Jacques Veyrat en 2012 au titre de l'exercice 2011 ont été déterminés prorata temporis pour tenir compte de leur nomination en cours d'exercice.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2011
Michel Clair		
- Jetons de présence	5.000 €	-
- Autres rémunérations	-	-
Jacques Veyrat		
- Jetons de présence	5.000 €	-
- Autres rémunérations	-	-
Total	10.000 €	-

- Jetons de présence

Sur proposition du Conseil d'administration du 14 septembre 2011, l'Assemblée générale ordinaire du 7 mars 2012 a fixé le montant global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration à 50.000 euros par exercice à compter de l'exercice 2011, qui sera réparti par le Conseil d'administration à hauteur de 10.000 euros par administrateur décomposés en :

- o 5.000 euros de montant fixe (prorata temporis en fonction de, le cas échéant, la date de début ou la date de fin de mandat),
- o 5.000 euros de montant variable selon le taux de présence aux réunions du conseil sur l'exercice.

L'application de ces critères conduit à la possibilité pour le Conseil de distribuer une somme de 50.000 € au titre de l'exercice 2012 (sans préjuger de la décision de certains administrateurs de renoncer ou non à leurs jetons de présence).

- Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs dirigeants

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Eric Hémar Président Directeur Général	non	non	non	non
Christophe Satin Directeur Général Délégué	oui	non	non	non

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

- Stock-options et attribution gratuite d'actions

La Société n'a pas attribué d'options et/ou d'actions gratuites.

- Participations et stock-options des administrateurs

A la Date du Document de Référence, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

Administrateurs	Actions et droits de vote		
	Nombre	Pourcentage du capital social	Pourcentage en droit de vote réel
Eric Hémar	1.296.460	23,68%	34,86%
Immod ⁽¹⁾ , représentée par Christophe Satin ⁽²⁾	2.043.392	37,33%	28,96%
Nicolas Derouin	70.700	1,29%	1,71%
Michel Clair ⁽³⁾	8.750	0,16%	0,12%
Jacques Veyrat ⁽⁴⁾	50.000	0,91%	0,68%

⁽¹⁾ à la Date du Document de Référence, le capital social d'IMMOD est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ à la Date du Document de Référence, Christophe Satin détient directement 4,09% du capital social et 5,42% des droits de vote de la Société

⁽³⁾ participation détenue directement et indirectement au travers de la société Clair Grenelle SAS

⁽⁴⁾ participation détenue au travers du fonds Eiffel Diversified Fund FCP-SIF

Outre sa détention directe indiquée ci-dessus, la société Immod détient, à la Date du Document de Référence, 155.520 bons de souscription d'action dont les principales caractéristiques sont détaillées à la section 5.2.4 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du chapitre 5 « Informations complémentaires ». Chaque bon donne le droit de souscrire deux actions soit, à la Date du Document de Référence, une dilution potentielle maximale de 5,38% en capital post-dilution.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent aux articles 20 et 23 des statuts.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites à la section 3.1.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du Document de Référence.
 - Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation de droits de vote susceptible d'être demandée par un ou plusieurs actionnaires à défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire.
 - Il n'existe pas de restriction statutaire au transfert des actions à l'exception des pactes d'actionnaires décrits à la section 3.1.4 « Contrôle de la Société » du Document de référence.
 - A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre pactes ni engagements signés entre actionnaires que ceux décrits à la section 3.1.4 « Contrôle de la Société » du Document de référence.
 - Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.
 - Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 12 à 17 des statuts décrites à la section 5.3.2 « Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction » du Document de référence.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport à la section 5.3.2 « Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction » du Document de référence (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital à la section 5.2.5 « Capital autorisé » du Document de référence.
- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
 - Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'administration

II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Cette partie du rapport a pour objet de rendre compte des processus internes mis en place par la Société concernant l'organisation de son contrôle interne et la gestion de ses risques. La Société s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application pour les valeurs petites et moyennes publié en janvier 2007 par l'AMF et mis à jour en juillet 2010 pour définir son référentiel de contrôle interne et structurer son approche.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe. Il fait l'objet d'une adaptation aux caractéristiques propres de chacune des sociétés du périmètre et aux relations entre la Société et ses filiales.

Les dispositifs de la gestion des risques et de contrôle interne aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société qui ne peut dépendre de sa seule volonté. En effet, il existe des limites inhérentes à tout système et processus résultant notamment de facteurs tels que les incertitudes du monde extérieur, l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

1. Principes généraux de la gestion des risques

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation.

La gestion des risques est un dispositif défini et mis en oeuvre par la Société constitué par un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés. Il vise à identifier et analyser les principaux risques de la Société. Les risques dépassant les limites jugées acceptables font l'objet d'un traitement approprié. Dans ce contexte, la Société peut être amenée à mettre en oeuvre des plans d'actions comportant la mise en place de processus et de contrôles adaptés ainsi que, le cas échéant, de mécanismes d'assurances ciblées.

Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- sécuriser la prise de décision et les processus stratégiques, opérationnels et supports de la Société afin de favoriser l'atteinte des objectifs par la vision objective et globale des menaces et opportunités potentielles aboutissant à une prise de risques appropriée ainsi qu'à une attribution adéquate des ressources humaines, techniques et financières,
- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société par l'identification et l'analyse des principales menaces et opportunités potentielles permettant l'anticipation des risques,
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société,
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux enjeux et risques relatifs à leurs activités.

En cohérence avec ces objectifs, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- une organisation
- les acteurs du contrôle interne
- un cadre de référence
- la formalisation de la revue périodique des principaux risques du groupe

2. Principes généraux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques et dispositifs à maîtriser. Il met en place les contrôles appropriés et est garant de leur efficience.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque filiale et du Groupe pris dans son ensemble qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- et doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Conseil
- d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle central dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Dans ce contexte, la Société s'inscrit dans une démarche dynamique d'adaptation de son dispositif de contrôle interne à la nature et au développement de ses activités.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose essentiellement sur son organisation, sa capacité à diffuser rapidement des informations et sa politique de ressources humaines adaptée.

L'organisation du Groupe constitue la base de l'environnement général du contrôle interne.

- Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère des questions majeures de la vie du Groupe et donne les grandes orientations stratégiques. Au travers de son Règlement intérieur, de son Comité d'audit et de son contrôle permanent sur la gestion du Groupe, il s'assure de la mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

- Direction générale et Comité de coordination

Le Président-Directeur Général assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en oeuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration. En particulier, il est responsable de la mise en oeuvre effective des dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe.

Le Président-Directeur Général est assisté dans sa mission par le Directeur Général Délégué et par un Comité de Coordination dont ils désignent les membres. Ceux-ci représentent les principales Directions du Groupe.

Les membres du Comité de Coordination sont chargés de la mise en place et du suivi des systèmes de contrôle interne dans leur périmètre de responsabilité.

- Comité international

Le Comité international regroupe les membres du Comité de coordination, les Directeurs des 11 pays dans lesquels le Groupe est présent et quelques Directeurs Groupe qui ne sont pas représentés au Comité de Coordination.

Le Comité international est un lieu de diffusion et de partage d'informations. Il s'assure de la correcte mise en oeuvre de la stratégie du Groupe et de sa déclinaison opérationnelle, y compris sur les aspects de contrôle interne.

- Comité opérationnel France

Le Comité opérationnel France regroupe les principales Directions opérationnelles et fonctionnelles France. Il joue le même rôle que le Comité international mais limité aux activités basées en France.

- Les Directions opérationnelles et fonctionnelles
De par son organisation très décentralisée, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger et gérer les opérations et les fonctions dont ils ont la charge, et en assurer la délégation dans des conditions similaires aux responsables qui leur reportent.
Chaque Direction est responsable d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

Le management resserré du Groupe et les reporting réguliers (financiers, opérationnels, RH, commerciaux) permettent de diffuser rapidement et directement les informations. Le Groupe a également mis en place des outils de communication interne (intranet, journal interne, écrans plasma, etc) qui participent à diffuser la culture du contrôle interne.

Enfin, la gestion des ressources humaines s'inscrit pleinement dans le dispositif de contrôle interne :

- Dès le recrutement en s'assurant d'un niveau de compétence approprié au regard des responsabilités confiées et d'une sensibilisation aux règles et aux valeurs du groupe
- Au travers d'un programme de formation permanent
- Au travers des évaluations annuelles

3. Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière

Au sein du dispositif général de contrôle interne de la Société présenté ci-dessus, la Direction financière Groupe est plus particulièrement en charge du dispositif de contrôle interne comptable et financier qui contribue à la conformité et à la fiabilité de l'information comptable et financière. Il s'appuie sur les composantes suivantes :

- Organisation
 - o La comptabilité est centralisée pour l'ensemble des activités en France. Chaque pays a sa propre comptabilité notamment pour appréhender les spécificités locales en termes de comptabilité statutaire, de fiscalité et de déclarations administratives. En revanche, comme en France, elle est centralisée, la réception des factures fournisseurs et les paiements étant faits directement au siège des filiales concernées.
 - o La consolidation est faite au sein de la Direction financière Groupe. Les instructions de consolidation et le calendrier de remontée des informations sont communiqués en début d'année. Les packages de consolidation sont homogènes entre les différentes filiales. Les conversions monétaires et les retraitements IFRS sont centralisés au niveau de la Direction de la consolidation. Celle-ci assure une veille permanente en termes de normes comptables et, en cas de besoin, adapte la procédure et les informations à remonter par les filiales.

Le contrôle de gestion opérationnel est centralisé au sein de la Direction financière Groupe pour l'ensemble des activités en France. A l'international, chaque pays a sa propre organisation mais les indicateurs clés sont définis selon les règles Groupe. La Direction du contrôle de gestion groupe centralise

l'ensemble des reportings et des analyses, détaillés par sites et par pays. Elle prépare l'ensemble des états de reporting qui, après revue par la Direction financière Groupe, sont diffusés à la Direction générale.

- o La trésorerie est centralisée pour l'ensemble des activités en France. Un cash pooling a été mis en place pour les activités en euros. L'ensemble des financements, y compris pour l'international, sont validés et centralisés au niveau de la Direction financière Groupe.
- o La communication financière est centralisée et dépend directement du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Directeur Administratif et Financier qui sont seuls habilités à communiquer à l'extérieur des informations financières sur le groupe. Ils préparent l'ensemble des communiqués de presse à vocation financière dont la diffusion est assurée au moyen d'un diffuseur agréé, du site internet du Groupe et de l'agence de communication.
- o Cette organisation est régulièrement revue et les différents collaborateurs sont évalués au moins une fois par an. Des plans de formation sont mis en place afin de maintenir les compétences au niveau des besoins du Groupe. La Direction financière Groupe participe et valide le recrutement des directeurs financiers des filiales étrangères. Une fois recrutés, ils passent 15 jours en intégration et formation au siège du groupe en France.

- Outils et procédures

L'information financière est préparée à l'aide d'outils intégrés : en particulier, l'ERP Deal intègre l'ensemble des comptabilités des entités françaises et le reporting de gestion de toutes les business units du Groupe, tant en France qu'à l'international. L'ensemble des utilisateurs, y compris les Directeurs financiers et Contrôleurs de gestion étrangers, sont formés à l'utilisation de cet ERP et les procédures sont diffusées. Le budget est également préparé dans le même outil afin de faciliter les comparaisons et les analyses.

- Contrôle

Des états de reporting de gestion sont préparés régulièrement :

A la semaine détaillant la marge entrepôt par entrepôt

Au mois, en intégrant les écritures de cut off par site et le coût de la structure pays par pays

Ces reporting mensuels sont complétés par une clôture comptable qui permet, pour chaque entité juridique, de compléter les analyses jusqu'au résultat net, aux flux de trésorerie, au DSO et au bilan.

Les reportings mensuels et les clôtures comptables sont discutés par les équipes de la Direction financière Groupe tous les mois avec chaque filiale avant d'être présentés à la Direction Générale.

Des tableaux de bord reprenant ces indicateurs financiers ainsi que des indicateurs opérationnels (volumes traités, heures travaillées, taux de remplissage, etc) et ressources humaines (taux d'interim, taux d'accident du travail, absentéisme, etc)

sont transmis tous les mois à la Direction générale. Les écarts avec le budget et l'année précédente sont expliqués et analysés.

Des états de suivi de productivité par site (nombre de colis préparés, ressources) sont disponibles en permanence en temps réel.

Un point hebdomadaire est fait sur la trésorerie au niveau de la Direction financière : il reprend les variations de la semaine écoulée et prépare une prévision des encaissements et des décaissements pour les 5 semaines suivantes.

En complément à ces différents reporting, un forecast annuel est préparé au niveau Groupe tous les mois sur les indicateurs du compte de résultat et des flux de trésorerie sur la base des forecast préparés par chaque filiale. Il est présenté et discuté avec la Direction Générale qui prend alors les actions nécessaires afin de maintenir les résultats estimés en ligne avec les budgets internes.

Enfin, une fois par an, un budget-plan à trois ans est préparé et présenté à la Direction générale site par site et pays par pays. Ces présentations permettent des échanges approfondis sur les performances financières de l'année en cours et pour les 3 années suivantes mais aussi sur des thèmes opérationnels afin de bien anticiper leurs éventuelles conséquences financières : enquête satisfaction client, statistique RH (accidents du travail, absentéisme, emploi des handicapés, etc), identification des managers à potentiel, revue du climat social, etc.

4. Prospectives

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de la Société s'inscrivent dans une démarche d'adaptation permanente au développement du Groupe et d'amélioration continue.

Dans ce contexte, les principaux projets dont la mise en œuvre est en cours ou prévue au titre de 2013 sont :

- Formalisation d'une équipe corporate dédiée au risk management avec des moyens propres
- Mise en place d'une cartographie des risques
- Poursuite de la formalisation et du déploiement des procédures de contrôle interne

Le président du conseil d'administration
Eric Hémar

3.3.4 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 Du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ID Logistics Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

- Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

- Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Philippe JOUBERT

Deloitte & Associés

Albert AIDAN »

4.3 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

3.4.1 Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte et Associés
185, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Monsieur Albert Aidan

Deloitte et Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2010, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Deloitte et Associés est inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

- Monsieur Philippe JOUBERT
147, avenue de Suffren - 75015 Paris

Monsieur Philippe Joubert a été nommé commissaire aux comptes titulaire dans les premiers statuts de la Société en date du 12 septembre 2001 et son mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2008, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Philippe Joubert est inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

3.4.2 Commissaires aux comptes suppléants

- BEAS
7-9, villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine

BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2010, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

BEAS est inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

- Comptabilité Finance Gestion Audit – CFG Audit
10, rue Ernest Psichari - 75007 Paris

CFG Audit a été nommé commissaire aux comptes suppléant dans les premiers statuts de la Société en date du 12 septembre 2001 et son mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2008, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

CFG Audit est inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Deloitte et Associés a été nommé commissaire aux comptes de la Société le 21 juin 2010 pour la première fois. Il est commissaire aux comptes des principales filiales du Groupe en France et à l'international depuis leur création. Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart du ou d'un contrôleur légal.

3.4.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	Deloitte				CFG Audit			
	2012		2011		2012		2011	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Maison mère	56,2	14%	56,8	17%	30,0	24%	25,5	22%
Filiales	250,3	64%	247,3	76%	94,7	76%	89,4	78%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Maison mère	61,9	16%	22,0	7%	-	-	-	-
Filiales								
Sous-total	368,4	94%	326,1	100 %	124,7	100 %	114,9	100 %
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	25,7	6%	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	25,7	6%	-	0%	-	0%	-	0%
Total	394,1	100 %	326,1	100 %	124,7	100 %	114,9	100 %

4/ ETATS FINANCIERS



4 ETATS FINANCIERS

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 tels qu'ils figurent à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de Référence.

Les chiffres indiqués en millions d'euros dans les tableaux et les analyses figurant dans ce chapitre ont été arrondis. Par conséquent, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément. De même, la somme des pourcentages calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100%.

4.1 PRESENTATION GENERALE

Les comptes consolidés de la Société ont été préparés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 mars 2013.

4.1.1 Principaux facteurs ayant une incidence significative sur l'activité et le résultat

- Développement de l'activité du groupe

Le principal facteur ayant une incidence significative sur l'activité et le résultat du Groupe est le développement rapide et en corollaire la croissance du chiffre d'affaires.

L'essentiel de cette croissance du chiffre d'affaires a été historiquement réalisé au travers du gain de nouveaux contrats, en général au cours de processus d'appel d'offres avec une mise en concurrence entre les principaux acteurs du marché.

Le démarrage d'un nouveau contrat se traduit par une montée progressive de sa productivité : formation et optimisation progressive des équipes, ajustement progressif du site en termes d'implantation des marchandises dans l'entrepôt, d'utilisation des équipements, et d'adaptation des process logistiques (réception, préparation, expédition, contrôles, etc.), de mise en œuvre et de déploiement d'outils informatiques. Dans ces conditions, l'atteinte d'une productivité optimum peut nécessiter plusieurs mois.

De plus, le gain d'un nouveau contrat peut se faire au travers de l'implantation dans un nouveau pays pour le Groupe. Comme indiqué à la section 2.1 « Risques relatifs à l'activité et au marché du Groupe » du Document de Référence, s'ajoute alors à la montée progressive de la productivité opérationnelle du nouveau site, le poids des coûts administratifs propres à la mise en place d'une structure juridique et opérationnelle dans le pays concerné.

Cette croissance par ouverture de nouveaux sites peut donc peser temporairement sur la rentabilité globale du Groupe qui ne se développe pas nécessairement au même rythme que le développement du chiffre d'affaires.

- Evolution des contrats en-cours

Sur les contrats existants, le chiffre d'affaires évolue principalement au rythme des indexations du prix contractuel des prestations et des volumes à exploiter. La conjoncture économique peut alors avoir un impact sur les indexations et les volumes en tant que tels ainsi que sur la capacité du Groupe à mener avec succès ses négociations commerciales.

- Non renouvellement de contrat

Même si le Groupe a connu historiquement un taux de renouvellement de ses contrats supérieur à 95%, le non-renouvellement d'un contrat entraîne la perte du chiffre d'affaires et du résultat correspondant pour le Groupe.

- Volatilité des volumes à exploiter

Le chiffre d'affaires, les coûts et le résultat opérationnel du Groupe sont affectés par une certaine volatilité des volumes à exploiter au cours d'une année, d'un mois ou d'une semaine. Pour gérer cette volatilité, le Groupe, sur la base des informations fournies par ses clients et de sa connaissance historique des contrats, optimise au mieux les ressources fixes et variables à sa disposition notamment en termes d'immobilier, d'équipement ou de personnel.

- Variations des coûts de production

Les charges d'exploitation du Groupe comprennent des charges fixes et des charges variables, notamment :

- les coûts de personnel, comportant une partie fixe et une partie variable (au travers de l'emploi intérimaire afin de faire face aux évolutions des volumes au cours de l'année) ;
- les coûts immobiliers, essentiellement fixes, et les coûts de fonctionnement associés (énergie, nettoyage, etc.) ;
- les frais relatifs au matériel et équipement (informatique, chariot, etc.) : location, maintenance, consommables.

Le Groupe cherche à maintenir une relative variabilité de ses charges notamment l'immobilier, l'équipement et le personnel intérimaire et mène en permanence des actions de *re-engineering* de ses processus logistiques afin d'améliorer la rentabilité du groupe.

4.1.2 Eléments du compte de résultat

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation des prestations réalisées : manutention, stockage, autres prestations (pilotage de flux, transport, *co-packing*, etc.). Il est constaté à la réalisation des prestations et est généralement facturé mensuellement.

Le chiffre d'affaires est constaté hors taxe sur la valeur ajoutée.

- Achats et charges externes

Ce poste comprend pour les montants les plus significatifs :

- Les charges de personnel intérimaire ;
- Les charges liées aux locaux : loyers, charges locatives, entretien et maintenance, gardiennage, consommations (eau, électricité, gaz, etc.) ;
- Les charges liées au matériel de manutention ou de transport (chariots, tracteurs, semi-remorques, etc.) : loyers, entretien et réparation, carburant, etc. ;
- Les achats de sous-traitance ;
- Les autres achats et charges externes correspondent aux consommables (films, étiquettes, emballages, etc.), aux frais de déplacement, aux coûts informatiques et aux coûts administratifs.

- Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des charges liées aux salariés employés par le Groupe : rémunérations fixes et variables, charges sociales s'y rapportant, provisions et charges de retraite ainsi que les charges liées à la participation des salariés et à l'intéressement ou équivalents selon les pays concernés.

- Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes comprend notamment les coûts liés à la taxe sur les salaires, la taxe sur les véhicules de société, l'organique en France et leurs équivalents pour les pays étrangers.

En France, la réforme de la taxe professionnelle en France a conduit à son remplacement en 2010 par la Contribution Economique Territoriale composée d'une part de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'autre part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). A partir du 1^{er} janvier 2010, le Groupe a opté pour la comptabilisation de la CVAE en impôt sur les résultats, seule la partie correspondant à la CFE restant comptabilisée en impôts et taxes.

- Autres produits et charges

Les autres produits et charges correspondent essentiellement à des éléments qui ne peuvent pas être classés dans une des catégories ci-dessus type subventions, résultat de change, charges liées à des litiges ou des redressements, avant reprise de provision le cas échéant.

- Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant mesure la performance économique des activités, hors éléments non courants significatifs.

4.2 COMPARAISON DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 31 DECEMBRE 2011

L'exercice 2012 a été marqué par les deux événements suivants :

- Le Groupe a décidé d'arrêter au cours du premier semestre 2012 les services déficitaires de messagerie et de groupage sous température dirigée (fruits et légumes) qu'il réalise en France, principalement dans sa région historique du Sud-Est.
Le coût d'arrêt de ces services pour un montant de 6,4 M€ se décompose comme suit :
 - Coûts sociaux 3,1 M€
 - Débits fournisseurs et autres coûts 3,3 M€
- Dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris en date du 18 avril 2012, la société a procédé à une augmentation de son capital social par l'émission 1.368.620 actions au prix de 21,00 € par action (0,50 € de valeur nominale et 20,50 € de prime d'émission) soit un montant total de 28,7 M€.

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011
Chiffre d'affaires	559,6	462,0
Achats et charges externes	(284,8)	(233,4)
Charges de personnel	(232,1)	(193,8)
Impôts et taxes	(9,0)	(7,9)
Autres produits courants	(0,1)	1,3
Reprises (dotations) nettes aux provisions	(0,7)	0,6
Dotations nettes aux amortissements	(14,2)	(14,1)
Résultat opérationnel courant	18,8	14,8
Charges non courantes	(6,4)	-
Résultat opérationnel	12,4	14,8
Résultat financier	(3,1)	(3,6)
Impôt sur le résultat	(4,8)	(4,4)
Quote-part de résultats des entreprises associées	0,1	0,1
Résultat net de l'ensemble consolidé	4,6	6,8
Dont part des intérêts minoritaires	0,5	0,3
Dont part du groupe	4,1	6,5

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 559,6 M€. Il est en hausse de 21,1% par rapport à 2011 (21,6% à taux de change et périmètres constant et hors activité de messagerie et de groupage de fruits et légumes arrêtée en juin 2012) et se décompose comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011
France	340,8	298,7
International	218,8	163,4
Total chiffre d'affaires	559,6	462,0

- France
L'activité réalisée en France en 2012 a atteint 340,8 M€, en progression de +14,0% par rapport à l'exercice précédent. La croissance organique s'établit à +13,4%, les reprises de

Mory Logidis en octobre 2011 et de France Paquets en décembre 2012 compensant sur l'exercice l'arrêt des activités de messagerie et de groupage de fruits et légumes.

- International

Sur l'année, le Groupe enregistre à l'international un chiffre d'affaires de 218,8 M€, en progression de +33,9% dont +35,5% en croissance organique. ID Logistics bénéficie pleinement de la forte dynamique des marchés émergents, notamment dans les pays où ses activités ont atteint une taille critique. C'est le cas en Pologne et en Amérique Latine où la très forte croissance a été tirée par de nouveaux contrats gagnés par les équipes commerciales locales. Le Groupe est désormais présent dans 12 pays depuis son implantation fin 2012 en Afrique du Sud,

En trois ans, ID Logistics a doublé son activité à l'international qui représente désormais près de 40% du chiffre d'affaires du groupe.

Les achats et charges externes ont représenté 284,8 M€ en 2012, soit 50,9% du chiffre d'affaires, à comparer à 233,4 M€ en 2011, soit 50,5% du chiffre d'affaires. Cette légère hausse en pourcentage du chiffre d'affaires est notamment due à un recours plus important au personnel intérimaire en 2012 qu'en 2011, en lien avec la forte croissance du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel ont représenté 232,1 M€ en 2012, soit 41,5% du chiffre d'affaires, à comparer à 193,8 M€ en 2011, soit 41,9% du chiffre d'affaires. Cette légère baisse en pourcentage du chiffre d'affaires est le pendant d'un recours plus important à l'interim en 2012 qu'en 2011.

Les impôts et taxes restent relativement stables, représentant 1,6% du chiffre d'affaires, un niveau comparable à 2011.

Les autres produits et charges représentent une charge nette de -0,1 M€ en 2012, contre un produit net de 1,3 M€ enregistré en 2011. Cette variation est principalement due à l'absence de cession d'actifs et des plus-values en résultant en 2012.

Les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 0,7 M€ en 2012 à comparer à des reprises nettes de 0,6 M€ en 2011 qui, pour l'essentiel, correspondaient à des risques et charges matérialisés et pris en compte par ailleurs au cours de l'exercice 2011.

Les dotations nettes aux amortissements continuent à augmenter moins vite que l'activité et représentent 2,5% du chiffre d'affaires en 2012 à comparer à 3,1% en 2011, reflétant le modèle de développement « asset light » du Groupe.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat opérationnel courant ressort à 18,8 M€ en 2012 soit une marge opérationnelle courante de 3,4% du chiffre d'affaires, à comparer à un résultat de 14,8 M€ en 2011 pour une marge de 3,2%, qui se détaille comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011
France	14,0	11,2
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>4,1%</i>	<i>3,7%</i>
International	4,8	3,6
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,2%</i>
Total	18,8	14,8
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,2%</i>

- France
La marge opérationnelle courante s'améliore sensiblement en France de 3,7% à 4,1% grâce à l'arrêt en juin 2012 de l'activité déficitaire de messagerie et de groupage de fruits et légumes. Retraitée de cet effet, la marge opérationnelle courante s'améliore légèrement de 4,7% à 4,8% grâce à une bonne maîtrise des nombreux démarrages de nouveaux sites ainsi qu'à la mise à niveau en termes de rentabilité des activités de Mory Logidis acquises fin 2011.
- International
Malgré la très forte croissance du chiffre d'affaires liée au démarrage de nouveaux sites notamment en Amérique du Sud et en Pologne, et le poids de l'ouverture de l'Afrique du Sud en fin d'année, les activités internationales maintiennent leur marge opérationnelle courante au même niveau en 2012 par rapport à 2011.

Comme indiqué plus haut, les charges non courantes représentent les coûts d'arrêt des services de messagerie et de groupage de fruits et légumes. Elles sont constituées de coûts sociaux pour 3,1 M€ et de débits fournisseurs et autres coûts pour 3,3 M€.

Le résultat financier comprend pour l'essentiel une charge nette de financement de 2,6 M€ au 31 décembre 2012, en baisse par rapport à la charge de 3,0 M€ de 2011. Cette baisse est due à la poursuite d'une gestion de trésorerie serrée, y compris sur les fonds levés lors de l'augmentation de capital réalisée en avril 2012. Les autres éléments du résultat financier sont principalement constitués des charges nettes liées aux instruments de couverture de taux d'intérêt et aux effets d'actualisation qui diminuent de 0,2 M€ par rapport à 2011.

La ligne impôt sur le résultat comprend une charge de CVAE de 3,2 M€ en 2012 à comparer à 2,5 M€ en 2011. Cette hausse est en ligne avec l'amélioration du résultat des activités en France sur la période. Hors la CVAE, la charge d'impôt s'élève en 2012 à 1,6M€, soit un taux effectif d'impôt de 26,5% à comparer à une charge de 1,9 M€ et un taux effectif de 21,9% en 2011.

La quote-part de résultats des entreprises associées reste proche de l'équilibre, stable par rapport à 2010.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net de l'ensemble consolidé est un profit de 4,6 M€ en 2012, à comparer à un profit de 6,8 M€ en 2011. La perte nette des activités de messagerie et de groupage de fruits et légumes, y compris leur coût d'arrêt a pesé pour -5,5 M€ en 2012 contre -1,6 M€ en 2011. Retraité de cet impact, le résultat net de l'ensemble consolidé est un profit de 10,1 M€ à comparer à 8,5 M€ en 2011.

Les intérêts minoritaires augmentent légèrement entre 2011 et 2012 et le résultat net part du groupe représente un bénéfice de 4,1 M€ en 2012, en baisse par rapport au bénéfice de 6,5 M€ enregistré en 2011.

4.3 TRESORERIE ET CAPITAUX

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la trésorerie et aux capitaux du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 tels qu'ils figurent à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de référence.

Les chiffres indiqués en millions d'euros dans les tableaux et les analyses figurant dans ce chapitre ont été arrondis. Par conséquent, les totaux ne correspondent pas nécessairement à

la somme des chiffres arrondis séparément. De même, la somme des pourcentages calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100%.

4.3.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe

La dette financière nette du Groupe se décompose en :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie courante nette	45,5	18,0
Emprunts et dettes financières	(53,5)	(50,8)
Instruments de couverture	(0,9)	(0,9)
Dette financière nette	(8,9)	(33,7)

4.3.2 Financement par le capital

La Société a reçu un total de 2.737.240 euros (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) à travers des augmentations de capital réalisées entre sa constitution le 12 septembre 2001 et la Date du Document de référence selon le détail ci-dessous :

Date	Capital	Opération
12/09/2001	40 000,00 €	Constitution de la Société
21/01/2002	874 720,00 €	Incorporation de compte-courant
28/03/2002	381 100,00 €	Incorporation de compte-courant
21/12/2009	757 110,00 €	Incorporation de créance
17/04/2012	684 310,00 €	Numéraire
Total	2 737 240,00 €	

Les augmentations de capital du 21 janvier 2002 et du 28 mars 2002 se sont faites par incorporation des comptes-courants versés par les fondateurs et quelques managers depuis la constitution de la Société pour financer son développement.

L'augmentation de capital du 21 décembre 2009 a été intégralement souscrite par la société Immod. Elle rémunère l'acquisition par la Société à la société Immod d'une participation de 29,5% dans la filiale La Financière de Commerce et de Participations (Ficopar).

L'augmentation de capital du 17 avril 2012 a été souscrite en numéraire via l'introduction en bourse de la Société pour un flottant représentant à cette date 25% du capital.

4.3.3 Liquidités

Au 31 décembre 2012, le montant de la trésorerie courante nette du Groupe s'élevait à 45,5 millions d'euros contre 18,0 millions d'euros au 31 décembre 2011.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46,8	19,5
Découverts bancaires	(1,4)	(1,5)
Trésorerie courante nette	45,5	18,0

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les valeurs mobilières de placement de nature monétaire très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois et les découverts bancaires. Ces placements représentaient un montant de 13,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 et de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2011.

4.3.4 Financement par l'emprunt

Au-delà de la trésorerie courante générée par les activités, le Groupe finance ses investissements par des contrats de location financement et, si nécessaire, de l'affacturage. Le Groupe avait également contracté un emprunt bancaire en 2005 d'un montant initial de 12,1 millions d'euros et intégralement remboursé au 31 décembre 2012.

Ces financements se détaillent comme suit par nature :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt bancaire	0,4	1,5
Locations financements	48,8	46,7
Affacturage	1,5	2,2
Autres dettes	2,8	0,5
Total	53,5	50,8

Au 31 décembre 2012, les locations financement comprennent 27,9 M€ de crédit-baux immobiliers liés aux entrepôts décrits à la section 1.8 « Propriétés immobilières et équipements » du Document de Référence. Les autres crédits-baux concernent principalement des contrats de location financement d'équipements et aménagements des entrepôts (chariots, systèmes d'information, surveillance et contrôle d'accès, mécanisation).

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose de lignes de crédit non utilisées de 9,0 M€ sous forme de dette financière et de 14,5 M€ sous forme de dette de location financement (à comparer à 8,6 M€ et 9,7 M€ respectivement au 31 décembre 2011). Les lignes de crédit non utilisées sont d'une durée individuelle d'un an. Par ailleurs, le Groupe bénéficie également d'un contrat cadre d'affacturage sur ses activités en France qui représente au total une ressource potentielle moyenne de 33,4 M€, dont 1,5 M€ étaient utilisés au 31 décembre 2012.

4.3.5 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

Au 31 décembre 2012, les échéances de ces financements se détaillent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Locations financements	9,8	25,6	13,3	48,7
Affacturage	1,5	-	-	1,5
Autres dettes	0,5	2,8	-	3,3
Total	11,8	28,4	13,3	53,5

Au 31 décembre 2012, la répartition de ces financements par taux et par devise est :

<i>en millions d'euros</i>	Montant	Devise	Taux
Locations financements	26,6	EUR	Variable
Locations financements	19,0	EUR	Fixe
Locations financements	1,5	ARS	Fixe
Locations financements	1,1	BRL	Fixe
Locations financements	0,6	divers	Fixe
Affacturage	1,5	EUR	Variable
Autres dettes	2,7	EUR	Fixe
Autres dettes	0,5	divers	divers
Total	53,5		

A l'exception du financement sous forme d'affacturage, les autres formes de financement à taux variables font l'objet de couverture de taux sous la forme de contrats de plafonnement de taux.

4.3.6 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il n'y a pas de restriction à l'utilisation des capitaux générés ou obtenus par la Société et ses filiales.

4.3.7 Engagements hors bilan

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Locations immobilières	51,4	38,0
Locations mobilières	20,2	19,8
Garanties maison mère	7,3	8,1
Dettes financières soumises à covenants	-	1,4
Total	78,9	67,3

Ils concernent essentiellement les engagements de location d'entrepôt ou de matériel sur les durées de contrat de bail restant à courir selon les échéances suivantes au 31 décembre 2012 :

<i>en millions d'euros</i>	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Locations immobilières	24,7	19,4	7,3
Location mobilières	9,1	11,1	-
Total	33,8	30,5	7,3

4.4 FLUX DE TRESORERIE

4.4.1 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011
Résultat net	4,6	6,8
Dotations nettes aux amortissements et provisions	15,4	14,6
Charges d'impôts nettes des impôts versés	(0,1)	1,1
Charges financières nettes liées aux opérations de financement	2,6	3,0
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(0,0)	0,2
Quote-part de résultat non distribué entreprises associées	(0,1)	(0,0)
Variation du besoin en fonds de roulement	(1,0)	4,1
Flux net de trésorerie généré par l'activité	21,4	29,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(19,6)	(17,3)
Augmentation de capital	26,7	-
Emissions (remboursements) nets d'emprunts	2,8	(4,0)
Charges financières nettes liées aux opérations de financement	(2,6)	(3,0)
Cessions d'autocontrôle	(0,2)	0,0
Distributions de dividendes hors groupe	(0,3)	(0,2)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	26,4	(7,2)
Effet de change	(0,7)	(0,4)
Variation de trésorerie courante nette	27,5	4,7
Trésorerie courante nette à l'ouverture	18,0	13,3
Trésorerie courante nette à la clôture	45,5	18,0

Flux net de trésorerie généré par l'activité

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est de 21,4 M€ en 2012, en baisse par rapport à 2011 (29,6 M€).

- Avant variation du besoin en fonds de roulement, l'activité a généré 22,4 M€ sur l'année 2012, à comparer à 25,5 M€ sur la même période en 2011. Cette baisse est principalement due à l'impact des coûts de l'arrêt début juin 2012 des services de messagerie et de groupage de fruits et légumes. Retraité de ces montants, l'activité a

généralisé 26,7 M€ avant variation de besoin en fonds de roulement, en légère amélioration par rapport aux 25,5 M€ générés en 2011.

- Le besoin en fonds de roulement est une consommation nette de 1,0 M€ en 2012 contre une génération de 4,1 M€ en 2011 :
 - o La part exploitation du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs) représente un besoin qui a augmenté de 3,6M€ avec la hausse de l'activité mais qui est resté stable à environ 11 jours de chiffre d'affaires. En particulier, le délai de règlement clients s'est amélioré passant de 53 jours de chiffre d'affaires à fin décembre 2011 à 51 jours à fin décembre 2012.
 - o La part hors exploitation du besoin en fonds de roulement (autres créances, autres dettes et dettes fiscales et sociales) représente une ressource qui a augmenté de 2,6 M€, moins vite que l'activité : elle représente au 31 décembre 2012 l'équivalent de 45 jours de chiffres d'affaires contre 50 jours au 31 décembre 2011.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'est élevé à 19,6 M€ en 2012 en hausse par rapport à 2011 (17,3 M€). Ils sont cependant en ligne avec le développement de l'activité et ont représenté 3,5% du chiffre d'affaires en 2012, un niveau comparable à celui de 2011 (3,7%). Comme les années précédentes, ils comprennent principalement les investissements en matériel et équipement dans le cadre des démarrages de dossiers et, dans une moindre mesure, les versements ou les remboursements de cautions liées aux locations d'entrepôts.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Au total, les opérations de financement ont contribué à hauteur de 26,4 M€ à la trésorerie courante nette sur l'année 2012 contre une consommation de -7,2 M€ en 2011.

- Comme indiqué plus haut, l'année 2012 a été marquée par une augmentation de capital de 26,7 M€ nette de frais liés à cette opération.
- Les opérations sur actions propres correspondent à la mise en place d'un contrat de liquidité à la suite de l'introduction en bourse du Groupe en avril 2012.
- Les émissions d'emprunt ont été supérieures en 2012 aux remboursements d'emprunts principalement en raison d'un niveau d'émission de nouveaux contrats de location de financements d'actifs plus élevé en 2012 qu'en 2011 en ligne avec le fort développement de l'activité.

Au global, après prise en compte des effets de change, le Groupe a dégagé 27,5 M€ de trésorerie courante nette en 2012 après avoir dégagé 4,7 M€ en 2011.

4.5 SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES A L'AVENIR

Le Groupe considère que la trésorerie générée par ses activités et les sources de financement à sa disposition telles que décrites à la section 4.3.4 « Financement par l'emprunt » du Document de Référence sont suffisantes pour lui permettre de financer son développement organique.

4.6 INVESTISSEMENTS

4.6.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Les investissements réalisés au cours des trois derniers exercices se répartissent ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011	2010
Immobilisations incorporelles	2,1	3,2	0,8
Immobilisations corporelles	19,4	15,3	45,4
Immobilisations financières	1,5	1,5	1,4
Total	23,0	20,0	47,6

Le principal investissement réalisé au cours des trois derniers exercices concerne un entrepôt de 75.000 m² situé à Brebières, dans le Nord de la France. Il a représenté un investissement total de 32,0 millions d'euros en 2010, financé par crédit-bail sur une durée de 12 ans pour un engagement contractuel ferme du client de près de 10 ans.

Les autres investissements réalisés sur cette période sont liés à l'activité courante : matériels de stockage, chariots de manutention, matériels de transport, systèmes d'information, équipements informatiques, matériels et équipements électroniques d'accès et surveillance. Ces investissements se font essentiellement à l'occasion du démarrage d'un contrat.

Les risques liés à l'immobilier sont décrits au chapitre 2.1.7 Risques liés à l'immobilier du Document de Référence.

4.6.2 Principaux investissements en cours de réalisation

A la Date du Document de référence, aucun investissement significatif n'est en cours de réalisation.

4.6.3 Principaux investissements envisagés

A la Date du Document de référence, les organes de direction de la Société n'ont pas pris d'engagements fermes pour des investissements significatifs.

4.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

4.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant

4.7.2 Politique de distribution de dividendes

Compte tenu de la stratégie de développement envisagée par le Groupe, tant par croissance interne que par croissance externe, il n'est pas prévu d'engager à court terme une politique de versement de dividendes.

Cependant, le Conseil d'administration de la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats du Groupe, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent.

4.8 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé au document de base de la Société et son actualisation enregistrés par l'Autorité des marchés financiers les 24 janvier 2012 et 16 mars 2012 sous le numéro I.12-003, pour les informations financières suivantes :

- les informations financières relatives aux exercices 2011 et 2010 : rapport de gestion, comptes consolidés historiques (incluant les rapports des commissaires aux comptes) ;
- les informations financières relatives aux exercices 2010 et 2009 : rapport de gestion, comptes consolidés historiques (incluant les rapports des commissaires aux comptes).

4.8.1 Comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2012 et 2011

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires		559 630	462 028
Achats et charges externes		(284 793)	(233 358)
Charges de personnel		(232 061)	(193 780)
Impôts et taxes		(8 975)	(7 888)
Autres produits (charges) courants		(140)	1 281
(Dotations) reprises nettes aux provisions		(661)	633
Dotations nettes aux amortissements		(14 228)	(14 095)
Résultat opérationnel courant		18 772	14 821
Charges non courantes		(6 388)	-
Résultat opérationnel		12 384	14 821
Produits financiers	Note 17	958	1 154
Charges financières	Note 17	(4 046)	(4 792)
Résultat du groupe avant impôt		9 296	11 183
Impôt sur le résultat	Note 18	(4 800)	(4 397)
Quote part de résultats des entreprises associées		101	53
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 597	6 839
Dont part des intérêts minoritaires		479	312
Dont part du groupe		4 118	6 527
Résultat net part du groupe par action			

de base (en euros)	Note 19	0,81	1,59
dilué (en euros)	Note 19	0,77	1,48

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 597	6 839
Ecart de conversion	(1 222)	(733)
Effets d'impôt sur les écarts de conversion	41	106
Autres éléments	(18)	26
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts	(1 199)	(601)
Résultat global	3 398	6 238
Dont part des intérêts minoritaires	122	273
Dont part du groupe	3 276	5 965

BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
	Notes		
Ecarts d'acquisition	1 - 3	60 641	60 590
Immobilisations incorporelles	Note 1	3 472	2 821
Immobilisations corporelles	Note 2	65 961	59 731
Titres des entreprises associées	Note 4	1 141	1 062
Autres actifs financiers non courants	Note 5	2 664	2 339
Impôts différés actifs	Note 12	8 887	7 003
Actifs non courants		142 766	133 546
Stocks	Note 6	221	371
Clients	Note 7	94 919	80 666
Autres créances	Note 7	20 692	17 788
Autres actifs financiers courants	Note 5	3 120	2 483
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	46 847	19 515
Actifs courants		165 799	120 823
Total de l'actif		308 565	254 369
Capital social	Note 9	2 737	2 053
Primes	Note 9	49 562	22 887
Ecarts de conversion		(823)	59
Réserves consolidées		19 075	12 956
Résultat de l'exercice		4 118	6 527
Capitaux propres part du groupe		74 669	44 482
Intérêts hors groupe		2 194	2 023
Ecart de conversion hors groupe		(142)	215
Résultat hors groupe		479	312
Intérêts minoritaires		2 531	2 550
Capitaux propres		77 200	47 032
Dettes financières à plus d'un an	Note 10	41 702	37 899
Provisions à long terme	Notes 11 - 16	1 893	1 411
Impôts différés passifs	Note 12	116	245
Passifs non courants		43 711	39 555
Provisions à court terme	Note 11	8 975	7 596
Dettes financières à moins d'un an	Note 10	11 839	12 925
Autres passifs financiers courants	Note 15	863	904
Découverts bancaires	Note 8	1 380	1 542

Fournisseurs	Note 13	74 869	63 445
Autres dettes	Note 13	89 728	81 370
Passifs courants		187 654	167 782
Total du passif		308 565	254 369

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Note	31/12/20 12	31/12/20 11
Résultat net		4 597	6 839
Dotations nettes aux amortissements et provisions		15 389	14 550
Variation de la juste valeur des instruments financiers		(41)	156
Quote-part de résultat non distribué des entreprises associées		(78)	(30)
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 20	(953)	4 053
Flux net de trésorerie généré par l'activité après coût de l'endettement financier net et impôt		18 914	25 568
Charge d'impôts	Note 18	4 800	4 397
Charges financières nettes liées aux opérations de financement		2 581	2 980
Flux net de trésorerie généré par l'activité avant coût de l'endettement financier net et impôt		26 295	32 945
Impôts versés		(4 905)	(3 347)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		21 390	29 598
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Notes 1-2	(21 548)	(18 536)
Acquisitions d'immobilisations financières		(1 468)	(1 536)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations		(443)	(370)
Acquisitions de filiales nettes de trésorerie acquise		2 401	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		631	2 279
Cessions d'immobilisations financières		872	889
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(19 555)	(17 274)
Charges financières nettes liées aux opérations de financement	Note 17	(2 581)	(2 980)
Emission nette d'emprunts		16 574	11 426
Remboursements d'emprunts		(13 778)	(15 452)
Cession actions auto-contrôle		(199)	38
Distribution de dividendes à des minoritaires		(281)	(242)
Augmentation de capital		26 668	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		26 403	(7 210)
Effets de change		(744)	(421)
Variation de la trésorerie courante nette		27 494	4 693
Trésorerie courante nette à l'ouverture	Note 8	17 973	13 280
Trésorerie courante nette à la clôture	Note 8	45 467	17 973

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves de consolidation	Différences de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
1er janvier 2011	2 053	22 887	12 993	647	38 580	2 444
Résultat 2011			6 527		6 527	312
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(588)	(588)	(39)
Distribution de dividendes					-	(242)
Actions propres			38		38	
Autres			(75)		(75)	75
31 décembre 2011	2 053	22 887	19 483	59	44 482	2 550
Résultat 2012			4 118		4 118	479
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			40	(882)	(842)	(357)
Distribution de dividendes					-	(281)
Actions propres			(241)		(241)	
Augmentation de capital	684	26 675			27 359	
Variation des pourcentages d'intérêts			(207)		(207)	140
31 décembre 2012	2 737	49 562	23 193	(823)	74 669	2 531

NOTES ANNEXES

1 INFORMATIONS GENERALES

ID Logistics Group SA est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 410, route du Moulin de Losque 84300 Cavaillon. ID Logistics Group SA et ses filiales (ci-après le « Groupe ») exercent leurs activités dans le métier de la logistique, en France et dans une dizaine de pays.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 25 mars 2013. Sauf indication contraire, ils sont présentés en milliers d'euros.

2 BASE DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 Règles et méthodes comptables applicables

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2011. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est à dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Elles sont disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ; et
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

2.2 Evolution des règles et méthodes comptables

2.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union européenne et obligatoires pour l'exercice 2012

L'adoption par l'Union européenne des normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2012, est sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- IFRS 7 amendée : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers ;

- IAS 12 amendée : recouvrement des actifs sous-jacents.

2.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour les exercices 2013 et suivants

Le Groupe n'a pas anticipé les normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012.

- IFRS 10 : états financiers consolidés ;
- IFRS 11 : partenariats ;
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IAS 27 révisée : états financiers individuels ;
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- IAS 1 amendée : présentation des autres éléments du résultat global ;
- IAS 19 amendée : avantages du personnel ;
- IFRS 7 amendée : informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers ;
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur ;
- IAS 32 amendée : compensation d'actifs et de passifs financiers ;

IFRIC 20 ; frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert. Le groupe ID Logistics mène actuellement des analyses sur les conséquences de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

2.3 Principes de préparation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent les états financiers. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants réels ou les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations faites par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

2.5 Principes de présentation

2.5.1 Compte de résultat

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son compte de résultat consolidé par nature.

2.5.2 Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

- Le Groupe a décidé d'arrêter au cours du premier semestre 2012 les services déficitaires de messagerie et de groupage sous température dirigée (fruits et légumes) qu'il réalise en France, principalement dans sa région historique du Sud-Est.
Le coût d'arrêt de ces services pour un montant de 6,4 M€ se décompose comme suit :

- Coûts sociaux :	2,9 M€
- Débits fournisseurs et autres coûts :	3,5 M€
- Dans le cadre de l'introduction en bourse de la société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris en date du 18 avril 2012, la société a procédé à une augmentation de son capital social par l'émission 1.368.620 actions au prix de 21,00 € par action (0,50 € de valeur nominale et 20,50 € de prime d'émission) soit un montant total de 28,7 M€.
- Les principales variations de périmètre de l'exercice sont les suivantes :

Créations

Le groupe s'est implanté en Afrique du Sud au second semestre à travers la création de deux sociétés de droit sud-africain, détenues à 100% : ID Logistics Supply Chain South Africa Pty Ltd et ID Logistics Fresh South Africa Pty Ltd. Ces deux sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Acquisitions

Le groupe a acquis 100% de la société Timler SAS et sa filiale France Paquets SA en décembre 2012. La méthode de consolidation de ces sociétés est l'intégration globale. La société France Paquets dispose, à Aulnay-Sous-Bois, d'un outil mécanisé permettant de traiter jusqu'à 300 000 colis par jour dans le cadre de contrats de prestation conclus avec différents partenaires, en particulier ColiPoste (Groupe La Poste), mais également avec des entreprises comme Arvato, STPP (groupe Lagardère) ou Tessi. Cette activité représente un chiffre d'affaires annuel d'environ 8.000 K€ pour 60 personnes. Cette acquisition se traduit par :

- une trésorerie nette acquise de 2,5 M€,
- après la prise en compte en autres dettes financières non courantes d'un solde à payer de 2,5 M€ en mars 2015 sous réserve de certaines conditions de performance,
- et la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 50 K€ dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.

4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Le Groupe ID Logistics est constitué de la société mère ID Logistics Group SA et de ses filiales, co-entreprises et entreprises associées. La liste des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe est présentée à la note 26. Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date.

4.1.1 Filiales

Les filiales sont les sociétés contrôlées exclusivement par le Groupe. Elles sont consolidées par intégration globale. Par contrôle exclusif, on entend le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entité.

Les états financiers de filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle exclusif s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les transactions et soldes significatifs entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

4.1.2 Co-entreprises

Les co-entreprises sont les entités juridiques dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel. Elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, les actifs, passifs, produits et charges étant consolidés au prorata de la participation du Groupe au capital.

Les transactions et soldes significatifs entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés à hauteur du pourcentage de contrôle conjoint.

4.1.3 Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités juridiques dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

4.2 Conversion des éléments en devises

4.2.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation d'ID Logistics Group SA, société consolidante.

4.2.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion.

4.2.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste «Ecart de conversion ». En cas de cession ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les capitaux propres sont constatés en résultat de la période.

Le groupe n'a pas de filiale dans un pays dont l'économie est hyper inflationniste au sens de la norme IAS 29.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée.

4.3 Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

4.3.1 Regroupements d'entreprises effectués jusqu'au 31 décembre 2009

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond :

- à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou éventuels et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ; et
- au montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont intégrés à la date d'acquisition dans le coût du regroupement si leur montant est évaluable avec fiabilité et qu'il est probable qu'ils soient versés. Tout changement ultérieur dans l'évaluation de leur montant est constaté en contrepartie de l'écart d'acquisition.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsqu'il en résulte une différence négative (écart d'acquisition négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise en une seule opération, la part des actifs et des passifs revenant aux minoritaires est également comptabilisée à sa juste valeur.

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise par étapes, les ajustements de juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date de prise de contrôle se rapportant aux parts d'intérêts détenues antérieurement sont comptabilisés en capitaux propres.

4.3.2 Regroupements d'entreprises effectués depuis le 1^{er} janvier 2010

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont ainsi valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, ils sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si ces compléments de prix sont des passifs financiers.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période et présentés sur la ligne charge financière du compte de résultat consolidé.

Lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100 %, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprises, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100 %, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

4.3.3 Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui ont été réalisées avant le 1^{er} janvier 2010, les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le sujet, le Groupe a choisi d'appliquer le traitement suivant :

- lorsque le Groupe acquiert ultérieurement des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une entité contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la réévaluation à la juste valeur de ceux-ci n'est comptabilisé ;
- l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition.

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010 (la norme IAS 27 révisée étant d'application prospective) sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions payée en numéraire, nette des frais d'acquisition

associés, est classée en flux de trésorerie liés aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés.

4.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent des éléments amortissables tels que des logiciels, des brevets et des relations clientèles.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 5 ans.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'amortissement suivantes :

Constructions		15 à 25 ans
Agencements aménagements des constructions	10 ans	
Installations techniques, matériels et outillages		3 à 10 ans
Matériel de transport		3 à 8 ans
Matériel bureau et informatique		3 à 8 ans

Compte-tenu de la nature des immobilisations détenues, et à l'exception des constructions immobilières, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

4.6 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- les contrats de location financement,
- les contrats de location simple.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres

immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

Contrats de location simple

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple et ne fait pas l'objet d'un retraitement. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation au compte de résultat.

4.7 Pertes de valeur des actifs immobilisés

Pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité,
- pour les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, et lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau de la zone géographique à laquelle ils se rapportent.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à trois ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est irréversible et, en conséquence, ne peut pas être reprise.

Pertes de valeur des participations dans les entreprises associées

Des tests de dépréciation sur les valeurs des participations dans les entreprises associées sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La valeur comptable des participations dans les entreprises associées est alors comparée à la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus par l'entreprise associée. Lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation dans l'entreprise associée concernée.

Reprise de pertes de valeur sur actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition, les actifs corporels et les participations dans les entreprises associées

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie si des événements ou des circonstances nouvelles indiquent qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes précédentes est susceptible d'être reprise.

Dans ce cas, lorsque la valeur recouvrable déterminée sur la base des nouvelles estimations excède la valeur nette comptable de l'actif considéré, le Groupe effectue une reprise de perte de

valeur dans la limite de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.8 Actifs financiers

Les actifs financiers sont analysés et classés en quatre catégories :

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat comprenant :
 - o les actifs financiers détenus à des fins de transaction : un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu. Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.
 - o et ceux évalués sur option à la juste valeur : le groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.
 - o et les dérivés négociés à des fins économiques de couverture mais non documentés en relation de couverture.
- Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.
- Prêts et créances : ce sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois qui sont classés dans les actifs non courants. Ils sont principalement composés de créances clients et de dépôts de garantie liés à l'exploitation du Groupe.
- Actifs financiers disponibles à la vente : ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou des actifs rattachés à aucune autre catégorie. Cette catégorie comprend les titres de participation des sociétés non consolidées évalués à la juste valeur par les capitaux propres.

Les actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers non comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du résultat. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Ils sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les prêts et créances sont comptabilisés ultérieurement à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'elles comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement, elle est appréciée au cas par cas et selon l'antériorité des actifs financiers.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété. Pour les créances commerciales, la cession avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur (sous forme de dépôt réservé ou de recours direct) ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées.

Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont présentés au compte de résultat de la période durant laquelle ils surviennent.

Les justes valeurs des actifs cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier et pour les titres non cotés, le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des

transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires ou à l'analyse des flux de trésorerie actualisés et ce, en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes.

Les niveaux de juste valeur des instruments financiers ont été déterminés comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Au 31 décembre 2012, les actifs évalués à la juste valeur sont les valeurs mobilières de placement.
- Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Au 31 décembre 2012, seuls les instruments de couverture sont classés en niveau 2.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables. La juste valeur pour les valeurs comptables retenues est une estimation raisonnable de leur valeur de marché. Au 31 décembre 2012, seuls les actifs financiers non courants décrits en note 5 sont classés en niveau 3.

4.9 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Si le prix de marché est inférieur au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les valeurs mobilières de placement de nature monétaire très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois et les découverts bancaires.

Les soldes bancaires positifs sont classés à l'actif du bilan en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et les soldes bancaires négatifs sont classés au passif du bilan en « Découverts bancaires ».

La trésorerie courante présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé est le montant net entre la trésorerie et équivalents de trésorerie et les découverts bancaires.

4.11 Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

4.12 Passifs financiers

Les dettes financières et les emprunts bancaires sont comptabilisés à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement à la valeur nominale, diminuée des coûts de transaction directement

imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. L'éventuelle différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction du taux d'intérêt effectif déterminé sur la durée des emprunts.

Les instruments dérivés passifs sont également évalués à la juste valeur.

Les autres passifs financiers, hors instruments dérivés, sont comptabilisés au coût amorti.

4.13 Instruments dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition aux risques de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour finalité de couvrir des risques économiques auxquels le Groupe est exposé. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de comptabilité de couverture définis par la norme IAS 39 sur les instruments financiers font l'objet des traitements comptables décrits ci-après. Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en autres produits et charges financiers.

Toute opération qualifiée de couverture est documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture. Les dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ultérieurement, la juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché. Les dérivés comptabilisés à l'actif et au passif sont classés en courant et non courant selon leur maturité et celle des transactions sous-jacentes.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, la part efficace en capitaux propres est reclassée en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert.

4.14 Avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes de retraite à prestations définies et les indemnités de cessation de service, les estimations des obligations du Groupe sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 – "Avantages du personnel", en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, les gains et pertes actuariels et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'ensemble de ces effets est comptabilisé dans le résultat opérationnel courant hors l'impact de la désactualisation qui est inclus dans le résultat financier.

Droit Individuel à la Formation

Les dépenses engagées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement, sauf lorsque ces dépenses peuvent être considérées comme rémunérant des services passés et que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

Une mention en annexe est faite du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits des salariés.

4.15 Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques du Groupe.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé significatif. L'effet de cette actualisation est constaté en résultat opérationnel le cas échéant.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

4.16 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Les revenus des prestations de services sont reconnus dès que la prestation est réalisée.

4.17 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est la somme du montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Impôts différés

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) les différences temporelles taxables (IDP) liées à la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où il n'est pas probable qu'elles ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

4.18 Résultats nets par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives excluant les éventuelles actions auto détenues.

5 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 – “Secteurs opérationnels”, l’information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l’affectation de ressources au secteur et d’évaluation de sa performance.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d’acquérir des produits des activités ordinaires et d’encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent collégialement les décisions stratégiques.

Les secteurs opérationnels, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les secteurs France et International.

Le secteur France est composé des filiales ayant leur siège social en France métropolitaine.

Le secteur International est composé des filiales qui ont leur siège social dans les pays suivants : Argentine, Brésil, Chine, Espagne, Ile de la Réunion, Indonésie, Maroc, Russie, Pologne et Taiwan.

Les actifs immobilisés sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d’acquisition affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles. Ils n’incluent pas les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles, les impôts différés actifs ou passifs et les actifs financiers non courants.

L’information sectorielle présentée aux principaux décideurs et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

	31/12/2012			31/12/2011		
	France	International	Total	France	International	Total
Chiffre d'affaires	342 769	219 880	562 649	301 327	164 136	465 463
Chiffre d'affaires inter-secteurs	(1 937)	(1 082)	(3 019)	(2 666)	(769)	(3 435)
Chiffre d'affaires net	340 832	218 798	559 630	298 661	163 367	462 028
Résultat opérationnel courant	13 996	4 776	18 772	11 183	3 638	14 821
Résultat opérationnel	7 608	4 776	12 384	11 183	3 638	14 821
Flux de trésorerie généré par l'activité	23 021	(1 631)	21 390	21 426	8 172	29 598
Investissements	14 550	7 048	21 598	13 386	4 808	18 194
Actifs immobilisés	107 400	22 674	130 074	104 002	19 140	123 142
Effectifs	3 430	6 736	10 166	3 223	6 080	9 303

6 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE ET DE LEURS VARIATIONS

6.1 Notes sur le bilan

Note 1 : Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles

	Ecart d'acquisition	Logiciels	Autres	TOTAL
Valeur brute :				
Au 1er janvier 2011	59 369	5 953	-	65 322
Acquisitions	1 221	1 504	497	3 222
Cessions	-	(44)	-	(44)
Variation de périmètre				-
Ecart de change		(83)		(83)
Reclassement				-
Au 31 décembre 2011	60 590	7 330	497	68 417
Acquisitions	51	2 086		2 137
Cessions		(89)		(89)
Variation de périmètre		1		1
Ecart de change		(122)	6	(116)
Reclassement				-
Au 31 décembre 2012	60 641	9 206	503	70 350
Amortissements cumulés et pertes de valeurs :				
Au 1er janvier 2011	-	4 030	-	4 030
Charge d'amortissement de l'exercice		1 013	37	1 050
Dépréciations				-
Cessions		(32)		(32)
Variation de périmètre				-
Ecart de change et reclassement		(42)		(42)
Au 31 décembre 2011	-	4 969	37	5 006
Charge d'amortissement de l'exercice		1 331	52	1 383
Dépréciations				-
Cessions		(89)		(89)
Variation de périmètre				-
Ecart de change et reclassement		(63)		(63)
Au 31 décembre 2012	-	6 148	89	6 237
Montant net :				
Au 31 décembre 2011	60 590	2 361	460	63 411
Au 31 décembre 2012	60 641	3 058	414	64 113

Il n'y a pas de restriction à l'utilisation par le Groupe de ses immobilisations.

Note 2 : Immobilisations corporelles

	Terrains & construc- tions	Installations, matériels & équiper- ments	Autres immobi- lisations	Immobi- lisations en cours	TOTAL
Valeur brute :					
Au 1er janvier 2011	46 430	34 677	15 019	440	96 566
Acquisitions	1 228	7 946	6 000	141	15 315
Cessions	(1 158)	(10 820)	(4 729)	-	(16 707)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de change	(35)	(246)	(170)	-	(451)
Reclassement	-	343	-	(343)	-
Au 31 décembre 2011	46 465	31 900	16 120	238	94 723
Acquisitions	1 479	11 616	4 770	1 596	19 461
Cessions	(291)	(4 490)	(1 206)	-	(5 987)
Variation de périmètre	-	55	262	-	317
Ecart de change	(27)	(448)	(5)	7	(473)
Reclassement	-	153	-	(153)	-
Au 31 décembre 2012	47 626	38 786	19 941	1 841	108 041
Amortissements cumulés et pertes de valeurs :					
Au 1er janvier 2011	7 185	21 498	7 965	-	36 648
Charge d'amortissement de l'exercice	2 545	5 825	4 675	-	13 045
Dépréciations	-	-	-	-	-
Cessions	(36)	(10 320)	(4 084)	-	(14 440)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de change et reclassement	(17)	(178)	(66)	-	(261)
Au 31 décembre 2011	9 677	16 825	8 490	-	34 992
Charge d'amortissement de l'exercice	2 695	6 704	3 243	-	12 642
Dépréciations	-	-	-	-	-
Cessions	(244)	(4 078)	(1 034)	-	(5 356)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de change et reclassement	38	(258)	22	-	(198)
Au 31 décembre 2012	12 166	19 193	10 721	-	42 080
Montant net :					
Au 31 décembre 2011	36 788	15 075	7 630	238	59 731
Au 31 décembre 2012	35 460	19 593	9 220	1 841	65 961

Le montant net des Installations, matériels et équipements comprend les actifs sous contrats de location financement suivants :

31 décembre 2012 : 47.672 K€ (dont constructions immobilières et terrain : 31.706 K€)
31 décembre 2011 : 46.090 K€ (dont constructions immobilières et terrain : 32.608 K€)

Il n'y a pas de restriction à l'utilisation par le Groupe de ses immobilisations.

Note 3 : Ecarts d'acquisition et tests de dépréciation des actifs à long terme

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation sont les suivantes :

2012								
Secteur d'activité	Valeur de l'écart d'acquisition associée	Taux sans risque	Prime de marché	Beta	Prime de risque pays	Prime de risque spécifique	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France	49 530	2,9%	7,1%	0,98	0,4%	2,9%	11,2%	2,0%
International	11 111	2,9%	7,1%	0,98	0,4-9%	2,9%	11,2-16,6%	2,0%

2011								
Secteur d'activité	Valeur de l'écart d'acquisition associée	Taux sans risque	Prime de marché	Beta	Prime de risque pays	Prime de risque spécifique	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France	49 479	3,4%	6,5%	0,99	0,0%	2,9%	11,2%	2,0%
International	11 111	3,4%	6,5%	0,99	0,0-9%	2,9%	11,2-19,1%	2,0%

L'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie a fait l'objet de tests de dépréciations. Ces tests ne conduisent pas à constater de perte de valeur sur les Unités Génératrices de Trésorerie.

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celles qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

	France	International	Total
Valeur nette des écarts d'acquisition au 1er janvier 2011	48 258	11 111	59 369
Variation des écarts	1 221	-	1 221
Dépréciation	-	-	-
Effets de change	-	-	-
Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 décembre 2011	49 479	11 111	60 590
Variation des écarts	51	-	51
Dépréciation	-	-	-
Effets de change	-	-	-
Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 décembre 2012	49 530	11 111	60 641

Une hausse de 0,5% du taux d'actualisation n'entraînerait pas la comptabilisation de perte de valeur.

Une baisse de 0,5% du taux de croissance à l'infini n'entraînerait pas la comptabilisation de perte de valeur.

Une baisse de 5% du résultat opérationnel courant utilisé pour la détermination de la valeur terminale n'entraînerait pas la comptabilisation de perte de valeur.

Note 4 : Titres des entreprises associées

Les principales informations sur la base des comptes sociaux des sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

	Pourcentage d'intérêts (%)	Titres mis en équivalence	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
ID Log	48%	399	240	5 959	(196)
ID Trans	48%	285	285	2 510	(54)
Froid Combi	24%	386	1 515	14 192	310
Dislogic	24%	71	143	2 495	45
Total		1 141			
				2012	2011
Au 1er janvier				1 062	1 032
Quote part dans le résultat des entreprises associées				101	52
Dividendes reçus				(22)	(22)
Acquisition de titres mis en équivalence					
Au 31 décembre				1 141	1 062

Note 5 : Autres actifs financiers

Autres actifs financiers non courants

	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts, cautionnements et autres	2 583	2 288
Titres des sociétés non consolidées	81	51
Total valeur nette	2 664	2 339

Provisions sur les actifs financiers non courants

	2012	2011
Au 1er janvier	(41)	(41)
Dotations	(203)	-
Reprises	-	-
Au 31 décembre	(244)	(41)

Autres actifs financiers courants

	31/12/2012	31/12/2011
Dépôt de garantie	512	692
Autres créances diverses	2 608	1 791
TOTAL	3 120	2 483

Note 6 : Stocks

Les stocks s'élèvent à 221 K€ au 31 décembre 2012 contre 371 K€ au 31 décembre 2011. Ils sont principalement composés de gasoil.

Note 7 : Clients et autres débiteurs courants

	31/12/2012	31/12/2011
Clients et comptes rattachés	95 359	80 871
Provisions pour dépréciation	(440)	(205)
Total des clients - valeur nette	94 919	80 666
Créances fiscales et sociales	15 655	13 186
Avances et acomptes versés sur commandes	-	198
Charges constatées d'avance	5 037	4 404
Total des autres créances - valeur nette	20 692	17 788

Les créances fiscales et sociales correspondent principalement à de la taxe sur la valeur ajoutée ou équivalents pour les filiales étrangères.

	2012	2011
Au 1er janvier	(205)	(97)
Dotations	(412)	(110)
Reprises	177	2
Au 31 décembre	(440)	(205)

Les provisions pour dépréciation concernent les créances échues de plus de 90 jours.

Echéancier des créances clients :

	Total	Non échues et non dépréciées	Echues de moins de 90 jours	Echues de plus de 90 jours
31/12/2012	95 359	76 565	16 326	2 468
31/12/2011	80 871	63 891	15 725	1 255

Le montant des créances échues de moins de 90 jours comprend un montant de créances échues de moins de 30 jours pour 14.421 K€. Les créances échues ne présentent pas de risque significatif d'irrécouvrabilité.

Note 8 : Trésorerie courante nette

	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 847	19 515
Découverts bancaires	(1 380)	(1 542)
Trésorerie courante nette	45 467	17 973

La trésorerie du Groupe qui ressort à 46.847 K€ au 31 décembre 2012 comprend des liquidités, des dépôts bancaires à vue et des valeurs mobilières de placement de nature monétaire (pour un montant de 13.274 K€).

Note 9 : Capital émis et primes

Nature de l'opération		Variations du capital			Capital après opérations	
		Nombre d'actions	Nominal en euros	Primes en euros	Montant en euros	Nombre d'actions
Au 1er janvier 2011				22 887 435	2 052 930	2 052 930
Au 31 décembre 2011				22 887 435	2 052 930	2 052 930
07/03/2012	Division par 2 du nominal					2 052 930
17/04/2012	Augmentation de capital en numéraire	1 368 620	684 310	26 674 684	684 310	1 368 620
Au 31 décembre 2012				49 562 119	2 737 240	5 474 480

Le groupe a une seule classe d'actions ordinaires donnant droit aux mêmes dividendes.

Au 31 décembre 2012, il existe 155.520 bons de souscription d'actions permettant de souscrire 311.040 actions nouvelles. L'intégralité de ces bons de souscription d'actions est détenue par un seul actionnaire.

Les frais liés à l'introduction en bourse de la société ont été déduits de la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 1.382 K€.

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Note 10 : Passifs financiers

Etat des dettes financières au 31 décembre 2012

	31/12/2012	A moins d'un an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans
Courants				
Emprunts bancaires	139	139		
Locations financements	9 833	9 833		
Affacturage	1 517	1 517		
Autres dettes financières	350	350		
Total courants	11 839	11 839		
Non courants				
Emprunts bancaires	226		226	
Locations financements	38 976		25 646	13 330
Autres dettes financières	2 500		2 500	
Total non courants	41 702		28 372	13 330
Total des dettes financières	53 541	11 839	28 372	13 330
Répartition des dettes financières par taux et par devises				
	Montants	Devise	Taux	
Emprunt	26	EUR	Fixe	
Emprunt	340	PLN	Variable	
Affacturage	1 517	EUR	Variable	
Locations financements	1 064	BRL	Fixe	
Locations financements	1 453	ARS	Fixe	
Locations financements	601	PLN	Fixe	
Locations financements	48	CNY	Fixe	
Locations financements	19 013	EUR	Fixe	
Locations financements	26 629	EUR	Variable	
Autres dettes	149	MAD	Fixe	
Autres dettes	2 701	EUR	Fixe	
Totaux	53 541			

Etat des dettes financières au 31 décembre 2011

	31/12/2011	A moins d'un an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans
Courants				
Emprunts bancaires	1 483	1 483		
Locations financements	8 897	8 897		
Affacturage	2 153	2 153		
Autres dettes financières	392	392		
Total courants	12 925	12 925		
Non courants				
Emprunts bancaires	26		26	

Locations financements	37 783		21 529	16 254
Autres dettes financières	90		90	
Total non courants	37 899		21 645	16 254
Total des dettes financières	50 824	12 925	21 645	16 254
Répartition des dettes financières par taux et par devises	Montants	Devise	Taux	
Emprunt	1 409	EUR	Variable	
Emprunt	99	EUR	Fixe	
Affacturage	2 153	EUR	Variable	
Locations financements	1 021	BRL	Fixe	
Locations financements	13	TWD	Fixe	
Locations financements	185	ARS	Fixe	
Locations financements	669	PLN	Fixe	
Locations financements	20	CNY	Fixe	
Locations financements	15 795	EUR	Fixe	
Locations financements	28 978	EUR	Variable	
Autres dettes	149	MAD	Fixe	
Autres dettes	333	EUR	Fixe	
Totaux	50 824			

Note 11 : Provisions

	Risques sociaux et fiscaux	Risques d'exploitation	Avantages au personnel	Autres	Total
Au 1er janvier 2011	4 410	3 174	1 130	-	8 714
Dotations	1 229	613	251	-	2 093
Reprises utilisées	(349)	(1 807)	(75)	-	(2 231)
Reprises sans objet	(159)	(139)		-	(298)
Autres variations	(54)	678	105	-	729
Au 31 décembre 2011	5 077	2 519	1 411	-	9 007
Dotations	1 105	1 484	479		3 068
Reprises utilisées	(697)	(829)	(78)		(1 604)
Reprises sans objet	(180)	(348)			(528)
Autres variations	242	602	81		925
Au 31 décembre 2012	5 547	3 428	1 893	-	10 868
Dont provisions courantes	5 547	3 428			8 975
Dont provisions non courantes			1 893		1 893

Les provisions pour risques d'exploitation concernent principalement des litiges (clients, bailleurs, etc) et une partie des coûts liés à l'arrêt des activités de messagerie et de groupage de fruits et légumes.

Note 12 : Impôts différés

	31/12/2012	31/12/2011
Impôts différés actifs	8 887	7 003
Impôts différés passifs	(116)	(245)
Impôts différés nets	8 771	6 758

	31/12/2012			31/12/2011		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
Immobilisations corporelles et locations						
financements	177	(1 049)	(872)	139	(675)	(536)
Provisions/avantages personnel	4 068	-	4 068	3 523	-	3 523
Déficits reportés en avant	5 063	-	5 063	3 620		3 620
Autres éléments	646	(134)	512	437	(286)	151
Effets de la compensation	(1 067)	1 067	-	(716)	716	-
Total	8 887	(116)	8 771	7 003	(245)	6 758

La variation des impôts différés est la suivante :

	Immobilisations corporelles et locations financement	Provisions et avantages au personnel	Déficits reportés en avant	Autres éléments	Total
Impôts différés au 1er janvier 2011	(326)	3 170	4 136	72	7 052
Eléments comptabilisés en résultat	(210)	109	(412)	(20)	(533)
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	106	106
Effet des variations de change	-	(22)	(104)	(7)	(133)
Effet des variations de périmètre	-	266	-	-	266
Impôts différés au 31 décembre 2011	(536)	3 523	3 620	151	6 758
Eléments comptabilisés en résultat	(337)	(389)	854	354	482
Eléments comptabilisés en capitaux	-	-	691	(18)	673

propres					
Effet des variations de change	1	(79)	(102)	25	(155)
Effet des variations de périmètre	-	1 013	-	-	1 013
Impôts différés au 31 décembre 2012	(872)	4 068	5 063	512	8 771

Les impôts différés actifs liés aux déficits reportables ont été calculés à partir des bénéfices futurs imposables déterminés sur un horizon raisonnable.

Les montants de déficits reportables du groupe pour lesquels aucun impôt différé n'a été reconnu à chaque clôture sont les suivants :

Date de clôture	Déficits	Impôts différés non activés
31 décembre 2012	7 703	2 192
31 décembre 2011	12 309	3 673

Les différences temporelles en relation avec les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement ne sont pas significatives.

Note 13 : Fournisseurs et autres dettes

	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs et comptes rattachés	74 869	63 445
Dettes fiscales et sociales	78 688	72 738
Avances et acomptes reçus	1 588	1 290
Autres dettes courantes	1 181	1 937
Produits constatés d'avance	8 271	5 405
Total des autres dettes	89 728	81 370

Les dettes fournisseurs et autres créanciers ont tous une date d'échéance à moins d'un an.

Note 14 : Dérivés et gestion des risques

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de locations financement et de locations avec options d'achat, de dettes d'affacturage, de dettes fournisseurs.

Par ailleurs, le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, des dépôts de garanties ou cautionnements, et de la trésorerie disponible. Ces actifs financiers sont générés par les activités du Groupe.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers comptabilisés dans le bilan consolidé.

31/12/2012	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Location Financement	Instruments dérivés non documentés	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Actifs financiers non courants		2 664				2 664	2 664
Clients		94 919				94 919	94 919
Autres créances		20 692				20 692	20 692
Actifs financiers courants		3 120				3 120	3 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie		46 847				46 847	46 847
Total actifs financiers	-	168 242	-	-	-	168 242	168 242
Dettes financières			53 541			53 541	53 541
Fournisseurs			74 869			74 869	74 869
Autres dettes			1 181			1 181	1 181
Instruments dérivés passifs					-	-	-
Découverts bancaires			1 380			1 380	1 380
Total passifs financiers	-	-	130 971	-	-	130 971	130 971

La juste valeur des actifs et des dettes courantes avoisine la valeur comptable du fait de l'impact négligeable de l'actualisation et du risque crédit.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur. Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers non courants et hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires sont principalement composés d'emprunts à taux variables et de dettes de location financement. Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable. La valeur comptable des dettes non courantes correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux. Le Groupe estime que cette valeur correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change et le risque de liquidité.

Risque de taux d'intérêt

Les contrats d'emprunts sont validés par la Direction Financière Groupe et sont, pour l'essentiel, contractés sur des entités juridiques en France.

Au 31 décembre 2012, avant prise en compte des contrats de couverture de taux d'intérêt, 53% des dettes financières sont contractées sur la base de taux variables, contre 47% sur la base de taux fixes. Une augmentation des taux moyens d'intérêt de 1% aurait pour conséquence une charge d'intérêt complémentaire à comptabiliser en résultat financier de 285 K€.

L'échéancier des dettes financières est détaillé en note 10. Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont des dettes d'exploitation courante, principalement dues à moins d'un an.

Risque de change

Le Groupe réévalue régulièrement son exposition au risque de change. Au 31 décembre 2011, les montants libellés en devise autres que l'Euro ne faisaient pas l'objet de couverture particulière. Le montant total des actifs et passifs hors capitaux propres libellés en devises autres que la monnaie du Groupe est comme suit au 31 décembre 2012 :

Contrepartie devise	TWD	CNY	BRL	PLN	ARS	Autres	Totaux
Actifs hors écarts d'acquisition	5 934	3 719	21 657	8 255	18 766	5 096	63 427
Passifs hors capitaux propres	(3 556)	(2 377)	(13 503)	(5 590)	15 767	(1 758)	(42 551)
Position nette avant gestion	2 378	1 342	8 154	2 665	2 999	3 338	20 876
Gestion	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	2 378	1 342	8 154	2 665	2 999	3 338	20 876

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose principalement sur la trésorerie disponible, des contrats d'affacturage, des découverts bancaires, des contrats de location financement et un emprunt auprès d'un pool bancaire.

Sur la base des taux de change et des taux d'intérêt applicables au 31 décembre 2012, ainsi que des échéanciers de paiement contractuels, le montant des flux de trésorerie liés aux passifs financiers est comme suit :

31/12/2012	Valeur comptable	Moins d'1 an			Entre 1 et 5 ans			Plus de 5 ans		
		Charges intérêts s taux fixes	Charges intérêts s taux variable	Remboursement	Charges intérêts s taux fixes	Charges intérêts s taux variable	Remboursement	Charges intérêts s taux fixes	Charges intérêts s taux variable	Remboursement
Découverts bancaires	1 380	-	29	1 380	-	-	-	-	-	-
Location financement	48 809	1 307	803	9 833	1 118	2 349	25 646	2	805	13 330
Emprunts	365	-	20	139	-	17	226	-	-	-
Affacturage	1 517	-	1	1 517	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	2 850	1	-	350	-	-	2 500	-	-	-

L'échéancier des dettes financières à moins d'un an est comme suit :

	Moins d'1 mois	de 1 à 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Découverts bancaires	148	256	976	1 380
Location financement	1 512	982	7 339	9 833
Emprunts	6	41	92	139
Affacturage	1 517	-	-	1 517
Autres passifs	-	30	320	350

	31/12/2012	Tirées	Non tirées
Lignes de crédit disponibles			
Dettes location financement	30 967	16 467	14 500
Dettes financières	10 350	1 382	8 968

Le Groupe procède régulièrement à une revue de son risque de liquidité. Au 31 décembre 2012, il estime avoir la capacité à honorer ses échéances.

Note 15 : Instruments financiers

Comme indiqué en Note 10, une partie de la dette financière du Groupe est contractée à taux variable basé sur l'Euribor 3 mois ou l'Euribor 1 mois. Afin de limiter son exposition aux risques de hausse des taux, le Groupe a mis en place des instruments de couverture de taux d'intérêt.

Ces instruments sont constitués de contrats de cap de taux (plafonnement d'un taux variable Euribor 3 mois contre un taux fixe de 2,50%) conclus en 2009 et portant sur un montant nominal total de 25.316 K€ au 31 décembre 2012 (27.666 K€ au 31 décembre 2011).

Les charges financières incluent les variations de la juste valeur des dérivés non documentés en relation de couverture. L'impact de ces gains et pertes est décrit dans le tableau ci-dessous :

	Juste valeur au bilan			Imputation en	
	Nominal	Actif	Passif	Résultat	Capitaux propres
Swap de taux	-	-	-	125	-
Cap de taux d'intérêt	27 666	-	904	(281)	-
31 décembre 2011		-	904	(156)	-
Cap de taux d'intérêt		-	863	41	-
31 décembre 2012		-	863	41	-

L'échéancier de l'instrument financier est comme suit :

	Moins d'1 mois	de 1 à 3 mois	Plus de 3 mois	Plus d'un an	Total
Cap	-	-	-	863	863

Note 16 : Avantages au personnel

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes :

France	31/12/2012	31/12/2011
--------	------------	------------

Taux d'actualisation	3,25%	3,95%
Augmentation annuelle des salaires	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	45%	45%
Turnover	10%	10%
Table de survie	TH 00 02 CC	TH 00 02 CC
Table des droits	Transport	Transport

Les montants comptabilisés au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivants :

	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle des obligations	1 893	1 411
Coûts des services passés non comptabilisés	-	-
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-
Dette nette comptabilisée au bilan	1 893	1 411

La sensibilité de la valeur actuelle des obligations au taux d'actualisation est la suivante :

	taux annuel d'actualisation	
	2,25%	3,25%
	(-100 points de base)	(jeu de base)
Valeur actualisée de l'obligation	2 182	1 893

Les montants comptabilisés au titre des engagements de retraite au compte de résultat sont les suivants :

	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice net des prestations payées dans l'exercice	221	169
Intérêts sur l'obligation	46	48
Gains/Pertes actuarielles constatées sur l'exercice	134	(41)
Charge nette comptabilisée en résultat	401	176
<i>dont en résultat opérationnel</i>	355	128
<i>dont en autres produits et charges financières</i>	46	48

La charge pour l'exercice est incluse sur la ligne charges de personnel du compte de résultat.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations de retraite peuvent se présenter comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Obligations à l'ouverture de l'exercice	1 411	1 130
Variation de périmètre	81	105
Coût des services	299	244
Intérêt	46	48
Gains/Pertes actuarielles	134	(41)
Prestations payées	(78)	(75)

Obligations à la clôture de l'exercice	1 893	1 411
--	-------	-------

L'historique des plans pour l'exercice actuel et l'exercice antérieur peut se présenter comme suit :

	31/12/2 012	31/12/2 011	30/12/2 010	31/12/2 009	31/12/2 008
Valeur actuelle des obligations	1 893	1 411	1 130	889	704
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-	-	-	-
Engagement net	1 893	1 411	1 130	889	704

6.2 Notes sur le compte de résultat

Note 17 : Résultat financier

	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits financiers assimilés	958	1 154
Total des produits financiers	958	1 154
Intérêts et charges assimilées	(3 539)	(4 135)
Comptabilisation à la juste valeur des instruments financiers	41	(156)
Actualisation des éléments bilantiels	(249)	(48)
Autres charges financières	(299)	(453)
Total des charges financières	(4 046)	(4 792)
Total	(3 088)	(3 638)

Les intérêts et charges assimilés se rapportent essentiellement aux emprunts bancaires, dettes de location financement et découverts bancaires.

Le coût de l'endettement net s'élève à 2.581 K€ en 2012 contre 2.981 K€ en 2011.

Note 18 : Impôts sur les sociétés

	31/12/2012	31/12/2011
Charge nette d'impôt courant	2 105	1 632
Charge (produit) net d'impôt différé	(482)	267
Cotisation sur la valeur ajoutée	3 177	2 498
Total Impôt	4 800	4 397

Le rapprochement entre l'impôt sur le résultat théorique et l'impôt sur le résultat comptabilisé s'établit comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 597	6 839
Impôt hors cotisation sur la valeur ajoutée	1 623	1 899
Résultat des sociétés mises en équivalence	(101)	(53)

Résultat avant impôt	6 119	8 685
Taux d'impôt théorique	36,10%	36,10%
Impôt théorique	2 209	3 135
Effet des différences permanentes	39	(532)
Effet des déficits de l'exercice non activés	1 317	922
Effet de l'utilisation et activation de déficits non activés précédemment	(1 636)	(1 119)
Effet des autres taxes	40	81
Effet des différences de taux	(346)	(588)
Impôt hors CVAE	1 623	1 899
Taux effectif d'impôt hors CVAE	26,52%	21,87%
CVAE	3 177	2 498
Impôt compris CVAE	4 800	4 397
Taux effectif d'impôt	51,64%	39,32%

Note 19 : Résultats nets par action

Le nombre moyen d'actions a évolué comme suit :

(en unités)	31/12/2012	31/12/2011
Nombre moyen d'actions émises	5 073 268	4 105 860
Nombre moyen d'actions propres	(6 240)	(1 959)
Nombre moyen d'actions	5 067 028	4 103 901
Bons de souscription d'actions	311 040	311 040
Nombre total moyen d'actions diluées	5 378 068	4 414 941

L'Assemblée Générale Mixte du 7 mars 2012 a décidé de diviser par 2 le nominal des actions sans changer le capital social. Afin d'assurer la comparabilité entre les exercices présentés, le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action a été ajusté de cette décision de manière rétrospective pour l'exercice 2011.

6.3 Autres informations

Note 20 : Variation du besoin en fonds de roulement

	31/12/2012	31/12/2011
Variation des stocks	158	78
Variation des créances clients	(12 368)	(18 424)
Variation des dettes fournisseurs	8 632	14 319
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(3 578)	(4 027)

Variation des autres créances	(4 081)	344
Variation des autres dettes	6 706	7 736
Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation	2 625	8 080
Variation du besoin en fonds de roulement	(953)	4 053

Note 21 : Effectifs

Les effectifs en CDI ou équivalent au 31 décembre sont :

(en unités)	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	375	327
Non cadres	9 791	8 976
Total	10 166	9 303

Note 22 : Transactions avec des sociétés apparentées (parties liées)

Les transactions intervenues à des conditions normales de marché entre le Groupe et les sociétés apparentées sont les suivantes :

Société	Nature du lien	Nature de la transaction	Produit ou (charge)		Solde bilan débit ou (crédit)	
			2012	2011	2012	2011
Comète	Dirigeant commun	Prestations de services	(515)	(515)	(336)	(229)
Immod	Actionnaire commun	Intérêts de financement	-	(14)	-	-
Les Parcs du Lubéron Gestion	Dirigeant commun	Prestations de services	2	2	-	-
Les Parcs du Lubéron 1	Dirigeant commun	Prestations de services	-	114	-	1
Financière ID	Actionnaire commun	Prestations de services	247	209	181	250
SCI Financière ID Brebières II	Actionnaire commun	Locations immobilières	(1 080)	-	(475)	-

SCI Financière ID Genlis	Actionnaire commun	Locations immobilières	(158)	-	-	-
--------------------------------	-----------------------	---------------------------	-------	---	---	---

Les transactions avec les entreprises consolidées selon la méthode de mise en équivalence sont des prestations de services administratifs courants, conclues à des conditions normales de marché pour des montants totaux non significatifs au regard de l'activité du Groupe.

Note 23 : Rémunération des dirigeants

Le président du Conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération de la part du Groupe. Il est rémunéré par la société Comète, dont il est actionnaire à 95,97% (le solde étant détenu par sa femme et ses enfants) et qui a conclu des conventions de services avec différentes filiales du Groupe. Les services visés dans ces conventions comprennent notamment des prestations de management et de direction en matière de stratégie et de développement commercial.

Les montants relatifs aux prestations mentionnées ci-dessus sont indiqués en note 22.

Rémunérations brutes allouées aux autres membres du Conseil d'Administration

	31/12/2012	31/12/2011
Nature de la charge		
Rémunération brute totale	589	509
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-

Note 24 : Engagements et éventualités

Les engagements contractés par le groupe à la date de clôture sont les suivants :

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Locations immobilières	51 434	37 979
Locations mobilières	20 210	19 808
Garanties maison mère	7 255	8 139
Dettes financières soumises à covenants		1 409
DIF en nombre d'heures	246 760	227 200
Engagements reçus		
Cautions bancaires	13 940	10 355

La ventilation des engagements donnés en matière de locations mobilières et immobilières est la suivante :

En milliers d'euros	A moins d'un an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2012				
Locations immobilières	24 736	19 368	7 330	51 434
Location mobilières	9 141	11 063	6	20 210
Au 31 décembre 2011				
Locations immobilières	21 283	16 003	693	37 979
Location mobilières	8 189	11 136	483	19 808

Note 25 : Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

Note 26 : Listes des filiales, co-entreprises et entreprises associées consolidées

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2012	2011	2012	2011	2012	2011
ID Logistics Group SA	France					Société mère	Société mère
Ficopar	France	95%	95%	95%	95%	IG	IG
ID Logistics	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics France	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics France 2	France	-	95%	-	100%	IG	IG
ID Logistics France 3	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Training	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
FC Logistique R&D	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
La Flèche	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
La Financière du Lubéron	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Projets	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Immod 1	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Entrepot	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Froid Combi	France	24%	24%	25%	25%	ME	ME
Interflèche	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
CGLS	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
SCI Les Citronniers	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
SCI Les Cocotiers	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Cofradis	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Transdispatch	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Champagne	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
SMTM	France	84%	78%	88%	82%	IG	IG

SIL	France	76%	69%	80%	73%	IG	IG
AFC	France	84%	84%	88%	88%	IG	IG
Timler	France	95%		100%		IG	
France Paquets	France	95%		100%		IG	
ID Logistics Taiwan	Taiwan	57%	57%	60%	60%	IG	IG
ID Logistica Do Brasil	Brésil	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Armazens Gerais	Brésil	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Log	DOM	48%	48%	50%	50%	ME	ME
ID Trans	DOM	48%	48%	50%	50%	ME	ME
ID Logistics Océan Indien	DOM	48%	48%	51%	51%	IG	IG
Dislogic	DOM	48%	48%	50%	50%	ME	ME
ID Logistics Mayotte	DOM	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Maurice	Maurice	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Group Logistics - IDL							
Espana	Espagne	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Maroc	Maroc	57%	57%	60%	60%	IG	IG
ID Log. China Holding							
Hong Kong	Chine	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Nanjing	Chine	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Log. Nanjing Business							
Consult.	Chine	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Consulting Shanghai	Chine	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Pt. Inti Dinamika							
Logitama Ind.	Indonésie	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Pt. International							
Dimension Log.	Indonésie	94%	94%	99%	99%	IG	IG
ID Logistics Polska	Pologne	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics A	Argentine	86%	86%	90%	90%	IG	IG
ID Supply Chain	Argentine	51%	51%	60%	60%	IG	IG
ID Logistics Vostok	Russie	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Rus	Russie	95%	85%	100%	89%	IG	IG
IDL Supply Chain South							
Africa	Afrique						
	Sud	95%		100%		IG	
IDL Fresh South Africa	Afrique	95%		100%		IG	
	Sud						

4.8.2 Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2012 et 2011

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ID Logistics Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède régulièrement à la revue de ses principaux actifs incorporels et écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 4.3 « Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts », 4.7 « Pertes de valeur des actifs immobilisés » et 6.1.3 « Ecart d'acquisition et tests de dépréciation des actifs à long terme » de l'annexe aux comptes consolidés afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

PHILIPPE JOUBERT

Deloitte & Associés

Albert AIDAN »

4.9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE COMPTES SOCIAUX

4.9.1 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

- **Événements significatifs et modifications statutaires**

- au cours de l'exercice 2012

En date du 18 avril 2012 la société s'est introduite en Bourse sur NYSE Euronext à Paris. Cette opération s'est traduite par une augmentation de son capital social par l'émission 1.368.620 actions au prix de 21,00 € par action (0,50 € de valeur nominale et 20,50 € de prime d'émission) soit un montant total de 28,7 M€.

Par décision en date du 23 novembre 2012, la société a décidé la dissolution sans liquidation de sa filiale ID Logistics France 2 entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette dernière à son profit à l'issue du délai d'opposition des créanciers le 31 décembre 2012.

- depuis la clôture de l'exercice 2012

Aucun événement significatif ni aucune modification statutaire ne sont intervenus au sein de la société ID Logistics Group SA depuis le 31 décembre 2012.

- **Activité**

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Chiffre d'affaires	1,2	-
Résultat opérationnel courant	0,0	(0,6)
Résultat financier	0,0	(0,2)
Résultat exceptionnel	0,2	-
Résultat net	0,2	(0,8)
Actifs non courants	44,8	44,3
Besoin en Fonds de Roulement	13,4	(13,0)
Dette financière nette	-	-
Capitaux propres	58,2	31,3

La société ID Logistics Group SA est la maison-mère du groupe ID Logistics et, depuis la transmission universelle de patrimoine d'ID Logistics France 2, elle emploie 12 salariés. Elle exerce une pure activité de holding et, à ce titre, refacture des prestations de services à ses filiales et sous-filiales, principalement en France. Elle n'exerce aucune activité commerciale à l'extérieur du Groupe.

Les charges 2012 correspondent à des honoraires et aux frais financiers facturés sur ses dettes. Le résultat exceptionnel correspond au boni de fusion constaté dans le cadre de la dissolution sans liquidation de sa filiale ID Logistics France 2.

Les actifs non courants correspondent principalement à la valeur de sa participation dans la société Ficopar, qui elle-même détient les activités opérationnelles du groupe ID Logistics, en France et à l'international. Le besoin en fonds de roulement correspond à des créances ou des dettes interco vis-à-vis de différentes filiales du groupe ID Logistics et, pour un montant non

significatif, quelques fournisseurs externes de services dont aucun ne présente des soldes dépassant les délais légaux.

- **Prises de participation**

A l'exception de la transmission universelle de patrimoine d'ID Logistics France 2 mentionnée ci-dessus, la société ID Logistics Group SA n'a procédé à aucune prise de participation ou prise de contrôle au cours de l'exercice 2012.

- **Résultat des filiales**

ID Logistics Group SA détient à 94,99% la société Ficopar SAS dont les principaux indicateurs au 31 décembre 2012 sont (en milliers d'euros) :

Capital	Autres capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Avals et acutions	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
17 082	(6 984)	44 302	44 302	-	-	-	(13 516)	-
17 082	(6 984)	44 302	44 302	-	-	-	(13 516)	-

- **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune somme concernant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice 2012.

- **Activité en matière de recherche et développement**

La société ID Logistics Group SA n'a pas mené en 2012 d'activité en matière de recherche et développement ayant donné droit à un crédit d'impôt.

- **Conséquences sociales et environnementale de l'activité**

La politique de ressources humaines du Groupe se donne pour objectifs l'excellence opérationnelle de chaque collaborateur et son adhésion à la culture d'entreprise du Groupe. ID Logistics mène depuis plusieurs années une politique de formation qui a pour but l'accueil des nouveaux arrivants, le développement des compétences managériales, le partage et le transfert des bonnes pratiques et la diffusion de la culture du groupe. La mobilité et la promotion interne sont deux axes privilégiés par ID Logistics pour la gestion de ses collaborateurs en France et à l'international.

Par ailleurs, le Groupe est soumis, dans le cadre de ses activités, à certaines lois et réglementation relatives à la protection de l'environnement. Compte tenu de ses activités, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à un risque environnemental significatif. Le Groupe demeure cependant activement engagé dans une politique de respect de l'environnement et de développement durable.

- **Evolution récente et perspectives**

En 2013, ID Logistics Group SA poursuivra son activité de holding du groupe ID Logistics. Elle pourra être amenée à poursuivre la centralisation de certaines ressources administratives du groupe sans cependant développer d'activité commerciale en tant que telle.

4.9.2 Comptes sociaux de la Société du Groupe au titre des exercices 2012 et 2011

BILAN (Avant affectation du résultat)

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participations	44 302	44 302
Autres titres immobilisés	228	-
Autres immobilisations financières	301	-
Total actif immobilisé	44 831	44 302
Créances clients et comptes rattachés	1 270	75
Autres créances	14 186	102
Disponibilités	16	10
Charges constatées d'avance	60	-
Total actif circulant	15 532	187
TOTAL DE L'ACTIF	60 363	44 489
PASSIF EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	2 737	2 053
Primes d'émissions	48 871	22 887
Réserve légale	130	130
Autres réserves	4 740	4 740
Report à nouveau	1 524	2 288
Résultat de l'exercice	223	(764)
Capitaux propres	58 225	31 334
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	277	256
Dettes fiscales et sociales	1 564	12
Autres dettes	297	12 887
Dettes à court terme	2 138	13 155
TOTAL DU PASSIF	60 363	44 489
COMPTE DE RESULTAT EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2012	31/12/2011
Prestations de service France	1 192	63
Autres achats et charges externes	(265)	(645)
Charges de personnel	(899)	-
Impôts et taxes	-	(2)

Résultat d'exploitation	28	(584)
Produits financiers	41	-
Charges financières	(35)	(206)
Résultat financier	6	(206)
Résultat exceptionnel	189	26
RESULTAT NET	223	(764)

ANNEXE

I – Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2012 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce et du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées pour les différents postes du bilan sont les suivantes :

1) Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Des tests de dépréciation sur les valeurs des participations sont conduits chaque année. La valeur comptable des participations est alors comparée à la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus. Lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation.

2) Contrat de liquidité

Les actions propres et les autres composants du contrat de liquidité sont classés respectivement en autres titres immobilisés et autres immobilisations financières.

Les titres correspondants sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti) et une provision est calculée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions propres.

3) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Ce risque est apprécié au cas par cas.

4) Engagements de retraite

Les engagements en matière de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagement hors bilan. Ils ont été calculés selon les hypothèses suivantes :

Age de départ à la retraite : 65 ans
Taux d'augmentation des salaires : 2,00%
Taux d'actualisation : 3,25%

5) Consolidation

La société consolide les comptes des sociétés du groupe ID Logistics.

II – Notes annexes

Sauf indications contraires, les données exprimées dans les notes annexes sont en milliers d'euros.

1) Faits marquants de l'exercice

En date du 18 avril 2012 la société s'est introduite en Bourse sur NYSE Euronext à Paris. Cette opération s'est traduite par une augmentation de son capital social par l'émission 1.368.620 actions au prix de 21,00 € par action (0,50 € de valeur nominale et 20,50 € de prime d'émission) soit un montant total de 28,7 M€.

Par décision en date du 23 novembre 2012, la société a décidé la dissolution sans liquidation de sa filiale ID Logistics France 2 entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette dernière à son profit à l'issue du délai d'opposition des créanciers le 31 décembre 2012.

2) Immobilisations financières

La variation des titres de participations s'analyse comme suit :

	01/01/2012	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31/12/2012
Titres de participations	44 302	260	-	(260)	44 302
Total	44 302	260	-	(260)	44 302

La société a acquis 100% de la société ID Logistics France 2 et a décidé de la dissolution sans liquidation de cette dernière en date du 23 novembre 2012.

La rubrique autres titres immobilisés de compose exclusivement des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité. La société détient 9.165 actions au 31 décembre 2012.

Les autres immobilisations financières correspondent au dépôt auprès de l'intermédiaire financier dans le cadre du contrat de liquidité.

Aucune provision pour dépréciation des immobilisations financières n'a été comptabilisée.

3) Echéance des créances à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

4) Créances et dettes concernant des parties liées

Les informations concernant les parties liées prescrites par le Code de commerce (article R123-197) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	1 270	75
Autres créances	13 705	-
Total actif	14 975	75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6	124
Autres dettes	295	12 887
Total passif	301	13 011

Le montant des charges d'exploitation et des charges financières avec les parties liées sont respectivement de 221 K€ et 35 K€.

Le montant du chiffre d'affaires et des produits financiers avec les parties liées sont respectivement de 1.192 K€ et de 12 K€.

5) Capitaux propres et variation de la situation nette

	31/12/2011 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2011	Augmentation de capital	Résultat 2012	31/12/2012 avant affectation du résultat
Capital social	2 053		684		2 737
Prime d'émission	22 887		25 984		48 871
Réserve légale	130				130
Autres réserves	4 740				4 740
Report à nouveau	2 288	(764)			1 524
Résultat de l'exercice	(764)	764		223	223
Total actif	31 334	-	26 668	223	58 225

L'Assemblée Générale Mixte du 7 mars 2012 a décidé de diviser par 2 le nominal des actions de la société sans changer le montant du capital social.

En date du 18 avril 2012, la société a procédé à une augmentation de son capital social par l'émission 1.368.620 actions au prix de 21,00 € par action (0,50 € de valeur nominale et 20,50 € de prime d'émission) soit un montant total de 28,7 M€. Les frais liés à l'opération ont été déduit de la prime d'émission pour un montant avant impôt de 2,0 M€.

Le capital social est composé de 5.474.480 actions de valeur nominale 0,50 €.

Au 31 décembre 2012, il existe 155.520 bons de souscription d'actions permettant de souscrire 311.040 actions nouvelles. L'intégralité de ces bons de souscription d'actions est détenue par un seul actionnaire.

6) Echéance des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

7) Produits à recevoir

	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	1 057	-
Autres créances	20	-
Total	1 077	-

8) Charges à payer

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173	204
Dettes fiscales et sociales	1 233	-
Total	1 406	204

9) Charges constatées d'avance

	31/12/2012	31/12/2011
Charges d'exploitation	6	-
Total	6	-

10) Résultat exceptionnel

Le produit exceptionnel de 189 K€ correspond au boni de fusion constaté dans le cadre de la dissolution sans liquidation de la société filiale ID Logistics France 2.

11) Situation fiscale latente

La société dispose de déficits reportables pour un montant de 2.519 K€, soit une économie future d'impôt sur les sociétés de 840 K€.

12) Filiales et participations

Filiale	Capital	Autres capitaux propres	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Avals et cautions	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
Ficopar	17 082	(6 984)	95%	44 302	44 302	-	-	-	(13 516)	-
Total	17 082	(6 984)	1	44 302	44 302	-	-	-	(13 516)	-

13) Engagements hors bilan

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande au 31 décembre 2012 est de 1.256 heures. Le montant des engagements de retraite est de 36 K€.

Engagements donnés : Néant
Engagements reçus : Néant

14) Rémunération des dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration en 2012 est de 10 K€.

15) Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes sociaux.

4.9.3 Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de la Société au titre des exercices 2012 et 2011

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ID Logistics Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à

apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I.1 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Philippe JOUBERT

Deloitte & Associés

Albert AIDAN »

4.9.4 Résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices

(Art. R.225-102 du Code de commerce)

(en euros)	2008	2009	2010	2011	2012
<u>I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	1 296 820	2 052 930	2 052 930	2 052 930	2 737 240
b) Nombre d'actions émises	129 582	205 293	2 052 930	2 052 930	5 474 480
c) Nombre d'obligations convertibles/actions					
<u>II. RESULTAT GLOAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	7 622	7 622	7 622	63 100	1 192 000
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-1 840	-12 312	-156 184	-763 993	222 512
c) Impôts sur les bénéfices					
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, amortissements et provisions	-1 840	-12 312	-156 184	-763 993	222 512
f) Résultat distribué					
<u>III. RESULTAT SUR OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	-0,01	-0,06	-0,08	-0,38	0,04
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	-0,01	-0,06	-0,08	-0,38	0,04
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>IV. PERSONNEL</u>					
a) Nombre de salariés	0	0	0	0	12
b) Montant de la masse salariale	0	0	0	0	899 000
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité	0	0	0	0	0

4.10 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées sont détaillées Note 22 des comptes consolidés des exercices 2012 présentés à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de Référence. Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes présentés ci-dessous.

Depuis l'établissement du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2012, aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue.

4.10.1 Opérations intra-groupe

Les opérations intra-groupe sont décrites à la sous-section 1.9.3 « Principaux flux intra-groupe » du Document de Référence.

4.10.2 Opérations avec les apparentés

Comme indiqué note 22 de l'annexe aux comptes consolidés, les contrats conclus avec Immod, Les Parcs du Lubéron Gestion ou Financière ID (filiale détenue à 100% par Immod) et ses filiales à 100% SCI Financière ID Brebières II et SCI Financière ID Genlis concernent des intérêts de financement, des prestations de service ou la location d'entrepôts sous forme de baux commerciaux. Les prestations de services concernent la refacturation d'une partie des coûts de deux salariés d'ID Logistics France qui assurent quelques missions administratives pour Immod, Les Parcs du Lubéron Gestion et Financière ID. Par ailleurs, les sociétés Immod et Financière ID, ayant pour objet social la fourniture d'études, d'expertises et d'assistance technique, de maîtrise d'œuvre, de conseils en ingénierie sur des opérations de constructions industrielles et plus généralement, toutes activités liées aux transactions sur immeubles et fonds de commerce, peuvent être amenées à réaliser des missions de conseil ponctuelles dans le cadre de projets immobiliers menés par des filiales d'ID Logistics Group.

Se référer également à la sous-section 3.3.2 « Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société » du Document de Référence et à la Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés présentés à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de Référence.

4.10.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous

appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
- Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- ✓ Convention de caution entre ID LOGISTICS GROUP et ID LOGISTICS

Administrateur concerné : Monsieur Eric HEMAR

Convention autorisée par le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2012

Cette caution a été délivrée dans le cadre de l'acquisition des titres de la SAS TIMLER en garantie du paiement du solde du prix de cession aux cédants payable à terme, sauf reversement éventuel par les cédants de cette fraction de prix, objet d'un séquestre, si la pérennité des relations d'affaires avec LA POSTE postérieurement au 1^{er} mars 2015 n'était pas confirmée.

Les cédants ont sollicité une caution solidaire de la Société maison mère, pour un montant de 2.500.000 euros et pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2015.

- ✓ Lettre de garantie maison mère ID LOGISTICS GROUP au profit de France PAQUETS

Administrateur concerné : Monsieur Eric HEMAR

Convention autorisée par le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2012

Une lettre de garantie maison mère de la société France PAQUETS, a été établie par ID LOGISTICS GROUP, lettre aux termes de laquelle, la Société s'engage à faire le nécessaire pour que sa filiale rembourse sans délai toute somme restant due en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires au titre des frais d'affranchissement pour un montant maximum de 2 400 000 € et pour une durée d'un an.

- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
- Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale mixte du 7 mars 2012, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 21 février 2012.

- ✓ Convention de services conclue entre ID LOGISTICS GROUP et Comète

Administrateur concerné : Monsieur Eric HEMAR (principal actionnaire de la société Comète)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2011.

Cette convention a pour objet la fourniture par Comète de services de conseil et d'assistance en matière de gestion et de stratégie, d'assistance et d'animation financière ainsi que de prestations complémentaires.

En contrepartie des services rendus, Comète perçoit une rémunération fixe mensuelle hors taxe d'un montant de 10.083 euros ainsi qu'une rémunération variable déterminée en début de chaque année en fonction des objectifs fixés.

Pour l'année 2012, l'atteinte du budget d'ID LOGISTICS GROUP donnera droit à une rémunération variable d'un montant de 100.000 euros HT. Les frais de mission seront également pris en charge par ID LOGISTICS GROUP. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée, étant précisé que les modalités de rémunération seront revues à chaque date anniversaire.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Philippe JOUBERT

Deloitte & Associés

Albert AIDAN »

4.11 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières datent du 30 juin 2012.

4.12 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

4.13 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

4.14 TENDANCES

4.14.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2012

Le chiffre d'affaires consolidé d'ID Logistics pour le premier trimestre 2013 a atteint 150,1M€ en progression de 17,2% à données comparables. En données publiées, le chiffre d'affaires progresse de 13,2%, impacté par un effet périmètre de -1.4%, du fait de l'arrêt des activités de messagerie et de groupage de fruits et légumes en partie compensé par l'intégration de France Paquets (société acquise en décembre 2012), et un effet de change négatif (-2,5%) notamment dû à l'évolution du réal brésilien.

<i>(en millions d'euros)</i>	T1 2013	T1 2012	Var.	Var. à données comparables*
Chiffre d'affaires	150,1	132,6	13,2%	17,2%
France	87,8	82,6	6,3%	8,2%
International	62,3	50,0	24,6%	32,3%

** à taux de change et périmètre constants et hors activités de messagerie et de groupage de fruits et légumes arrêtées en juin 2012*

En France, l'activité s'inscrit à 87,8M€ en progression de 6,3% par rapport au premier trimestre 2012 et de 8,2% à données comparables. Cette croissance est portée par une bonne dynamique, avec l'effet en année pleine sur 2013 des contrats démarrés en 2012, ainsi que d'un effet prix et volume légèrement positifs sur le périmètre existant.

A l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 62,3M€ en progression de 24,6% par rapport au premier trimestre 2012 et de 32,3% hors effet de change, tiré principalement par la forte croissance des marchés émergents, notamment le Brésil, l'Argentine et la Pologne. La part des activités internationales dans le chiffre d'affaires du Groupe continue à augmenter pour atteindre désormais près de 42%.

Au premier trimestre 2013, ID Logistics a signé des contrats importants avec de nouveaux clients comme Go Sport en France ou Nivea au Brésil. Le démarrage de l'activité pour Danone en Afrique du Sud se déroule de manière satisfaisante.

4.14.2 Tendence connue, incertitude, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

A la Date du Document de Référence, il n'existe pas, au-delà des éléments détaillés ci-dessus, de tendance connue, d'incertitude, de demande d'engagement ou d'événement raisonnablement susceptible d'influer de manière significative, favorablement ou défavorablement, sur les perspectives de la société.

4.14.3 Prévisions ou estimations du bénéfice

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

4.15 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales dans le cours normal de son activité. Le Groupe constitue une provision comptable dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges soient susceptibles d'entraîner des coûts à la charge de la Société ou de l'une de ses filiales, et que ces coûts pourraient être estimés de manière fiable.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspend ou dont il est menacé,

susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.16 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2012.

5/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : ID LOGISTICS GROUP.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société a été immatriculée le 3 octobre 2001 au Registre du commerce et des sociétés de Paris avant d'être transférée le 4 octobre 2005 au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 439 418 922.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 3 octobre 2100, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 21 juin 2010.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au : 410, route du Moulin de Losque 84300 Cavaillon.
Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 04 32 52 96 00

Site Web : www.id-logistics.com.

5.2 CAPITAL SOCIAL

5.2.1 Montant du capital social

A la Date du Document de Référence, le capital de la Société s'élève à 2.737.240,00 € divisé en 5.474.480 actions de 0,50 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Comme décrit en sous-section 5.2.4 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du Document de Référence, parmi les actions composant le capital social de la Société, 155.520 sont des actions à bons de souscription d'actions : elles portent chacune un bon de souscription d'actions. Chaque bon donne le droit de souscrire deux actions soit, à la Date du Document de Référence, une dilution potentielle maximale de 5,38% du capital (post dilution).

5.2.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

5.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale Mixte de la Société réunie le 6 avril 2012 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée (, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées

- 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions

- de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011 ; ou
- de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, dans le respect de la réglementation en vigueur ; ou
- d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés

Prix d'achat maximum

300% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext, tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société et à leur admission aux négociations sur le Euronext Paris de NYSE Euronext, hors frais et commissions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Motifs des acquisitions	% du programme
Animation du cours	100
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société a conclu le 18 avril 2012 un contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance. Dans ce cadre, elle a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées	44.197
Cours moyen des achats	22,25 €
Nombre d'actions vendues	35.032
Cours moyen des ventes	22,40 €
Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice	9.165
Valeur évaluée au cours d'achat	199 K€
Valeur nominale	240 K€

A l'exception des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la Société ne détient, à la Date du Document de Référence aucune action propre et aucune action de la Société n'est détenue par l'une quelconque de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation ni réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

5.2.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la Date du Document de Référence, la société Immod, qui détient 37,33% du capital de la Société, détient 155.520 actions à bons de souscriptions d'actions dont les principales caractéristiques sont :

- Date d'émission : 13 octobre 2008, modifiés le 21 juin 2010
- Nombre d'actions pouvant être émises sur exercice des bons de souscription : 2 actions ordinaires pour 1 bon de souscription

- Prix unitaire de souscription des actions émises sur exercice des bons de souscription : 4,50 euros
- Calendrier d'exercice des bons de souscription : exerçable en totalité à la Date du Document de Référence
- Date limite d'exercice des bons de souscription : indéterminée
- A la Date de l'Actualisation du Document de Référence:
 - o Nombre de bons de souscription exercés : aucun
 - o Nombre de bons de souscription annulés ou caduques : aucun
 - o Nombre de bons de souscription restants : 155.520

Chaque bon donne le droit de souscrire deux actions soit, à la Date du Document de Référence, une dilution potentielle maximale de 5,38% en capital post-dilution.

Bons de souscription d'action	Nombre total d'options de Bons attribués / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1
Bons consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des bons, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de bons consentis est le plus élevé. (Information globale)	Néant	Néant	Néant
Bons détenus sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, exercés, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre de bons ainsi exercés est le plus élevé. (Information globale)	Néant	Néant	Néant

5.2.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 22 juin 2011 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission
Emission avec maintien de droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois	Actions : 1.200.000€ Valeurs mobilières : 50.000.000€ ⁽¹⁾	
Emission avec suppression de droit préférentiel de souscription, par une offre au public d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois	Actions : 1.200.000€ Valeurs mobilières : 50.000.000€	Se référer au (2)

		(1)	
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L-411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	Actions : 1.200.000€ Valeurs mobilières : 50.000.000€ ⁽¹⁾ et dans la limite de 20% du capital social par an	Se référer au (3)
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois	15% de l'émission initiale ⁽⁴⁾	Même prix que l'émission initiale
Emission d'actions ordinaires destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	26 mois	1.200.000€ ⁽¹⁾	
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur les titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	Dans la limite de 10% du capital social par an	
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale du groupe	26 mois	1.200.000€	
Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe	38 mois	Dans la limite de 1% du capital social sans pouvoir excéder 5 % du capital social en cumulant le nombre d'actions gratuites attribuées	Se référer au (5)
Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe	38 mois	Dans la limite de 1% du capital social sans pouvoir	

		excéder 5 % du capital social en cumulant le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	
Augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise établi en application des articles L-3332-18 à L3332-24 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	26 mois	Dans la limite de 3% du capital social	
Réduction du capital social par annulation des actions auto détenues	26 mois	Dans la limite de 10% du capital social pendant une période de 24 mois	

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 1.200.000 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 50.000.000 €.

(2) Le prix d'émission sera déterminé comme suit :

- A) au titre de l'augmentation de capital à réaliser à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext, le prix de souscription d'une action nouvelle résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de "construction du livre d'ordre",
- B) dès lors que les actions seront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext, le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission (soit à ce jour, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % prévue à l'article R. 225-119 du Code de commerce), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance,
- C) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent,
- D) la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur

nominale de l'obligation, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum défini au paragraphe B ci-dessus.

(3) Le prix d'émission des actions émises dans le cadre de la présente délégation, y compris à terme le cas échéant (sur exercice d'un bon, sur conversion d'une obligation ou au titre de toute autre valeur mobilière donnant accès au capital émise en vertu de la présente résolution), sera déterminé comme suit:

- A) le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission (soit à ce jour, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % prévue à l'article R. 225-119 du Code de commerce), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance,

B) en outre, dans la limite de 10 % du capital social par an, le Conseil d'administration est autorisé à fixer le prix d'émission, après prise en compte des opportunités de marché, à un prix au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 15 %, étant rappelé qu'il ne pourra en tout état de cause être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société à la date d'émission des actions concernées,

(4) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret,

(5) Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'action visées dans le cadre de la présente délégation sera fixé librement par le Conseil d'administration sans cependant pouvoir être inférieur à 95% de la moyenne du cours de bourse des 20 derniers jours de cotation précédant la date de l'attribution.

5.2.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'engagement au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

5.2.7 Historique du capital social

5.2.7.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Capital (en euros)	Prime d'émission (en euros) (*)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (en euros)	Capital social (en euros)
12 septembre 2001	Constitution	40.000	-	4.000	10,00	40.000
21 janvier	Augmentation	874.720	-	87.472	10,00	914.720

2002	de capital					
28 mars 2002	Augmentation de capital	381.100	-	38.110	10,00	1.295.820
21 décembre 2009	Augmentation de capital	757.110	22.887.435,30	75.711	10,00	2.052.930
21 juin 2010	Division du nominal par 10	-	-	1.847.637	1,00	2.052.930
7 mars 2012	Division du nominal par 2	-	-	2.052.930	0,50	2.052.930
17 avril 2012	Augmentation de capital	684.310	28.056.710	1.368.620	0,50	2.737.240

(*) Les primes d'émission ci-dessus sont indiquées pour leurs valeurs brutes alors que leurs valeurs nettes de frais d'augmentation de capital sont reprises dans les comptes.

Les augmentations de capital du 21 janvier 2002 et du 28 mars 2002 se sont faites par incorporation des comptes-courants versés par les fondateurs et quelques managers depuis la constitution de la Société pour financer ses activités.

L'augmentation de capital du 21 décembre 2009 a été intégralement souscrite par la société Immod. Elle rémunère l'acquisition par la Société à la société Immod d'une participation de 29,5% dans la filiale La Financière de Commerce et de Participations (Ficopar).

L'augmentation de capital du 17 avril 2012 a été souscrite en numéraire dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

5.2.7.2 Evolution de la répartition du capital

La répartition du capital de la Société a évolué comme suit sur les trois dernières années:

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	Date du Document de Référence
Immod	47,90%	47,24%	38,12%	37,33%
Eric Hémar	31,58%	31,58%	23,68%	23,68%
Christophe Satin	4,09%	4,09%	3,07%	3,07%
Sous total Concert	83,57%	82,91%	64,87%	64,07%
Michel Vinoche	3,59%	3,59%	-	-
Autres ⁽¹⁾	12,72%	13,50%	10,10%	10,04%
Public	-	-	24,86%	25,84%
Auto-détention	0,12%	-	0,17%	0,05%
Total	100%	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Les autres actionnaires sont des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs du Groupe dont aucun individuellement ne détient plus de 2% du capital social ou des droits de vote à la Date du Document de Référence

Eric Hémar était indirectement actionnaire d'Immod à hauteur de 90% jusqu'au 31 décembre 2010 inclus. A la Date du Document de Référence, Eric Hémar est indirectement actionnaire d'Immod à hauteur de 85,87% au travers de la société Comète.

Christophe Satin était indirectement actionnaire d'Immod à hauteur de 10% jusqu'au 31 décembre 2010 inclus. A la Date du Document de Référence, Christophe Satin est indirectement actionnaire d'Immod à hauteur de 14,13%.

La principale variation dans la répartition du capital de la Société sur les trois dernières années concerne l'augmentation de capital réalisée le 17 avril 2012 par l'ouverture du capital au public et l'introduction en bourse représentant un flottant de 25% à cette date.

Par ailleurs, en application du pacte d'actionnaires décrit à la section 3.1.4 « Contrôle de la Société » du Document de Référence, Eric Hémar a substitué la société Immod pour procéder à des rachats d'actions de la Société à des collaborateurs du Groupe ayant notifié leur intention de céder tout ou partie de leurs titres.

5.2.7.3 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote est détaillée à la section 3.1 « Principaux actionnaires » du Document de Référence.

Compte tenu des liens qui unissent Messieurs Hémar et Satin depuis la création de la Société, de leurs mandats respectifs et de leur participation commune dans la société Immod, actionnaire de la Société, Messieurs Hémar et Satin et la société Immod ont formalisé leur relation dans un pacte d'actionnaires concertant.

Sur une base entièrement diluée de l'ensemble des titres donnant accès au capital attribués à la Date du Document de Référence (à savoir 155 520 bons de souscription d'actions intégralement détenus par Immod comme indiqué section 3.2.3 « Titres donnant accès au capital attribués à des administrateurs » du Document de Référence), la répartition du capital et des droits de vote serait la suivante :

Actionnaires	Actions et droits de vote			
	Nombre	Nombre Dilué	Pourcentage du capital social dilué	Pourcentage en droit de vote réel dilué
Immod ⁽¹⁾	2.043.392	2.354.432	40,70%	31,81%
Eric Hémar ⁽¹⁾	1.296.460	1.296.460	22,41%	33,45%
Christophe Satin ⁽¹⁾	167.820	167.820	2,90%	4,33%
Sous-total Concert	3.507.672	3.818.712	66,01%	69,59%
Autres ⁽²⁾	550.080	550.080	9,50%	12,14%
Public	1.416.728	1.416.728	24,44%	18,27%
Autodétention	2.632	2.632	0,05%	-
TOTAL	5.474.480	5.785.520	100%	100%

⁽¹⁾ A la Date du Document de Référence, le capital social d'Immod est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ Les autres actionnaires sont des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs du Groupe dont aucun individuellement ne détient plus de 2% du capital social ou des droits de vote

5.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

5.3.1 Objet social (Article 4 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : le conseil et la réalisation de prestations de logistique dans le monde entier et la prise de participation dans toutes sociétés pour toute activité ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités, la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; ainsi que toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

5.3.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

L'article 12 des statuts précise que le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de cinq conseils d'administration ou conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Vacances - cooptation *(Article 13 des statuts)*

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Durée du mandat des administrateurs *(Article 14 des statuts)*

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Organisation, réunions et délibérations du conseil d'administration *(Article 15 des statuts)*

1. Président

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président, personne physique, dont il détermine la rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2013, il sera proposé aux actionnaires de mettre à jour le dernier alinéa de cet article en supprimant la mention selon laquelle le conseil d'administration est représenté par le président de ce conseil.

2. Réunions du conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La convocation des administrateurs peut être faite par tous les moyens, même verbalement. Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration.

3. Quorum et majorité

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Tout administrateur peut donner, par tous moyens écrits, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

Sauf lorsqu'il y a lieu de statuer sur :

- la nomination, la rémunération et la révocation du président, du directeur général et du directeur général délégué,
- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés,

sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de la visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication d'une nature et selon des modalités d'application conformes aux dispositions réglementaires.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

La justification du nombre des administrateurs en exercice et de leur nomination résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2013, il sera proposé de préciser que les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de la visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication pourront être comptabilisés dans le quorum à la condition que le règlement intérieur de la société le prévoit.

4. Procès-verbaux des délibérations

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément à la loi et signés par le président de la séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président, par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions du président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet, notamment le secrétaire de la séance.

5. Obligations de confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil.

Rémunération des administrateurs (*Article 16 des statuts*)

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration détermine la répartition de cette rémunération entre les administrateurs.

Il peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation, sont communiquées aux commissaires aux comptes et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2013, il sera proposé d'insérer un article 16 bis relatif aux censeurs.

Direction générale (*Article 17 des statuts*)

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. La décision relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. L'option retenue doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à un an.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables

Le directeur général est soumis aux dispositions légales relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général délégué est révocable à tout moment par le conseil d'administration sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

5.3.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

5.3.3.1 Droits de vote (*Article 25 des statuts*)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double par rapport à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans consécutifs au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2013, il sera proposé de modifier la rédaction de cet article afin de se référer aux dispositions légales concernant les hypothèses dans lesquelles le droit de vote double est maintenu nonobstant le transfert des actions.

5.3.3.2 Droits aux dividendes et profits (*Article 11 des statuts*)

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente..

5.3.3.3 Délai de prescription de dividendes (*Article 30 des statuts*)

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

5.3.3.4 Droit au boni de liquidation (*Article 32 des statuts*)

L'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est partagé également entre toutes les actions.

5.3.3.5 Droit préférentiel de souscription (*Article 7 des statuts*)

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

5.3.3.6 Limitation des droits de vote

Néant.

5.3.3.7 Titres au porteur identifiable (*Article 9 des statuts*)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Lorsque les actions sont nominatives, elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

5.3.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.

Se référer au paragraphe 21.1.3.

5.3.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

5.3.5 Assemblées générales d'actionnaires

Règles générales (*Article 20 des statuts*)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Toute modification directe ou indirecte des statuts est décidée par assemblée générale extraordinaire.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

- Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a, entre autres pouvoirs, les suivants :

- o approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- o statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- o donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs,
- o nommer et révoquer les administrateurs,
- o nommer le ou les commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- o approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- o fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration,
- o statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration,
- o autoriser les émissions d'obligations ordinaires ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées,
- o autoriser les émissions de titres participatifs.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2013, il sera proposé de supprimer la compétence de l'assemblée générale ordinaire concernant l'émission d'obligations ordinaires.

- Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

- Assemblée spéciale

Les assemblées spéciales ratifient les décisions de l'assemblée générale modifiant les droits relatifs à une catégorie d'actions.

Lorsqu'il existe des catégories d'actions différentes, l'assemblée spéciale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2013, il sera proposé de mettre en harmonie les dispositions relatives aux modalités de convocation et de délibération des assemblées spéciales avec la réglementation en vigueur.

Convocation et tenue des assemblées générales *(Article 21 des statuts)*

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires et, le cas échéant, les assemblées spéciales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la loi.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Elles peuvent avoir lieu par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires. Dans ce cas, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée en utilisant ces moyens.

Ordre du jour *(Article 22 des statuts)*

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délai légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2013, il sera proposé de mettre à jour cet article concernant les modalités d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour.

Conditions d'admission - Accès aux assemblées - Représentation *(Article 23 des statuts)*

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été enregistrés comptablement au nom de l'actionnaire au 3ème jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes titres

nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'accès à l'assemblée générale est ouvert à tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent, sur simple justification de leurs qualités et identité. Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Tout actionnaire peut donner pouvoir dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements. Il peut également voter par correspondance dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

Notamment, les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur le site internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée ou par tout procédé arrêté par le conseil d'administration répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du code civil (à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire), pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Feuille de présence - bureau – procès-verbaux *(Article 24 des statuts)*

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

Quorum - vote - nombre de voix (*Article 25 des statuts*)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Un scrutin secret peut être réclamé soit par le conseil d'administration, soit par des actionnaires représentant au moins le quart du capital social et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, et le cinquième sur deuxième convocation. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont privées du droit de vote, n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

5.3.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il existe un droit de préemption en faveur de M. Eric Hémar tel que décrit au chapitre 3.1.3 « Contrôle de la Société » du Document de Référence.

5.3.7 Franchissements de seuils statutaires (*Article 9 des statuts*)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital social ou des droits de vote, les statuts de la Société prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société égal ou supérieur à 2% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième

jour de bourse suivant le franchissement de seuil à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que toutes les précisions et autres informations qui seraient requises dans le cadre de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 2% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du premier seuil prévu par la loi.

En cas d'inobservation des stipulations ci-dessus, le ou les actionnaires concernés sont, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2013, il sera proposé une modification de cet article afin de préciser:

- l'obligation de déclarer les seuils statutaires à la baisse
- la sanction applicable à défaut de déclaration.

5.3.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

5.4 MARCHE DES TITRES ID LOGISTICS GROUP

L'établissement assurant le service financier d'ID Logistics Group est CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Code ISIN : FR0010929125

Place de cotation : Euronext Paris

Marché : Euronext Compartiment C

Indice principal : CAC Small

Autres indices : CAC Mid & small, CAC All-Tradable, CAC Industrials

Tableau des transactions

Période	Cours extrêmes (€)		Cours de clôture moyen(€)	Echanges moyens journaliers	
	le plus haut	le plus bas		Nombre de titres	Capitaux (K€)
Avril 2012	21,50	19,85	21,08	23.475	492
Mai 2012	22,00	19,94	20,97	1.858	40
Juin 2012	20,50	19,48	19,94	526	10
Juillet 2012	21,70	19,29	20,67	1.052	21
Août 2012	20,47	19,41	19,97	1.919	39
Sept. 2012	24,02	19,79	21,47	4.177	87
Oct. 2012	26,80	23,32	25,26	1.680	43
Nov. 2012	26,57	25,74	26,19	841	22
Déc. 2012	26,20	24,70	25,95	11.481	291

Janvier 2013	30,50	26,20	28,88	3.538	103
Février 2013	32,50	28,69	30,84	2.503	76

5.5 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de Référence;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de Référence.

Par ailleurs, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sera également disponible, conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur, sur le site internet du Groupe (www.id-logistics.com).

5.6 LEGISLATION REGISSANT LES ACTIVITES

Les réglementations auxquelles doit se soumettre le Groupe dans l'exercice de ses activités sont décrites au chapitre 1.7 Contexte réglementaire, et les risques associés au chapitre 2.2.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution du Document de Référence.

6/ ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MAI 2013



6 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MAI 2013

6.1 ORDRE DU JOUR

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Renouvellement de Monsieur Eric HEMAR, en qualité d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Christophe SATIN en remplacement de Monsieur Nicolas DEROUIN en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de la société IMMOD, en qualité d'administrateur,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par

l'assemblée,

- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10%, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
- Précision des déclarations de franchissements des seuils statutaires à la baisse et précision de la sanction – Modification corrélative de l'article 9 des statuts,
- Introduction dans les statuts d'une clause relative aux censeurs – Insertion d'un article 16 bis dans les statuts,
- Modification de l'organe compétent pour décider de l'émission d'obligations ordinaires - Modification corrélative de l'article 20 des statuts,
- Mise en harmonie des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

6.2 PROJET DE RESOLUTIONS

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice net de 222.512 euros.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre

2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice net part du groupe de 4.118.112 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 suivante :

Origine

- Bénéfice net de l'exercice	222.512 €
- Report à nouveau	1.524.320 €

Affectation

- Réserve légale	11.126 €
- Report à nouveau	1.735.706 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'aucune distribution de dividendes, ni revenu, n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution – Renouvellement de Monsieur Eric HEMAR, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Eric HEMAR, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution – Nomination de Monsieur Christophe SATIN en remplacement de Monsieur Nicolas DEROUIN en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Christophe SATIN en remplacement de Monsieur Nicolas DEROUIN, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution – Renouvellement de la société IMMOD, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler la société IMMOD, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 6 avril 2012 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ID Logistics Group par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 90 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 49.270.320 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :

Neuvième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 28 mai 2015, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Dixième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 1.200.000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- 5) Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et

procéder à la modification corrélative des statuts.

- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
- d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.200.000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50.000.000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- 4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
- a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

- 5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
- d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.200.000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50.000.000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
8. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même

objet.

Treizième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.200.000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50.000.000euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution - Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce autorise le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des douzième et treizième résolutions à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration :

- soit à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%,
- soit à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédentes la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

Quinzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des onzième à treizième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être

augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Seizième résolution - Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.
5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-septième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
2. Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.

3. Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - * d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société ID Logistics Group et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - * d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
4. Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3% du capital social existant au jour de la première attribution.
5. Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur au prix minimum défini par les dispositions légales en vigueur.
- 6.
7. Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
 - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
8. Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
9. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution ;
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
10. Prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- Le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,

- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société
- 5/ Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;

- 6/ Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Vingtième résolution – Précision des déclarations de franchissements des seuils statutaires à la baisse et précision de la sanction – Modification corrélative de l'article 9 des statuts

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de prévoir que la déclaration des franchissements des seuils statutaires s'applique également en cas de franchissement des seuils à la baisse ;
- de modifier, en conséquence, le troisième alinéa de l'article 9-3 des statuts « *Forme et inscription des titres – Identification des détenteurs* » de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

*« Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital social ou des droits de vote, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir **ou cesserait de détenir**, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société égal ou supérieur à 2% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le franchissement de seuil à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que toutes les précisions et autres informations qui seraient requises dans le cadre de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils. »*

- de préciser la sanction en cas de non-respect de l'obligation de franchissements de seuils statutaires et de remplacer, en conséquence, le dernier alinéa de l'article 9 des statuts « *Forme et inscription des titres – Identification des détenteurs* » par l'alinéa suivant, le reste de l'article demeurant inchangé :

« En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social. »

Vingt-et-unième résolution - Introduction dans les statuts d'une clause relative aux censeurs – Insertion d'un article 16 bis dans les statuts

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide :

- de donner la faculté au Conseil d'administration d'instituer un collège de censeurs ;
- de compléter, en conséquence, les statuts de la société par un nouvel article 16 bis rédigé ainsi qu'il suit ;

Article 16 bis – Censeurs

"Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Le nombre des censeurs ne peut excéder 4.

La durée de leurs fonctions est de 3 ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment sans indemnité par décision du Conseil d'administration.

Les censeurs sont convoqués à toutes les séances du Conseil et assistent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts, des lois et règlements. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du Conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos.

Les censeurs ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la société ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci. »

Vingt-deuxième résolution – Modification de l'organe compétent pour décider de l'émission d'obligations ordinaires - Modification corrélative de l'article 20 des statuts

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide :

- de supprimer les dispositions statutaires prévoyant la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Ordinaire pour décider de l'émission d'obligations ordinaires. En conséquence, et conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration serait donc compétent pour procéder à de nouvelles émissions d'obligations ;
- de supprimer corrélativement l'avant dernier tiret de l'article 20-2 des statuts « *Assemblées générales – Assemblée générale ordinaire* », le reste de l'article demeurant inchangé.

Vingt-troisième résolution – Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de mettre en conformité l'article 15-1 des statuts « *Organisation, réunions et délibérations du conseil d'administration – Président* » avec l'article L.225-51 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 qui a supprimé la représentation du Conseil par le Président, et de modifier en conséquence le quatrième alinéa dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ».

- de mettre en conformité l'article 15-3 des statuts « *Organisation, réunions et délibérations du conseil d'administration – Quorum et majorité* » avec les dispositions de l'article L.225-37 alinéa 3 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 et de modifier en conséquence le troisième alinéa dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de la visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication d'une nature et selon les modalités d'application conformes aux dispositions réglementaires. »

- de mettre en conformité l'article 18 des statuts « *Conventions réglementées* » concernant la procédure applicable aux conventions courantes avec les dispositions de l'article L.225-39 du Code de commerce, tel que modifié par la loi du 17 mai 2011 qui a supprimé l'obligation de communication de ces conventions et l'établissement d'une liste desdites conventions par le Président du Conseil, et modifier en conséquence le dernier alinéa dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales ».

- de mettre en conformité l'article 20-1 des statuts « *Assemblées générales – Règles générales* » et l'article 20-4 des statuts « *Assemblées générales – Assemblée spéciale* » concernant les règles relatives aux assemblées spéciales avec l'article L. 225-99 du Code de commerce et :
 - de modifier en conséquence le troisième alinéa de l'article 20-1 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent *dans les conditions légales et réglementaires* ».

- de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 20-4 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les assemblées spéciales *approuvent* les décisions de l'assemblée générale modifiant les droits relatifs à une catégorie d'actions ».

- de mentionner au second alinéa de l'article 22 des statuts « *Ordre du jour* » la faculté pour les actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour qui leur a été reconnue par l'ordonnance du 9 décembre 2010 et le décret du 23 décembre 2010 ayant modifié en ce sens les articles L.225-105 et R.225-71 du Code de commerce, et de modifier l'alinéa 2 dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception *ou par télécommunication électronique*, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée *de points ou de projets de résolutions* ».

- de simplifier la rédaction de l'article 25 des statuts « *Quorum – vote – nombre de voix* » conformément à l'article L225-124 du Code de commerce et de modifier l'alinéa 2 dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double par rapport à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans consécutifs au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation du capital par incorporations de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles même conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double. ***Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la loi*** ».

Vingt-quatrième résolution – Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7/ RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE



7 PERSONNES RESPONSABLES

7.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Eric Hémar, Président Directeur Général d'ID Logistics Group.

7.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Eric Hémar
Président Directeur Général

7.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Yann Perot
Directeur Administratif et Financier
Adresse : 410, route du Moulin de Losque - BP 70132 - 84304 Cavaillon Cedex
Téléphone : 04 32 52 96 00
Adresse électronique : yperot@id-logistics.com

8/ TABLES DE CONCORDANCE



8 TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement « Européen » n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003-1971/CE. (na : non applicable)

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement « Européen » n ° 809/2004	Page
1 - Personnes responsables	
1.1- Nom et fonction des personnes responsables -----	217
1.2- Attestation des personnes responsables -----	217
2 - Contrôleurs légaux des comptes	
2.1- Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes -----	104-105
2.2- Situation des mandats des contrôleurs légaux des comptes -----	104-105
3 - Informations financières sélectionnées	
3.1- Informations financières historiques -----	10-12
3.2- Informations financières intermédiaires -----	n/a
4 - Facteurs de risque -----	62-74
5 - Informations concernant l'émetteur	
5.1- Histoire et évolution de la Société -----	9-10, 176
5.1.1- Dénomination sociale et nom commercial -----	176
5.1.2- Lieu et numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés -----	176
5.1.3- Date de constitution et durée de la Société -----	176
5.1.4- Siège social, forme juridique et législation applicable -----	176
5.1.5- Evénements importants dans le développement des activités de la Société -----	9-10
5.2- Investissements -----	117-118
5.2.1- Principaux investissements des exercices 2010 et 2011 -----	118
5.2.2- Principaux investissements en cours -----	118
5.2.3- Principaux investissements futurs -----	118
6 - Aperçu des activités	
6.1- Principales activités -----	12-32
6.1.1- Opérations et principales activité -----	21-32
6.1.2- Nouveaux produits-----	21-32
6.2- Principaux marchés -----	12-21
6.3- Evénements exceptionnels -----	9-10
6.4- Degré de dépendance éventuelle -----	64, 66
6.5- Eléments sur lesquels sont fondées les déclarations de la Société concernant sa position concurrentielle -----	18-19, 21-32
7 - Organigramme	
7.1- Description sommaire du Groupe -----	9
7.2- Liste des filiales importantes de la Société -----	38-44
8 - Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées -----	34-35
8.2- Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles -----	35-36
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9.1- Situation financière -----	109-115, 119-158
9.2- Résultat d'exploitation -----	111-112
9.2.1- Facteurs importants -----	107-108

9.2.2- Changements importants du Chiffre d'affaires net ou des produits nets -----	108-109
9.2.3- Influences extérieures-----	107-108, 62-74
10 - Trésorerie et capitaux	
10.1- Informations sur les capitaux de la Société (à court terme et à long terme) -----	112-113
10.2- Source et montant des flux de trésorerie -----	116-117
10.3- Conditions d'emprunt et structure de financement -----	115
10.4- Restriction à l'utilisation des capitaux -----	115
10.5- Sources de financement attendues -----	117
11 - Recherche et développement, brevets et licences -----	47
12 - Information sur les tendances	
12.1- Principales tendances -----	172-173
12.2- Eléments susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives -----	107-108, 62-74
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice ----- na	
13.1- Principales hypothèses -----	na
13.2- Rapport des commissaires aux comptes -----	na
14 - Organes d'administration et direction générale	
14.1- Renseignements relatifs aux organes d'administration et à la direction générale -----	78-102
14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale -----	78-79, 87
15 - Rémunérations et avantages	
15.1- Rémunérations versées -----	91-96
15.2- Provisions pour retraites ou autres -----	151-153
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1- durée des mandats -----	78
16.2- Contrats de service -----	80
16.3- Informations sur le comité d'audit -----	88-90
16.4- Conformité au régime de Gouvernement d'entreprise -----	81
17 - Salariés	
17.1- Répartition des salariés -----	55, 155
17.2- Participation et stock options -----	55-56
17.3- Accord de participation des salariés au capital -----	55-56
18 - Principaux actionnaires	
18.1- Répartition du capital -----	75, 183, 184
18.2- Droits de vote différents -----	75-76, 184-185
18.3- Contrôle de la Société -----	76-77
18.4- Accord d'actionnaires -----	76-77
19 - Opérations avec des apparentés -----	80, 155-156, 169-172
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	
20.1- Informations financières historiques -----	10-12
20.2- Information financières pro forma -----	na
20.3- Etats financiers -----	119-158, 162-167
20.4- Vérification des informations financières historiques annuelles -----	158-159, 167-168
20.4.1- Déclaration -----	217, 158-159, 167-168
20.4.2- Autres informations vérifiées -----	102-104
20.4.3- Autres informations non vérifiées -----	na

20.5- Date des dernières informations financières -----	172
20.6- Informations financières intermédiaires et autres -----	na
20.7-Politique de distribution des dividendes -----	118-119
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage -----	173-174
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale -----	174
21 - Informations complémentaires	
21.1- Capital social -----	176-184
21.1.1- Capital souscrit et autorisé -----	176-177
21.1.2- Actions non représentatives du capital -----	177
21.1.3- Autodétention et autocontrôle -----	177-178
21.1.4- Valeurs mobilières -----	178-179
21.1.5- Conditions d'acquisition -----	na
21.1.6- Option ou accord -----	na
21.1.7- Historique du capital -----	182-183
21.2- Acte constitutif et statuts -----	185-195
21.2.1- Objet social -----	185
21.2.2- Règlement des organes de gestion et de contrôle -----	185-189
21.2.3- Droits, privilèges des actions -----	189-190
21.2.4- Modification les droits des actionnaires -----	191
21.2.5- Assemblée Générale -----	191-194
21.2.6- Dispositions relatives au changement de contrôle -----	194
21.2.7- Franchissement de seuils -----	194-195
21.2.8- Conditions plus strictes que la loi régissant les modifications du capital -----	195
22 - Contrats importants -----	172
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts -----	na
23.1- Déclaration d'expert -----	na
23.2- Autres déclarations -----	na
24 - Documents accessibles au public -----	196
25 - Informations sur les participations -----	38-44, 157-158, 167

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est également indiqué les chapitres correspondant à des informations dites « informations réglementées » au sens de l'article 221-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Chapitre
1. COMPTES SOCIAUX -----	4.9.2
2. COMPTES CONSOLIDES -----	4.8.1
3. RAPPORT DE GESTION (AU SENS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)	
3.1 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-100 DU CODE DE COMMERCE	
· Analyse de l'évolution des affaires -----	4.2, 4.3, 4.4, 4.9.1
· Analyse des résultats -----	4.2, 4.3, 4.4, 4.9.1
Analyse de la situation financière -----	4.2, 4.3, 4.4, 4.9.1
Principaux risques et incertitudes -----	2
· Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital -----	5.2.5
3.2 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	
· Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique -----	3.3.3
3.3 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-211 DU CODE DE COMMERCE	
· Rachats par la Société de ses propres actions -----	5.2.3
4. DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL -----	7
5. RAPPORTS DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES -----	4.8.2, 4.9.3
 AUTRES INFORMATIONS	
COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES -----	3.4.7
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE -----	3.3.3
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE -----	3.3.4
DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS -----	5.2.3

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport de gestion. Il est également indiqué les chapitres correspondant à des documents joints au rapport de gestion.

RAPPORT DE GESTION	Chapitre
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant, le cas échéant, des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel. Cette analyse contient, le cas échéant, des renvois aux montants indiqués dans les comptes et des explications supplémentaires	4.2, 4.4
Situation de la société et son activité durant l'exercice écoulé	4.9.1
Évolution prévisible	4.2
Événements importants intervenus depuis la date de clôture	4.14
Prise de participation de 5, 10, 20, 33.33, 50, 66.66 % du capital ou des droits de vote, ou prise de contrôle	4.16
Activités en matière de recherche et de développement	4.9.1
Résultat de la société et de ses filiales	4.9.1, 1.11
Progrès réalisés	4.2, 4.9.1
Difficultés rencontrées	4.2, 4.9.1
Perspectives d'avenir	4.14
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification	n/a
Activité des filiales et participations par branche d'activité	1.9.2, 4.2
Etat de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice et proportion de ce capital détenu par les salariés notamment dans le cadre d'un PEE ou d'un FCPE	1.12.15
Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun de ces mandataires durant l'exercice.	3.3.3
Pour les sociétés exploitant au moins une installation SEVESO : Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la société, Information sur la capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations, Précisions sur les moyens prévus par la société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité	n/a
Actions d'autocontrôle et participations croisées : identités des sociétés contrôlées détenant des titres de la société et part du capital détenue	n/a
Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées	n/a
Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à la réfaction ventilés par catégorie d'actions	4.7.1
Charges non déductibles fiscalement	4.9.1
Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce avec mention des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice, leur valeur évaluée au cours d'achat, leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent	5.2.3

Le cas échéant, injonctions ou sanctions pécuniaires prononcées par le Conseil de la concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles	n/a
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'opération avec droit préférentiel de souscription, d'attribution gratuite d'actions, de distribution de réserves ou de primes d'émission, de modification dans la répartition de ses bénéfices ou d'amortissement du capital	n/a
Choix du conseil relatif aux modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement et/ou des actions issues d'exercice de stock-options	n/a
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	4.4
Description des principaux risques et incertitudes.	2
Indications sur l'utilisation par la société des instruments financiers	n/a
Montant des rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires durant l'exercice par la société et les sociétés contrôlées et contrôlantes	3.3.3
Indications sur l'utilisation par la société des instruments financiers	n/a
Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	1.12
Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre les discriminations, de la promotion des diversités et du développement durable	1.12.5
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases d'exercice des options de souscription et d'achat d'actions en cas d'achat par la société de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse	n/a
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'achat par la société de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse	n/a
Information sur les risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse	2.3
Mention des engagements de conservation loi Dutreil	n/a
Information quantifiée sur l'impact du passage aux normes IFRS	n/a
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	3.3.3
Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants	3.1.1, 5.2.7
Identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5, 10, 15, 20, 25, 33.33, 50, 66.66, 90 ou 95 % du capital ou des droits de vote	3.1.1
Documents joints au rapport de gestion	
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice	5.2.5
Tableau des résultats des 5 derniers exercices	4.9.4
Rapport du président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	3.3.3

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent les informations RSE en application de l'article L. 225-1-102-1 du Code de commerce.

Pages du Document
de Référence

INFORMATIONS RSE

1° Informations sociales

a) Emploi

- effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique 55
- embauches et licenciements (1)
- rémunérations et leur évolution (1)

b) Organisation du travail

- organisation du temps de travail (1)
- absentéisme (1)

c) Relations sociales

- organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci (1)
- bilan des accords collectifs (1)

d) Santé et sécurité

- conditions de santé et de sécurité au travail 57-58, 62-63
- bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail (1)
- accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 58, 63

e) Formation

- politiques mises en œuvre en matière de formation 56-58
- nombre total d'heures de formation 56-58,

f) Egalité de traitement

- mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (1)
- mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées (1)
- politique de lutte contre les discriminations (1)

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective (1)
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (1)
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire (1)
- à l'abolition effective du travail des enfants (1)

2° Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

- organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement 35-36, 48-55

- actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement 48

- moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 35-36, 48-55

- montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours n/a

b) Pollution et gestion des déchets

- mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 48-55
- mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets 48-55

- prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.....	(2)
-l'utilisation des sols	(2)
c) Utilisation durable des ressources	
- consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	50-51
- consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	(2)
- consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	51-52
d) Changement climatique	
- rejets de gaz à effet de serre	52-53
- adaptation aux conséquences du changement climatique	(1)
e) Protection de la biodiversité	
- mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	(1)
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
-en matière d'emploi et de développement régional	(1)
-sur les populations riveraines ou locales	(1)
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
- conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations.....	(1)
- actions de partenariat ou de mécénat.....	58
c) Sous-traitance et fournisseurs	
- prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	
- importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.....	70-71
d) Loyauté des pratiques	
- actions engagées pour prévenir la corruption	63-64
- mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	(2)
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	(1)

(1) Ces indicateurs sont pertinents mais ne sont pas à ce jour suivis au niveau groupe de façon suffisamment régulière et fiable pour être publiés. C'est un des axes de progrès du Groupe pour l'année 2013, notamment auprès des filiales internationales, avec l'objectif d'être en mesure de publier ces données consolidées dès l'exercice 2013.

(2) Ces indicateurs ne sont pas pertinents ou significatifs au vu de l'activité du Groupe.

ANNEXE 1

GLOSSAIRE

AT	Accident du Travail
Centres de Consolidation Fournisseurs (CCC)	Centres de Consolidation Fournisseurs
Cahier des Charges Opérationnel (CCO)	Décrit la totalité de la prestation à réaliser ainsi que les moyens apportés par le Groupe
Cahier des Charges Qualité (CCQ)	Décrit les engagements de qualité et la façon dont ils sont mesurés
Chargeur	Donneur d'ordres des prestataires logistiques
CID	Certification de bonnes pratiques étendue à l'ensemble des filiales du Groupe et permettant d'assurer une qualité

	opérationnelle homogène et de haut niveau partout dans le monde
Consolidation multi-fournisseurs	Mise à disposition d'un entrepôt commun à plusieurs fournisseurs d'un même client. La marchandise reste la propriété des fournisseurs souvent trop petits pour pouvoir livrer régulièrement les distributeurs à un coût compétitif. Ce type d'entrepôt garantit au client la disponibilité des produits
Co-packing	Opération de conditionnement pour assembler des références produits sous forme de lot (opérations de promotion par exemple) ou dans des présentoirs de vente
Cross docking	Organisation des flux afin de recevoir la marchandise des fournisseurs, préparer et expédier les commandes des clients le même jour, sans temps de stockage
Datacenters	Serveurs de stockage et sauvegarde de l'ensemble des données (flux, stock, etc.) gérées par ID Logistics
DPH	Droguerie, Parfumerie, Hygiène
Entrepôts Mutualisés de Consolidation Aval (EMCA)	Le principe de ces entrepôts réside dans la constitution d'un stock industriel régional, hébergé sur un entrepôt de logistique d'un distributeur (bénéficiant d'un accès ferroviaire) qui permet non seulement d'approvisionner les magasins du distributeur hôte mais aussi les entrepôts des autres distributeurs du marché
EDI / WEB EDI	Echange de Données Informatique : transmission d'informations sous forme dématérialisée soit en connexion directe soit via Internet (WEB EDI)
Engineering	Activité spécifique de définition, de conception et d'étude de projet d'ouvrage ou d'opération, de coordination, d'assistance et de contrôle pour la réalisation et la gestion de ceux-ci
Envoi « à la palette »	Forme d'expédition et de tarification détaillée à l'unité de palette (par opposition à lot complet)
Fast Moving Consumer Goods (FMCG)	Représente des produits qui sont vendus rapidement et qui ont généralement une faible valeur
Freight forwarding	Organisation et gestion de flux de transport internationaux. Le « freight forwarder » agit en tant qu'intermédiaire entre son client et les sociétés de transport internationales et s'assure de l'organisation du transit des produits transportés (assurances, formalités douanières et administratives, solutions de transport, etc.)
GES	Gaz à Effet de Serre
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Immobilier logistique de "classe A"	Entrepôts dont la hauteur est supérieure à 9,3 mètres et possédant une aire de manœuvre d'une profondeur supérieure à 35 mètres. Par ailleurs, les bâtiments doivent être isolés, chauffés, sprinklés et la résistance au sol doit être d'au moins 5 tonnes par m2
Kan Ban	Méthode de gestion de production, d'origine japonaise, visant à assurer grâce à l'emploi de fiches un approvisionnement en juste-à-temps. L'objectif de cette méthode est d'adapter le niveau des stocks en fonctions des sorties réelles et prévisionnelles
Kitting	Opération de regroupement de plusieurs pièces pour former un kit ou un pack
Key Performance Indicator (KPI)	Série d'indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité opérationnelle mise en place pour un contrat client
Lot complet	Lot emplissant tout le véhicule (camion, wagon, péniche, etc.), par son encombrement au plancher, son volume, ou sa masse

	et partant d'un seul point et à destination d'un seul client
Messagerie traditionnelle	Transport, principalement routier, dont la particularité porte sur le poids des colis (moins de 500 kg) et sur la rapidité de livraison
Pick-n-Go / Pick and Go	Ce système associe un chariot classique de préparation, une solution radiofréquence vocale, un WMS et un système de guidage laser via des bornes installées dans l'entrepôt. Les opérateurs sont ainsi assistés dans leurs gestes de manutention et leurs déplacements
<i>Radio Frequency Identification</i> (RFID)	Technologie permettant de collecter et stocker des données à distance
RIA	Robinet Incendie Armé
Risques Psycho-Sociaux (RPS)	Essentiellement le stress au travail
<i>Supply chain</i>	Anglicisme représentant la chaîne d'approvisionnement. Flux des produits et de l'information le long des processus logistiques à partir de l'achat des matières premières jusqu'à la livraison des produits finis au consommateur. La chaîne d'approvisionnement inclut tous les fournisseurs de service et les clients
<i>Système mini-load</i>	Système automatisé de stockage compact
<i>Transport Management System</i> (TMS)	Système de gestion du transport permettant de gérer et de planifier les besoins en transport du client et d'offrir une parfaite intégration de l'organisation transport dans sa <i>supply chain</i>
Voice-Picking	Le <i>Voice-picking</i> est un système permettant la préparation de commandes guidée par reconnaissance vocale. Le préparateur est muni d'un casque mono-oreille
<i>Warehouse Management System</i> (WMS)	Logiciel de gestion d'entrepôt